

**CONSEIL COMMUNAL  
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du 26 octobre 2022 - 18h00 - CCM - Séance 100 % physique  
Openbare zitting van 26 oktober 2022 - 18u00 - GCM - Zitting 100 % fysiek**

**M. le Président, Amet Gjanaj :**

J'ouvre la séance publique.

**Modification de l'ordre du jour - Wijziging van de dagorde**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

**M. El Khannouss :**

Mais si vous permettez. Merci Monsieur le Président en fonction.

Voilà. D'abord annoncer ce que j'ai annoncé il y a quelques jours au secrétariat communal. Donc comme vous avez pu le lire dans la presse, nous avons changé de nom. Le mouvement des engagés, malheureusement, n'est plus représenté ici au sein du conseil communal et donc nous avons signifié au secrétariat communal que dorénavant, notre groupe s'appellera Molenbeek autrement Molenbeek anders et que celui-ci sera composé de M. Hassan Ouassari qui va arriver tout à l'heure, de Monsieur Haouari Karim, l'ancien échevin des Finances et de moi-même. J'en profite pour proposer aux membres du conseil communal, majorité opposition qui souhaitent s'investir dans un groupe où la liberté d'expression est consacrée, qui ont véritablement envie de travailler pour l'intérêt de la population molenbeekoise de nous rejoindre. Je rappelle que notre groupe est un groupe bilingue et qu'il a vocation à représenter tous les Molenbeekois. Je vous remercie pour votre écoute.

**M. le Président :**

Merci beaucoup. Le prosélytisme est ouvert. Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

**M. Eylenbosch :**

Moi j'ai une motion d'ordre. Nous avons un conseil communal qui aujourd'hui se tient en virtuel et je me pose la question de qu'est ce qui a motivé la raison de le faire en virtuel, sachant qu'il n'y a pas de problème aujourd'hui pour des interdictions de réunions où on se réunit tous ensemble. Ça se fait bien dans les entreprises. Donc je ne comprends pas pourquoi ça s'est fait ici cette fois ci, hormis le fait que la bourgmestre est absente et est ce qu'elle veut avoir la possibilité de voir le conseil? Il n'y a pas de problème. Elle se branche sur YouTube. Je ne sais pas si elle est en ligne, ce n'est pas mon problème, mais je trouve néanmoins que c'est complètement stupide et que ça coûte de l'argent à la commune d'une façon inutile. Les gens ont très bien la possibilité de venir se rendre ici en séance pour participer à ce conseil communal et ça n'empêche pas que la présidence soit déléguée à un autre échevin. Je suis très surpris et je souhaiterais que la raison soit clairement annoncée et affichée. Merci.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

**M. Hamzaoui :**

Merci Monsieur le Président. J'ai également une motion d'ordre qui va dans le même sens que Monsieur Eylenbosch. J'aimerais comprendre la raison de cette séance mixte en virtuel et en présentiel, sachant que l'article 85 alinéa deux de la nouvelle loi communale précise bien que, en cas de force majeure rendant impossible ou dangereuse la tenue en présentiel des séances de conseil du conseil communal peuvent se tenir virtuellement, mais là, on parle vraiment de cas de force majeure. Donc j'aimerais comprendre quel cas de force majeure vous a motivé pour tenir cette séance en virtuel également. Par ailleurs, j'aimerais également vous demander de demander aux conseillers communaux qui sont en virtuel d'allumer leur caméra pour qu'on puisse voir qui est présent et qui est vraiment parmi nous dans cette séance.

Deuxième chose j'aimerais également vous demander de voter directement après chaque point et ne pas attendre la fin des points qui sont à l'ordre du jour pour pouvoir voter sur l'ensemble des points. Merci.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Oui, je pense qu'il faut poser moins de questions. J'ai l'impression que la raison principale pour cette solution hybride, c'est le manque de quorum qui vous a touché déjà la fois passée. Je voudrais en fait souligner les demandes du collègue d'Écolo pour vraiment garantir qu'il n'y a pas de fausse présence avec des gens qui se connectent et puis en fait, font autre chose ou peut-être se connecter sous un autre nom. Je voudrais que toutes les caméras soient allumées et lors des votes je vais demander que les gens votent vraiment nominativement.

**M. le Président :**

Je donne la parole à madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Merci Monsieur le Président. En fait, moi je me réjouis qu'il y ait possibilité d'avoir des réunions en présentiel d'autant plus que les taux d'hospitalisation remontent pour le moment. Une chance, le temps est beau encore, mais d'ici un mois, moi j'aimerais bien, sincèrement qu'on puisse toujours avoir cette opportunité de pouvoir rester chez soi quand il y a lieu. Y a-t-il un contrôle le CO ici dans la salle encore comme nous avons eu en période Covid ? Je vous remercie.

**M. le Président :**

Écoutez, l'article 85 paragraphe 3 de la loi du règlement communal autorise les séances mixtes et donc non, ce n'est pas en cas d'urgence. Deuxième élément nous sommes, vous le savez, en période de congé. Il faut quand même avoir un peu de compréhension également pour, je pense, les situations familiales, etc. Je pense qu'on peut comprendre que dans une telle période, on puisse avoir des séances de cette façon-là. D'autre part, dans la salle, il y a le quorum, donc ce n'est même pas nécessaire de vérifier si les personnes sont là et en l'occurrence Madame la Secrétaire communale a vérifié cela. Donc je pense qu'il n'y a aucune raison de douter de la comptabilité qui est faite. Par ailleurs, voilà, comme vous pouvez

le voir ici, si vous pouvez un peu conter, vous savez qu'ici on a déjà le quorum. Donc je pense qu'au niveau de la légalité, il n'y a aucun problème.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

**M. Eylenbosch :**

Oui Monsieur l'échevin, il faudrait compter mais nous sommes que 22 dans la salle et pas 23. Donc nous n'avons pas le quorum ici.

Autre chose il est d'usage normalement quand il y a un sujet qui doit être traité à huis clos et qui concerne une décision sur un membre du personnel communal que cela se fasse en entame de conseil parce qu'à ce moment-là, tout le monde est bien réveillé et on a la possibilité de discuter d'une façon claire et non pas en fin de soirée, parfois à minuit ou à ce moment-là on est déjà endormi par nombre de débats.

**M. le Président :**

Ecoutez, vous avez été président aussi. Vous avez aussi gérer ce genre de cas.

**M. Eylenbosch :**

C'est la raison pour laquelle, lorsque j'étais président, nous faisons cela effectivement en début de séance et pas en fin de séance.

**M. le Président :**

Ah bon, je m'en souviens pas du tout.

**M. Eylenbosch :**

Vous feriez bien de vous le remémorer.

**M. le Président :**

Le huis clos a toujours été après la séance, Monsieur, vous étiez aussi là comme Président.

**M. Eylenbosch :**

Non, le huis clos oui mais pas des discussions concernant les choses. L'ancienne bourgmestre qui était là, peut en attester.

**M. le Président :**

Mais on a la secrétaire qui vérifie tout ça.

**M. Eylenbosch :**

Soit. On a donc cette discussion qui doit intervenir au niveau du huis clos. Nous avons une séance qui est mixte, dans laquelle vous avez donc des personnes ici présents et d'autres personnes qui sont chez elles, à la maison, pour lesquelles vous mettez une procédure en place que personnellement je conteste avec des mails pour le vote qui doivent être envoyés à la secrétaire communale qui, par rapport à ce qu'on peut lire dans le dossier a fait l'audition de la personne et que donc j'ai l'impression que vous avez un conflit d'intérêt à partir de ce

moment-là et que vous auriez dû prendre un huissier de justice que pour pouvoir garantir cette sécurité du vote et qu'il soit véritablement anonymisés parce que aujourd'hui, on n'a aucune garantie que cela soit le cas et donc je propose que ce point soit reporté s'il faut le reporter. Mais sachez que moi, je ne participerai pas à ce cirque.

**M. le Président :**

Donc à part toutes ces remarques là et après toutes ces remarques-là, je voulais vous demander d'excuser l'absence de la bourgmestre retenue par des obligations familiales. Elle m'a fait parvenir les réponses aux questions et interpellations qui lui étaient adressées. Donc je vous les lirai. Concernant les interpellations et motions, après les avoir examinées en tant que président du Conseil aujourd'hui, j'ai décidé d'en envoyer deux dans le huis clos. Il s'agit des interpellations de M. El Khannouss quant à l'organisation des épreuves de sélection du secrétaire communal et celle de M. Hamzaoui quant au personnel du service des étrangers, même si personne n'est cité dans le texte des interpellations, il est tout à fait évident que chacun reconnaîtra les personnes auxquelles vous faites référence. Dans ces conditions, et pour éviter toute dérive et une atteinte à la réputation de ces personnes, les débats autour de ces interpellations auront lieu entre les 45 membres de ce Conseil et non en public. Et je vous rassure que vous aurez toutes vos réponses.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

**M. El Khannouss :**

D'abord un, ceux qui ont l'occasion de lire mes différentes interpellations et celle-là en particulier, à aucun moment je ne cite la personne. Deux, même si on peut imaginer de qui il s'agit cette personne est une personne publique. Elle était candidate aux élections communales sur les listes du Parti socialiste et elle est concernée par cette procédure et je voudrais qu'on en parle publiquement. Les Molenbeekoïses ont le droit de connaître ce qui se passe au sein de l'administration communale, que ça plaise à Catherine Moureaux ou pas. Tertio, moi, je voudrais l'avis de la secrétaire par rapport à cette décision qui nous est proposé aujourd'hui par le président faisant fonction et si jamais ça va dans le sens de ce qui est proposé, je demanderais le vote immédiatement. Merci.

**M. le Président :**

Donc vous avez le droit, bien évidemment, d'exprimer ce que vous venez d'exprimer.

M. El Khannouss intervient mais c'est incompréhensible.

**M. le Président :**

Oui, mais attendez, c'est moi qui préside. Monsieur le conseiller, je suis comme vous avez dit, non, je ne suis pas président faisant fonction. Je suis bourgmestre faisant fonction, mais je ne suis pas président faisant fonction. Je suis aujourd'hui le président.

**M. El Khannouss :**

M. El Khannouss intervient mais c'est incompréhensible.

**M. le Président :**

Calmez-vous ! Calmez-vous Monsieur le conseiller ! Je sais bien que vous avez décidé d'avoir une posture autre, mais qu'il vaudrait mieux l'avoir... Nous, on attend de vous quelque chose de différent autrement. Monsieur le conseiller calme !

**M. El Khannouss :**

Monsieur le Président, monsieur des tapis rouges, laissez la Secrétaire communale répondre.

**M. le Président :**

Bien évidemment. C'est moi qui préside la séance. Je ne suis pas président faisant fonction, je suis président, ne vous déplaît. Monsieur, je préside la séance d'aujourd'hui. C'est question, on va dire, de compréhension de la situation qui semble vous échapper.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

**M. Hamzaoui :**

J'ai également deux remarques. La première, c'est que l'interpellation que j'ai déposée ne cite aucun nom et donc ne cite aucune personne. On ne peut même pas faire référence à une personne. La deuxième remarque, c'est qu'il y a un groupe politique qui a déposé une interpellation qui va dans le même sens que celle que j'ai déposée et celle-là n'a pas été envoyée en huis clos. Donc je ne comprends pas cette contradiction entre ce que j'ai déposé moi et celle qui a été déposée par notre groupe. Merci.

J'attends une réponse !

**M. le Président :**

Oui, vous attendez une réponse et on va sûrement vous en fournir une qui ne va pas vous satisfaire totalement mais ce sera celle qui sera donnée par rapport à ce que vous avez donné. Donc ici, je pense que tout a été dit dans ce que j'ai dit. Je conçois totalement que ça puisse ne pas vous satisfaire. Mais c'est exactement ce que je vais devoir répéter puisque les deux interpellations, eh bien elles ont comme objectif de mettre en avant des personnes et ces personnes-là peuvent être ... Il est facile, par déduction, de trouver quelles sont ces personnes-là et donc pour éviter d'avoir une atteinte à leur personne, nous allons tout simplement les traiter à huis clos et je pense que c'est ...

**M. El Khannouss :**

J'ai posé deux questions et je voudrais que madame la secrétaire communale...

**M. le Président :**

Dès qu'une question de ce genre est soulevée, donc une question qui a trait aux personnes, le président de séance prononce immédiatement le huis clos. C'est ça la réponse. Il n'y a pas de polémique à avoir. C'est une lecture ici du règlement de la vie, de la sécurité.

**M. El Khannouss :**

Je demande l'avis de la Secrétaire communale.

**M. le Président :**

Mais c'est l'avis. Mais je m'en fiche de votre avis. Mais arrêtez de polémiquer monsieur. Ecoutez, c'est vous qui n'êtes pas correct.

**M. El Khannouss :**

Ne vous énervez pas !

**M. le Président :**

Non, non, je m'énerve pas du tout, c'est vous qui n'êtes pas correct.

**M. El Khannouss :**

Ce n'est pas évident pour vous. Moi je demande l'avis de la secrétaire et deuxièmement, je voudrais que votre demande de la mise en huis clos soit soumise au vote des conseillers communaux. Voilà, merci. C'est aussi un droit.

**M. le Président :**

Donc je vous relis, monsieur, je vous relis tout simplement. La séance du conseil communal n'est pas publique lorsqu'il s'agit de questions de personnes. Dès qu'une question de ce genre est soulevée le président de séance prononce immédiatement le huis clos. Sauf en matière disciplinaire, la séance à huis clos ne peut avoir lieu qu'après la séance publique, ce qui répond aussi à la question de monsieur Eylenbosch.

**M. El Khannouss :**

Laissez la secrétaire répondre !

**M. le Président :**

Mais Monsieur, je viens de vous citer les articles.

**M. El Khannouss :**

M. El Khannouss intervient mais c'est incompréhensible.

**M. le Président :**

Mais ce n'est pas mon interprétation Monsieur, ce n'est pas mon interprétation. C'est le règlement d'ordre intérieur. Monsieur le conseiller, est ce qu'on peut éteindre son micro s'il vous plaît ?

**M. El Khannouss :**

Je continuerai à parler. Je demande qu'on mette le point au vote.

**M. le Président :**

Je comprends, Je comprends tout à fait et moi je vous réponds. Monsieur le conseiller, il s'agit ici du règlement d'ordre intérieur de notre conseil communal. Normalement pour des questions qui concernent...

**M. El Khannouss :**

Je ne cite personne !

**M. le Président :**

Monsieur, est ce que vous pouvez écouter la réponse que je vous donne? Je comprends tout à fait mais en ce qui concerne le règlement d'ordre intérieur, nous qui venons ici en séance du conseil communal, nous ne sommes pas sans ignorer les articles. Ici, il s'agit de la section trois, la publicité des séances article six. Que vous puissiez poser, des questions qui ont trait à quelque chose de compliqué et qui sort des règlements et du règlement d'ordre intérieur, en l'occurrence, je comprends tout à fait qu'il y a peut-être une interprétation à avoir, mais ici, il s'agit du règlement d'ordre intérieur auquel vous pouvez vous même accéder justement en l'ouvrant si vous ne l'avez pas ouvert et dans cet article six, Monsieur, je vous dis que la séance du conseil communal n'est pas publique lorsqu'il s'agit de questions de personnes. Dès qu'une question de ce genre aurait soulevé le président de séance et je suppose, et vous comprenez bien que par rapport à cela, il y a une appréciation du président de séance, prononce immédiatement le huis clos. C'est ce que je fais pour ce qui concerne ces deux points qui ont trait à des personnes et la déduction est très rapide et ça s'est déjà produit comme je l'ai dit, ça s'est déjà produit et donc on procède le huis clos. Il n'y a plus besoin de discuter des heures, peu importe. M Est ce que c'est de moi ou de vous ou peu importe, ce serait la même chose? Il est vrai que c'est plus souvent de votre part, Monsieur, vous n'en avez pas, vous n'avez pas la parole.

Monsieur El Khannouss intervient mais c'est incompréhensible.

**M. le Président :**

Monsieur, vous n'avez pas la parole. Monsieur vous demander la parole ! Même si vous n'êtes pas décidé aujourd'hui de respecter le fonctionnement d'un conseil communal. Je suis tout à fait compréhensif par rapport à cela. Je comprends que vous avez décidé de fonctionner autrement. Mais ici, Monsieur, Monsieur, je ne vous ai pas donné la parole, dans toute assistance, on demande la parole et on n'a pas la parole tant qu'on ne l'a pas eue de la part du président de séance.

**M. El Khannouss :**

Moi je demanderai la mise au vote du point. Ce n'est pas normal que les molenbeekois ne savent pas de ce qui se passe. Est-ce que je peux mettre ce point au vote ?

Voilà madame la Secrétaire confirme.

**M. le Président :**

Ok on va faire ce vote.

**M. El Khannouss :**

Donc, que les choses soient claires. J'ai déposé une interpellation concernant l'organisation du recrutement d'un secrétaire communal et les manières dont s'est fait avec les dérives qu'on connaît...

**M. le Président :**

Monsieur El Khannouss, monsieur le conseiller, vous avez demandé qu'il y ait un vote. Monsieur le Conseiller nous ne sommes pas dans votre interpellation. Monsieur le conseiller, vous voulez arrêter de parler s'il vous plaît ? Vous avez fait votre demande. C'est moi en tant que président, qui fait la présentation. C'est au président de présenter l'option. Monsieur le conseiller, vous pouvez dire ce que vous voulez. Monsieur le conseiller, vous avez fait une

demande, cette demande est prise en considération. Monsieur le conseiller, c'est moi qui vais faire qui va présider. Monsieur, la république bananière, c'est quand tout le monde peut prendre la parole sans demander l'autorisation. Ça c'est une république bananière monsieur. La république bananière, c'est exactement ce que vous êtes en train d'appliquer. Monsieur le conseiller, je vous demande encore une fois de vous taire parce que c'est moi, en tant que président de la séance qui doit présenter. Vous, vous avez fait une demande. Cette demande est prise en considération. Monsieur, l'incapable c'est vous ! C'est vous qui êtes incapable d'écouter. Moi, je vous dis vous avez fait une demande. Cette demande a été prise en considération. Nous allons simplement la présenter. Monsieur le conseiller, vous avez fait une demande, elle est prise en considération. Nous allons simplement présenter, comme on le fait toujours, Monsieur Eylenbosch, qu'est ce qui se passe? Qu'est ce qui se passe?

**M. El Khannouss :**

Vous perdez vos moyens monsieur le Président.

**M. Gjanaj :**

Merci mais je ne perds aucun moyen.

**M. Eylenbosch :**

Du calme, du calme ! Merci.

Je voulais simplement vous dire que vous m'avez cité et donc je voudrais savoir et comprendre en quoi mon interpellation est identique à celle de Monsieur El Khannouss et la même raison. Moi je ne vous ai pas parlé de ça. Je vous ai simplement dit qu'il y avait un sujet qui était traité en huis clos et que je n'étais pas d'accord sur la façon dont les votes allaient se faire. Je n'ai pas parlé de le sortir du huis clos. On est bien d'accord ? Donc je tenais à préciser la chose de telle façon que nous soyons d'accord vous et moi sur l'interprétation de ce que moi j'ai dit et pas de ce que Monsieur El Khannouss a dit.

**M. le Président :**

Monsieur Eylenbosch, vous allez m'excuser d'avoir lu la partie qui concernait qui répondait à votre question à la suite de la question qui était posée. Mais je peux bien évidemment lire la réponse exclusivement pour vous qui concerne votre question, si vous voulez. Donc, voilà ce qui est dit par rapport à votre question. Donc, sauf en matière disciplinaire, la séance à huis clos ne peut avoir lieu qu'après la séance publique. Ça, c'est la réponse en fait à votre question. Mais en particulier donc le huis clos, Monsieur, vous le savez très bien, vous l'avez pratiqué pendant quelques années vous étiez ici, vous étiez assis à ma place et vous étiez presque à ma place parce qu'on était un peu positionnés différemment. Mais vous étiez presque à ma place et donc je présente ce qui est soumis au vote après la demande d'un des conseillers communaux. Donc, il y a deux interpellations qui concernent des personnes et je peux bien évidemment lire ce qu'elles concernent. Donc une interpellation de Monsieur El Khannouss quant à l'organisation des épreuves de sélection du secrétaire communal et celle de M. Hamzaoui quant aux personnes du service des étrangers et donc il est proposé de voter favorablement ou défavorablement concernant le fait de les mettre en huis clos.

**M. El Khannouss :**

Je demande le vote secret.

**M. le Président :**

Monsieur Hamzaoui, vous voulez encore rajouter quelque chose?

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

**M. Hamzaoui :**

Monsieur le Président, je pense que s'il y a trois personnes qui demandent un vote secret, il faut organiser le vote secret. Point barre. C'est dans le règlement, c'est comme ça et ce n'est pas autrement.

**M. le Président :**

Donc est ce que les personnes qui sont en ligne peuvent envoyer un courriel comme cela a été indiqué dans la procédure concernant ce vote? Les personnes présentes vont aller voter pour un vote secret.

Mesdames et Messieurs les conseillers, je vais passer la parole à Madame la Secrétaire communale qui va vous donner les résultats.

**Mme la Secrétaire f.f. :**

Nous avons 20 « oui » pour un point et l'autre point c'est 21 « oui » contre onze « non » et douze « non ».

**M. le Président :**

Donc les deux points sont en huis clos.

Monsieur El Khannouss qu'est-ce que vous voulez encore? C'est sur quoi?

**M. El Khannouss :**

C'est sur l'organisation générale de la séance.

**M. le Président :**

C'est sur l'organisation générale de la séance ? Non monsieur. Comment vous appelez votre intervention?

**M. Eylenbosch :**

Mais laisser le parler.

**M. le Président :**

Monsieur. Eylenbosch est ce que vous êtes l'avocat de M. El Khannouss ou bien vous êtes nouvel avocat du groupe Molenbeek, Anders, Molenbeek autrement? Apparemment, c'est vraiment ça.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

**M. El Khannouss :**

Madame la Secrétaire communale, visiblement, il y a un problème de quorum. Est-ce que vous pourriez vérifier si toutes les personnes présentes dans la salle et les personnes qui sont en visioconférence, si avec le nombre de conseillers communaux présents, nous avons majorité opposition évidemment et puis on verra avec l'opposition, est-ce que vous avez le quorum sans l'opposition? Merci de me dire avec précision quelle est la situation au moment où je vous pose la question. Merci.

**M. le Président :**

Votre question est de savoir s'il y a le quorum. Madame la Secrétaire van vous répondre. C'est quand même particulier de poser une telle question.

**Mme la Secrétaire F.F. :**

Il y 10 personnes à l'écran et 25 en présentiel.

**M. le Président :**

On est 25 ici et 10 à l'écran, ça fait 35 donc on a le quorum.

Alors, je ne sais pas si votre question a une conséquence.

*Monsieur le Président informe les conseillers El Khannouss et Hamzaoui que leurs interpellations relatives respectivement à l'organisation des épreuves pour la sélection du Secrétaire communal et au personnel du service des Etrangers seront traitées à huis clos car elles traitent de personnes facilement identifiables, même si leurs noms ne sont pas cités.*

*De Voorzitter deelt de raadsleden El Khannouss en Hamzaoui mee dat hun interpellaties over respectievelijk de organisatie van de examens voor de selectie van de gemeentesecretaris en het personeel van de vreemdelingendienst met gesloten deuren zullen worden behandeld, aangezien het gaat om personen die gemakkelijk herkenbaar zijn, ook al worden hun namen niet genoemd.*

*Monsieur El Khannouss et Monsieur Hamzaoui demandent que le conseil se prononce sur cette proposition par un vote au scrutin secret. Le Président accepte cette demande.*

*De heren El Khannouss en Hamzaoui verzoeken de raad dit voorstel bij geheime stemming in stemming te brengen. De Voorzitter aanvaardde dit verzoek.*

*La proposition faite par le Président de traiter à huis clos la motion de Monsieur El Khannouss relative à l'organisation des épreuves pour la sélection du Secrétaire communal est acceptée par 20 votes positifs et 11 votes négatifs.*

*Het voorstel van de Voorzitter om de motie van de heer El Khannouss betreffende de organisatie van de examens voor de selectie van de gemeentesecretaris met gesloten deuren te organiseren, wordt aangenomen met 20 stemmen voor en 11 stemmen tegen.*

*La proposition faite par le Président de traiter à huis clos la motion de Monsieur Hamzaoui relative au personnel du service des Etrangers est acceptée par 21 votes positifs et 12 votes négatifs.*

*Het voorstel van de Voorzitter om de motie van de heer Hamzaoui over het personeel van de Dienst vreemdelingenzaken met gesloten deuren te behandelen, wordt met 21 stemmen voor en 12 stemmen tegen aangenomen.*

**Question d'actualité posée par Monsieur Vancauwenberge, conseiller communal PTB\*PVDA, concernant le refus du collège d'autoriser la marche pour commémorer le décès de Mohsin Fikri.**

**Actualiteitsvraag van de heer Vancauwenberge, gemeenteraadslid PTB\*PVDA, over de weigering van het college om toestemming te verlenen voor de mars ter herdenking van de dood van Mohsin Fikri.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

**M. Vancauwenberge :**

Voilà, c'est une manifestation qui était prévue en commémoration des événements qui ont eu lieu au Maroc en 2016, après l'assassinat de Mohsin Fikri.

Chaque année, il y a des commémorations. Cette année le collège l'a interdit. Je ne comprends pas très bien pourquoi. Maintenant c'est de nouveau autorisé, donc je suis content, donc c'est une bonne chose mais je regrette quand même qu'on en était arrivé à l'interdire.

**M. le Président :**

Comme je vous l'ai dit, la question n'a pas lieu d'être puisque la manifestation aura lieu. Voilà. Merci en tout cas pour votre question d'actualité.

**M. De Block :**

Monsieur le Président, monsieur Vancauwenberge a demandé les raisons de l'interdiction.

**M. le Président :**

Monsieur, je vais vous répondre. Cela concernait des raisons qui venaient de la police. La police a pris contact avec les organisateurs. C'était une question de sécurité, plus d'ordre de sécurité routière avec la police. La police a pris contact avec les organisateurs. Ils se sont entendus et la manifestation aura bien lieu. Ça satisfait à votre réponse, monsieur ? Donc il y avait simplement une question liée à la police et la police qui a émis un avis négatif concernant l'organisation avec le trajet, c'était une question liée au trajet qui n'était pas acceptable pour la police. Ça a été refusé sur cette base-là. La police a pris contact avec les organisateurs et les organisateurs vont organiser cette marche sur base d'un autre trajet qui a été concilié la police. Voilà. Est-ce que ça répond à votre question? Oui ?

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

**M. Vancauwenberge :**

Ce n'est pas ça que j'ai entendu. Les organisateurs avaient proposé un trajet, ils ont dit que si le trajet posait problème, ils voulaient bien le revoir avec vous.

**M. le Président :**

Effectivement, ça s'est passé comme ça.

**M. Vancauwenberge :**

Est-ce que je peux terminer s'il-vous-plaît ?

Donc dans les raisons qui ont été données, et c'est ça qui est un peu inquiétant, il y a eu l'argument que ça n'a rien à voir avec la commune. Depuis quand il faut que ça à avoir avec la commune pour autoriser une manifestation?

Je dis les arguments qui ont été donnés finalement et donc une autre raison c'était que ça ne promeut pas la cohésion dans la commune. Donc ce ne sont pas des raisons qu'on peut invoquer pour interdire une manifestation. On est d'accord là-dessus quand même ?

La police aurait donné l'autorisation et c'est la commune apparemment et ça ce n'est pas clair.

**M. le Président :**

Monsieur, excusez-moi parce que je pense que j'ai été clair mais vous étiez en train de parler avec votre collègue au moment où je vous répondrai et où votre collègue a demandé des compléments d'information que je donnais au même moment où vous étiez en fait en train de parler ensemble.

Je vous le répète, le collègue de Molenbeek-Saint-Jean a refusé, sur base d'un avis négatif de la police concernant la raison de sécurité routière par rapport au trajet. Monsieur De Block vous voulez , je vois que vous vous retournez presque pour encore en discuter et cela a été la raison pour laquelle M. Vancauwenberge n'a pas entendu ! Donc, la police a pris contact avec les organisateurs. Ils se sont arrangés sur un trajet. Ce trajet est ok, l'autorisation a été donnée. Donc, même si on prend le temps même de répondre, la question d'actualité n'est plus d'actualité puisque la manifestation aura bien lieu.

**M. Vancauwenberge :**

Je suis d'accord avec vous que maintenant il y a l'autorisation, mais en tout cas sur les faits, la réponse que les organisateurs ont reçue et que j'ai eu sous les yeux, ce n'est pas ce que vous dites. Ils ont donné les raisons que je vous ai dit que ça n'a rien à voir avec la commune, que ce n'est pas la cohésion.

**M. le Président :**

Monsieur, je ne vois pas à quoi vous faites référence puisque moi-même, en tant que bourgmestre faisant fonction, j'ai signé le document qui leur avait été envoyé et à aucun moment il était indiqué que la raison du refus était quoi que ce soit de ce que vous invoquez.

La seule raison pour laquelle ça a été refusé, c'est, je vous le dis maintenant, vous pouvez me croire ou ne pas me croire, mais ça, ça va donner lieu à beaucoup de débats mais je vous dis que c'est ça la raison et la police qui était concernée, pas le collègue pour des raisons politiques, a pris contact avec les organisateurs. Je me répète et le trajet, ils se sont arrangés sur un trajet, c'est ok du côté de la police, c'est ok du côté des manifestants et donc la manifestation aura bien lieu et aujourd'hui votre question d'actualité n'est plus d'actualité. Je suppose que c'est clair. Donc ce que vous me dites là on ne l'a pas exprimé. On ne l'a pas envoyé aux organisateurs. La seule raison, comme je vous dis, c'était une raison de... On ne va pas épiloguer. Je pense que vous avez compris.

**M. Vancauwenberge :**

Je voudrais quand même qu'il y a de la clarté sur les choses. Moi, j'ai vu les réponses de la commune. Ce n'était pas vous qui avez signé. Je suis d'accord. Je ne vous mets pas personnellement en question mais la commune a répondu ce que j'ai dit et là, il y a quand même un problème au niveau des droits démocratiques. Le droit de manifester, c'est anticonstitutionnel. Ça c'est la première réponse que la commune a donnée, et ça, ça pose vraiment problème.

Vous n'êtes peut-être pas au courant, mais demandez à votre bourgmestre, mais on voudrait avoir une réponse comment c'est possible qu'on interdise ce genre d'événement?

**M. le Président :**

L'incident est clos. Merci beaucoup.

*Monsieur le président répond que la question d'actualité est sans objet, vu que l'autorisation a finalement été donnée.*

*De Voorzitter antwoordt dat de actualiteitsvraag niet relevant is, aangezien de toestemming uiteindelijk is gegeven.*

**1. GRH - Recours aux services de l'adjudicataire de l'accord-cadre passé par la centrale d'achat du Service Fédéral des Pensions (SFP) et adoption des documents relatif à l'instauration d'une pension complémentaire des membres du personnel dans le cadre d'un contrat de travail.**

**HRM - Gebruikmaking van de diensten van de inschrijver aan wie de raamovereenkomst is gegund door de aankoopcentrale van de FPD en stemming van de documenten betreffende de vaststelling van een aanvullend pensioen voor het contractueel personeel.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Haouari.

**M. Haouari :**

Merci Monsieur le Président.

Alors j'aimerais donc poser quelques questions par rapport à ce point, notamment par rapport et c'est en lien direct avec la nomination du personnel. Il me semble qu'une décision cadre avait été prise dans ce conseil communal pour nommer systématiquement les personnes après cinq ans de service et après bien sûr, des évaluations positives. Alors ma question est de savoir pourquoi ce deuxième pilier est maintenu si de toute façon, à terme, en principe et d'après la décision cadre qui a été votée par ce conseil communal, tout le monde sera nommé ?

Ma deuxième question est de savoir, qu'en est-il de ce deuxième pilier de ces cotisations à la pension complémentaire que paye la commune après la nomination d'une personne? Est ce qu'elle est maintenue à l'âge de la pension? Est-ce que la personne la perçoit réellement ou il ne la perçoit pas? Je pose cette question parce que la pension cotisée dans le cadre du secteur privé, donc quand la personne était contractuelle, elle cotise au niveau du secteur privé, donc à l'Office national des pensions, cette pension-là n'est pas perçue si la personne est nommée. Il y a ce qu'on appelle un rachat de la carrière par l'ONSSAPL, ce qu'on appelle aussi pour utiliser un terme technique et les réserves

mathématiques. Donc ce rachat fait que la personne ne perçoit qu'une seule pension, c'est la pension du secteur public, donc la pension du fait qu'il était statutaire.

**M. le Président :**

Merci pour votre question et vous allez sûrement avoir des réponses par écrit.

Pouvez-vous approuver ?

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui pour la justification de son abstention.

**M. Hamzaoui :**

Donc je m'abstiens et je justifie mon abstention. C'est parce que vous n'avez apporté aucune réponse aux questions qui ont été posées et donc je ne peux pas voter sur quelque chose auquel je n'ai pas d'explications plus claires.

*Le Conseil approuve le point.*

*35 votants : 28 votes positifs, 7 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*35 stemmers : 28 positieve stemmen, 7 onthoudingen.*

**2. Enseignement francophone - Plan de Pilotage - Approbation du Plan de Pilotage de l'école n° 5 (Ecole Chouette) - Echéance Fédération Wallonie Bruxelles : 31 octobre 2022.**

**Franstalig onderwijs - Stuurplan - Goedkeuring van het stuurplan voor school n° 5 (Ecole Chouette) - Deadline Federatie Wallonië Brussel : 31 oktober 2022.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*35 votants : 30 votes positifs, 5 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*35 stemmers : 30 positieve stemmen, 5 onthoudingen.*

**3. Enseignement francophone - Plan de Pilotage - Approbation du Plan de Pilotage de l'école n° 11 (Aux Sources du Gai Savoir) - Echéance Fédération Wallonie Bruxelles : 31 octobre 2022.**

**Franstalig onderwijs - Stuurplan - Goedkeuring van het stuurplan voor school nr. 11 (Aux Sources du Gai Savoir) - Deadline Federatie Wallonië Brussel : 31 oktober 2022.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*35 votants : 30 votes positifs, 5 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*35 stemmers : 30 positieve stemmen, 5 onthoudingen.*

**4. Enseignement francophone - Plan de Pilotage - Approbation du Plan de Pilotage de l'école n° 14 (La Flûte Enchantée) - Echéance Fédération Wallonie Bruxelles : 31 octobre 2022.**

**Franstalig onderwijs - Stuurplan - Goedkeuring van het stuurplan voor school nr. 14 (La Flûte Enchantée) - Deadline Federatie Wallonië Brussel : 31 oktober 2022.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*35 votants : 30 votes positifs, 5 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*35 stemmers : 30 positieve stemmen, 5 onthoudingen.*

**5. Enseignement francophone - Plan de Pilotage - Approbation du Plan de Pilotage de l'école n° 18 (La Petite Flûte Enchantée) - Echéance Fédération Wallonie Bruxelles : 31 octobre 2022.**

**Franstalig onderwijs - Stuurplan - Goedkeuring van het stuurplan voor school nr. 18 (De Kleine Toverfluit) - Deadline Federatie Wallonië Brussel : 31 oktober 2022.**

---

**M. le Président :**

Je vais juste faire un petit rappel concernant le plan de pilotage. Donc le plan de pilotage consiste en un état des lieux général de l'école à tous les niveaux. Sur base d'indicateurs objectifs gouvernementaux et sur base d'indicateurs plus subjectifs les écoles doivent cibler leurs points forts et leurs faiblesses et le plan de pilotage va surtout se concentrer sur les faiblesses qui vont se convertir en objectifs. Pour chaque objectif défini l'école doit lister des stratégies et pour chaque stratégie, des actions. Pour chaque action, l'école doit définir un pilote, les étapes de réalisation, les conditions de réussite, etc. Pour chaque objectif, il faut y adjoindre les indicateurs correspondants et pour chaque indicateur, il faut se fixer une cible à atteindre en partant d'une valeur de référence. Donc ici, les écoles cinq, onze, douze, quatorze et 18 font partie d'une troisième phase de ce plan de pilotage et ici en l'occurrence au niveau du point deux il s'agit donc du plan de pilotage concernant l'école numéro cinq qui en fait a comme objectif numéro un l'amélioration des savoirs et des compétences en français. Comme objectif numéro deux renforcer le soutien des enseignants en difficulté et des enfants en difficulté à besoins spécifiques. Améliorer la continuité des apprentissages et la cohérence des pratiques au sein de l'école et objectif numéro quatre améliorer les indices du bien être à l'école en diminuant la violence. Ça, c'étaient les objectifs.

Bien sûr, il y a à chaque fois les stratégies et les différents éléments qui sont donc mis en avant et peut être que si vous en êtes d'accord, on pourra peut-être passer tous les différents points puisqu'en fait il y a les écoles 11, 14 et 18 qui sont concernées. On peut peut-être faire tous ces points là en une fois et en discuter en une fois. Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

**M. El Khannouss :**

On dit qu'il y a que les grands esprits qui se rencontrent. Moi je vais vous proposer de regrouper les points et de les mettre au vote tous ensemble. Vous voyez qu'on est quand même de bonne volonté.

**M. le Président :**

Ecoutez, franchement, là je suis, je suis sur ma chaise, je me tiens sur ma chaise, j'ai peur de tomber. Rien n'est désespérant.

Je donne la parole à monsieur Ouassari.

**M. Ouassari :**

Monsieur le Président, vous avez cité les objectifs de l'école 5. J'aimerais bien que vous citez les objectifs des deux autres écoles. Ma deuxième question, c'est de savoir est ce que les écoles ont des moyens financiers pour atteindre des objectifs? Si ce n'est pas le cas, est ce que la commune a prévu des moyens financiers et/ou humains pour que ces trois écoles atteignent leurs objectifs afin que leur plan de pilotage devienne des contrats d'objectifs?

**M. le Président :**

Merci pour votre question. Bien sûr, moi Monsieur Ouassari, ce n'est pas ma matière. En tout cas en ce qui concerne le plan de pilotage, il est soutenu par la Fédération Wallonie Bruxelles. Donc je suppose qu'il y a des moyens qui sont mis en action par rapport à cela.

En ce qui concerne les différentes stratégies pour l'école 5, je l'ai dit. Pour l'école 11, les objectifs, c'est à l'échéance 28/29, améliorer les savoirs et les compétences en français, améliorer les savoirs et les compétences en mathématique, améliorer les résultats moyens des élèves en éveil au CEB, diminuer la dispersion des résultats au CEB en étant vigilant à la moyenne des résultats et favoriser le bien-être de tous les partenaires de l'école enfants, parents et enseignants. En ce qui concerne l'école 14, les stratégies sont la formation, la mise en place d'un encadrement concret avec des outils transversaux accessibles à toute l'équipe pédagogique afin d'améliorer et renforcer le suivi des enfants à besoins spécifiques et globalement de tous les enfants, améliorer la cohésion, la collaboration et l'insertion avec les différents acteurs au sein de de l'école, améliorer les savoirs et les compétences des élèves pour les amener à la réussite. En ce qui concerne l'école, 18, c'est améliorer les savoirs et les compétences des élèves dans les apprentissages en français, réduire les différences entre les résultats des élèves les plus favorisés et les moins favorisés d'un point de vue socioéconomique, en augmentant le partenariat avec des partenaires externes, augmenter progressivement l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques en augmentant leurs savoirs et en améliorant leurs pratiques personnelles. Ça, c'était concernant l'école 18 et c'était la troisième école concernée par le plan de pilotage. Je pense, Monsieur Ouassari, puisque je pense que c'est quand même une matière qui est une matière de prédilection pour vous. Si vous avez peut-être plus de questions, on va dire techniques auxquelles moi je ne saurais pas répondre, peut-être que ce serait intéressant que vous les envoyer par mail si vous êtes d'accord.

**M. Ouassari :**

Oui, éventuellement je peux les envoyer par mail, mais je voulais simplement, si vous me le permettez Monsieur le Président, le contrat d'objectif, le plan pilotage, c'est un décret. La Fédération Wallonie-Bruxelles suit le décret qui a été voté au Parlement par rapport au plan pilotage et au contrat d'objectifs. Ça ne veut pas dire qu'ils sont forcément enfin, que les écoles ont forcément les moyens. Les objectifs que vous venez de citer ça demande des moyens humains et financiers. Peut-être qu'en fonds propres, les écoles ne l'ont pas. Ma première question, je vais vous l'envoyer par mail, mais c'est de savoir, est ce que les écoles ont les moyens, si pas et ce qu'ils ont demandé par rapport à leur comptabilité est ce qu'ils ont demandé une aide supplémentaire à la commune? Si c'est le cas, est ce que la commune a les moyens d'aider ces trois écoles? Ça, ça sera la question. Si vous ne savez pas me répondre là tout de suite, je vais l' envoyer par mail. Par principe, on va être favorable parce

que, comme je l'ai dit, c'est un décret. On va être favorable au plan de pilotage mais les objectifs que vous venez de citer, c'est très intéressant et l'amélioration au niveau des élèves, remédiation et ainsi de suite, ça demande des moyens et il faut que les écoles en ont les moyens. S'ils ne les ont pas, il faut que la commune soutienne ces trois écoles pour qu'ils puissent avoir les moyens humains et financiers pour atteindre leurs objectifs. Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Monsieur le conseiller. Je voulais juste quand même apporter un petit détail. Quand, par exemple, au niveau de l'école cinq on dit améliorer les savoirs et les compétences en français, donc ça se décline par des stratégies qui je pense, ne demandent pas non plus aussi particulièrement des moyens. Mais par exemple, au niveau de la stratégie, c'est donner plus de sens aux apprentissages et donc y découvrir les pratiques en lien avec les pédagogies fonctionnelles, développer des pratiques porteuses de sens, s'informer sur la pédagogie du projet.

En stratégie 2, accroître la motivation des élèves. Ça se décline avec développer des stratégies pour favoriser la motivation des élèves, favoriser le plaisir d'être avec sa classe, s'informer sur la pratique du portfolio au bénéfice de l'évaluation diagnostique et formative, développer l'estime de soi et des élèves à travers le développement de leur autonomie.

Stratégie 3, favoriser la compréhension à la lecture et ça se décline avec la proposition de lecture plus fonctionnelle en fonction des besoins des élèves.

Au niveau de la stratégie quatre, varier les méthodes d'apprentissage et là, il y a l'apprentissage « apprendre à apprendre aux élèves ». Voilà, ça, c'est un petit peu un détail. Je suppose que là, il y a...

**M. Ouassari :**

Tout ce que vous venez de citer, monsieur le Président, tout ce que vous venez de citer demande des outils, des moyens et des formations.

**M. le Président :**

OK, pas de problème. Voilà, ok, on va recevoir votre question et on va y répondre.

On va passer au vote.

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

On s'est toujours abstenu sur le plan de pilotage. On le fera encore parce qu'il n'y a pas de moyens qui permettent aux écoles de vraiment réaliser les objectifs. Voilà, je voudrais juste faire une petite remarque. On vient de passer dix minutes à lire des documents qui sont dans le BOS que chaque conseiller a reçu et peut lire avant le conseil. Merci beaucoup. Avançons.

**M. le Président :**

Merci pour votre remarque.

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*35 votants : 30 votes positifs, 5 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*35 stemmers : 30 positieve stemmen, 5 onthoudingen.*

**6. Département Infrastructures et Développement urbain - Parc aquatique - Convention de collaboration relative à l'étude de définition et de faisabilité pour le développement de la parcelle « Halle Delhaize » à la Gare de l'Ouest à Molenbeek-Saint-Jean.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Aquapark - Samenwerkingsovereenkomst betreffende de studie voor het definiëren en de haalbaarheid voor de ontwikkeling van het perceel "Delhaizehal" aan het Weststation te Sint-Jans-Molenbeek.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur l'Echevin Van Damme.

**M. l'échevin Van Damme :**

Donc c'est une proposition de convention avec Citydev et avec la SNCB pour le lancement d'un appel à candidature auprès de firmes et de bureaux qui peuvent évaluer la faisabilité d'un aqua parc ou d'un autre équipement sur le site des anciennes halles Delhaize. Les anciennes halles Delhaize sont les bâtiments qui se trouvent actuellement sur le site de la gare de l'Ouest, au niveau de Beekkant, donc derrière les logements sociaux. Vous savez que la commune, le collège a proposé, dans le cadre du PAD, le plan directeur pour le développement de la gare de l'Ouest, l'inclusion de la construction d'un parc aquatique sur ce site et donc ici, c'est le premier pas concret vers la création de ce parc aquatique, c'est à dire le lancement d'une étude et de certains sondages auprès d'investisseurs potentiels pour éventuellement réaliser ce terrain aquatique dans le futur.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Milis.

**M. Milis :**

Merci Monsieur le Président.

Une question simple cela a-t-il un impact financier de rentrer dans cette convention au niveau de la commune?

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

**M. El Khannouss :**

Merci Monsieur le Président.

Il y a quelques temps déjà, lorsque des membres du collège et la bourgmestre en particulier avaient communiqué sur ce projet de créer un parc aquatique à Molenbeek, sur la

friche de la gare de l'Ouest, je ne vous cache pas qu'au début, ça m'a fait rire. Je me suis dit est ce que c'est une des priorités? Puis je me suis dit panem et circenses, du pain et des jeux, on va créer une structure d'animation aquatique à Molenbeek alors qu'il y a tellement d'autres priorités et puis mon inquiétude, mon inquiétude parce que moi, les études de faisabilité, j'en ai vu passer. D'ailleurs, vous-même, monsieur Van Damme, lorsque nous étions ensemble dans le même collège, vous avez fait une étude de faisabilité pour l'installation d'un parking souterrain place communale, alors qu'on vous a expliqué qu'il y avait une rivière souterraine qui passait par là. Cette étude avait coûté à l'époque 120.000 € pour accoucher d'une souris, c'est à dire rien, pas de projet. Par contre, on a injecté des sommes colossales pour des études, des études pour étudier d'autres études, etc. Donc moi je rejoins la question de mon collègue Mr Milis, financièrement que va coûter peut-être pas la commune mais en tout cas à la collectivité, parce qu'il faut quand même rappeler que les opérateurs qui ont la gestion de ce site, c'est une structure publique, combien a coûté cette étude et si la commune va devoir mettre la main au portefeuille pour pouvoir d'abord étudier la faisabilité? Je rappelle que ce terrain a déjà été étudié à maintes et maintes reprises depuis 2007. D'ailleurs, lorsqu'on nous a présenté ou vous étiez présents un schéma directeur de développement, quinze ans plus tard, il n'y a rien qui a qui est sorti de ce terrain, si ce n'est que la SNCB a décidé d'y installer un centre de formation. Donc je voudrais savoir exactement quid du coût de cette étude et alors est ce que ça va avoir un impact sur le budget communal? Si oui, quels sont les montants? Merci pour vos réponses.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

**M. Eylenbosch :**

J'ai une question. Quand on parle de parc aquatique, on parle de quoi, d'un Aqualibi ou bien on parle d'une zone verte dans laquelle vous auriez des étangs, etc. mis à disposition de la population pour pouvoir aller se promener ?

Alors l'idée est sympa. Effectivement, ça manque un peu sur la sur la région aujourd'hui avec la fermeture du site qui existait sur le Heysel. Donc pourquoi pas? Ça peut peut-être créer de l'emploi, tout à fait mais comme ça devient de plus en plus difficile de trouver des personnes valables donc voilà.

Ma question principale, c'était de savoir dans quelle direction ça allait parce que ce n'était pas précisé.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

**M. Hamzaoui :**

Merci Monsieur le Président.

Moi j'ai des craintes. Vu la situation financière de notre commune je ne comprends pas en tout cas votre acharnement sur l'installation d'un parc aquatique. On est dans une situation de crise comme celle que nous traversons actuellement, donc des crises énergétiques, inflation, etc. Donc la commune en tout cas, doit concentrer ses efforts sur l'aide à la population qui est en besoin au lieu d'aller jeter de l'argent par les fenêtres et installer ce parc que vous proposez?

Ma première question, c'est est ce qu'il y a eu une étude de besoins ? Je ne parle pas de faisabilité mais étude de besoins pour justifier l'installation de ce parc sur notre territoire communal, c'est la première chose.

Ma deuxième question c'est, quel sera l'impact financier sur les finances, sur le budget communal? Deux questions auxquelles j'aimerais avoir une réponse monsieur l'échevin. Merci.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Voilà, moi je voudrais rappeler la majorité de son vote à l'unanimité du conseil communal du 22 janvier 2020 où on a discuté justement du site Delhaize où on a demandé avec le PTB un trajet de participation impliquant les conseillers et l'association. Je vous rappelle les quatre conclusions :

- organiser une section réunie sur le plan d'avenir de ce site, ça nous a été promis depuis deux ans, deux ans et demi.
- solliciter auprès du nouveau propriétaire une visite du site pour les membres du conseil communal.
- organiser une réunion d'information, de consultation auprès des riverains au sujet de l'avenir de ce site.
- récolter, analyser les idées d'utilisation définitives et provisoires de ce site auprès des riverains et des associations molenbeekoise. Rien de tout ça a été fait.

Maintenant, je dis l'idée en tant que telle d'un parc aquatique ou une piscine plein air, Bruxelles en a besoin. A quel endroit? À la limite, cet endroit peut être aussi bien qu'un autre. Mais petit à petit, toutes les piscines ouvertes se ferment à Bruxelles. Nos jeunes Bruxellois, nos familles bruxelloises sont refusées de plus en plus dans des autres parcs et terrains récréatifs en dehors de Bruxelles ou on augmente les prix spécifiquement pour les non-habitants de la région ou de la province où la piscine se retrouve. Donc je ne m'oppose pas, mais j'en ai ma claque, qu'on demande la participation, on nous promet la participation et on nous donne tout sauf la participation et je suis sûr qu'on va me répondre, ici, ce n'est qu'une étude, tout est ouvert et finalement après on vient au moment que tout a été décidé et fait accompli. Donc je voudrais vraiment inciter la majorité à tenir ses engagements. Voilà, ça fait deux ans et demi. Je pense que dans ces deux ans et demi, on aurait pu organiser quelque peu d'organisation, de participation ou d'au moins impliquer les conseillers, représentants de la population ici. Vraiment, on représente ici au moins 44.000 électeurs et en fait, on n'en a rien à kicker de ce qu'on a dit, rien. Alors franchement, je ne m'oppose pas à un parc aquatique ni de piscine plein air. Au niveau des besoins, désolé si vous n'avez pas vécu l'été passé qu'il y avait un besoin urgent d'espaces avec de l'eau, même des bêtes Squares avec une petite fontaine étaient remplis d'enfants. Donc oui, il y a un besoin. Oui, oui, oui, oui, oui et pourquoi pas un parc aquatique? Mais s'il vous plaît, un peu de participation.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

**M. Boufraquech :**

Merci Monsieur le Président. Alors pour notre groupe, évidemment, nous allons soutenir cette proposition. Je vais juste vous donner mon expérience. Moi, depuis 30 ans,

j'habite à Molenbeek. J'ai connu ce terrain abandonné avec des rongeurs, un manque de propreté, énormément d'encombrants. Alors aujourd'hui, on voit le long de ce terrain des projets. Ça a été dit. L'École du rail, un parc aquatique, pourquoi pas? On est juste ici dans une étude de définition et de faisabilité. Donc soyons quand même prudent. On n'y est pas encore. Evidemment, j'aimerais rendre hommage aussi à la bourgmestre qui a, avec Jef Van Damme en charge le développement territorial. Et oui avec les socialistes, c'est ce côté de Molenbeek qui est en train de changer et c'est une très bonne chose. Je vous remercie.

**M. le Président :**

Je donne la parole à madame Evraud.

**Mme. Evraud :**

Merci Monsieur le Président.

Bon, en soi, c'est un projet qui sourit. Mais je voudrais savoir. Vous avez parlé Monsieur Van Damme, d'investisseurs, est ce que ce sont des investisseurs nécessairement publics ou investisseurs privés également, qui vont solliciter, parce que bon, ben au niveau du public, on voit bien comment on s'essouffle aussi bien au niveau régional qu'au niveau communal. Est-ce que vous avez une estimation du nombre de personnes qui sont employées et payées par qui ? Est ce qu'on ne pourrait pas aussi ouvrir tous ces terrains à des investisseurs privés parce que nous avons besoin de trouver de l'emploi et surtout, on constate que tous les bâtiments qui sont libres sont utilisés soit pour faire du logement, soit pour du récréatif ou des choses très utiles. Mais enfin, en attendant, ce n'est pas nécessairement de l'emploi privé qui pourrait remonter les ressources communales et enfin, nous avons le conseil de Vivaqua cet après-midi qui se réjouit que sa campagne pour diminuer l'utilisation de l'eau a fonctionné puisque c'est diminué de 10 %. Bon ben on nous garantit qu'on n'aura pas de problème d'eau pendant les cinq prochaines années. Mais enfin, on se rend quand même bien compte qu'il y a des problèmes. Le niveau d'étiage de la Meuse est assez bas et le reste assez. C'est préoccupant, ça ne s'est jamais produit avant. Donc voilà, prudence et mes autres questions me semblent quand même judicieuse aussi par rapport à la situation économique. Je vous remercie.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur l'Echevin Van Damme.

**M. l'échevin Van Damme :**

Merci monsieur le Président.

Tout d'abord, Monsieur De Block, je suis vraiment navré que vous avez mal compris le point. Vous ne l'avez peut-être pas bien lu ou pas bien entendu ce que j'ai dit ou je ne me suis pas bien exprimé mais donc la discussion ne concerne pas le site Delhaize. Donc vous avez parlé du site Delhaize, ici, ce n'est pas le site Delhaize, c'est le site de la gare de l'Ouest sur lequel se trouvent des hangars qu'on appelle des anciennes halles Delhaize. Donc, vous avez parlé de la participation autour du site Delhaize qui est un projet mené par Citydev et ici, nous parlons de tout autre chose. Donc je ne vais pas évidemment répondre à vos questions parce qu'elles concernent un autre sujet que celui qui est aujourd'hui sur la table. La seule chose, c'est qu'elles partagent le nom Delhaize dans leur dénomination et donc c'est un tout autre débat.

Alors, deuxièmement, et là, je suis très content que vous êtes d'accord avec moi et je pense que je suis encore étonné que je dois expliquer à Ecolo qu'il y a un besoin de parc

aquatique à Bruxelles. C'est vrai qu'on n'a pas fait d'études de nécessité de savoir si un parc aquatique à Bruxelles était nécessaire. Par contre, je pensais que c'était tellement évident que ce serait intéressant d'avoir un parc aquatique à Bruxelles après le départ d'Océade sur le site du Heysel, que ça ne nécessiterait pas de nouvelles études pour voir si vraiment il faut un parc aquatique à Bruxelles pour 1,2 million d'habitants qui n'en ont pas pour le moment tandis que dans toutes les petites villes, en Wallonie et en Flandre, on commence à en construire partout. Donc oui, c'est vrai, on n'a pas étudié, s'il y a vraiment un besoin et si vous êtes contre cette idée, alors je vous laisse cet honneur mais ce ne sera pas la mienne,

Alors c'est très important les questions qui ont été posées par rapport à c'est quoi un parc aquatique? En effet, ce n'est pas une piscine parce que nous avons une piscine. Nous avons même une piscine olympique, une des deux piscines olympiques sur Bruxelles et elle a été rénovée récemment, il y a dix ans, à l'initiative de notre collègue Jamal Ikazban et elle est en parfait état, en bon état et elle fonctionne bien. Il n'y a pas de nécessité de construire une nouvelle piscine. Donc ce n'est pas une piscine, c'est un parc aquatique comme par exemple Océade ou comme les autres installations dans d'autres villes belges avec des toboggans, avec un bain avec des vagues, avec des jacuzzis, des choses comme ça. Voilà, ça, c'est un parc. Ça, c'est le parc aquatique que nous visons. Alors, quel est la particularité de ce genre de parc aquatique? C'est que tous ces parcs aquatiques, ils sont gérés par des investisseurs privés. Ils sont réalisés par des investisseurs privés parce que c'est une activité économique qui génère des bénéfices, c'est une activité commerciale. Donc non, ce n'est pas le but que la commune va construire, elle, un parc aquatique. Ce n'est pas le but que la commune va exploiter un parc aquatique. C'est le but qu'il y a un service supplémentaire aux Molenbeekois et aux Bruxellois, c.à.d. la possibilité de se divertir dans un parc aquatique comme le peuvent le faire tous les Belges qui habitent dans une autre ville, de taille, de petite taille ou de grande taille. Donc nous, notre but, c'est en effet sur un terrain d'ailleurs qui ne nous appartient pas, mais qui appartient à la SNCB de faire construire, et je dis bien de faire construire un nouveau parc aquatique aux frais de l'investisseur privé. Donc nous n'allons pas nous mettre 1 €, c'est en tout cas l'objectif de ne pas mettre 1 € dans le développement de ce parc aquatique futur.

Alors, est ce qu'on va y arriver? Est ce qu'il y a des gens qui vont être intéressés à le faire? Nous ne sommes pas 100 % sûrs. C'est pour ça que nous lançons cet appel. C'est pour voir s'il y a des investisseurs privés qui sont intéressés pour réaliser un parc aquatique et dans quelles conditions. Ça, c'est le but de cette étude. Peut-être que le résultat de l'étude, c'est qu'il n'y a aucun investisseur privé qui a envie de faire un parc aquatique à cet endroit-là et que ce n'est pas une bonne option et que nous devons regarder vers une autre option. J'espère que ce ne serait pas l'issue, mais ça pourrait être l'issue. Ou peut-être que les résultats est qu'on tout d'un coup, il y a trois ou quatre investisseurs qui nous disent oui, tout à fait, c'est faisable, nous voulons le faire, nous sommes prêts à le faire et alors nous pourrions à terme lancer un véritable appel public avec un concours dans lequel les différents investisseurs peuvent présenter leurs projets et on pourrait prendre le plus intéressant, le moins cher, celui qui rapporte le plus à la collectivité, etc. Ça, c'est l'objectif. C'est donc le premier pas pour arriver vers ça dans quelques années.

Alors quel est l'impact financier pour la commune ? A terme il devrait être nul ou très petit et l'impact financier aujourd'hui est assez limité aussi parce qu'il s'agit de lancer une étude de 50 000 € qui est portée par trois partenaires différents et donc ça veut dire que le prix est aussi divisé par trois. Donc je vous laisse faire le calcul 50.000 € divisé par trois, ça c'est le coût que le fait d'étudier cette idée ,parce que pour le moment c'est une idée, et donc de tester si cette idée a quelque chose de plus qu'une idée, ça c'est le coût et donc c'est moins de 20.000 € pour la commune que nous allons payer aujourd'hui, enfin, d'ici la fin de l'année, ensemble avec la SNCB et Citydev. Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Effectivement, peut-être j'aurais dû rappeler alors la demande lors de la discussion sur la gare de l'Ouest qu'on a eu il y a, je pense, un an et demi ou pendant la discussion sur le plan de Vision 2050 de demander s'il te plait qu'au lieu de venir avec des plans tout fait et des projets, d'impliquer les conseillers dans l'élaboration de ce projet et donc c'est bien, vous n'avez pas répondu sur le site Delhaize. Monsieur Ikazban, le mois passé, n'a pas voulu répondre non plus sur le manque de participation et cet engagement. Mais donc voilà, est ce que oui ou non sur le site Delhaize et tout cet énorme projet gare de l'Ouest, est ce qu'on va venir juste avec des faits accomplis ou est-ce que le conseil communal qui a quand même, je pense, un peu parti pris sur un projet aussi énorme, est ce qu'il y aura réellement une section réunie? Est ce qu'il y aura réellement une discussion ou une participation dans ce projet ou est-ce que ce sont juste des faits accomplis ? Dans le plan 2050, je vous ai dit que quand on en parle, il y a clairement des discussions sur l'occupation de tout ce site, sur l'enjeu combien de logements, sur l'enjeu est ce qu'on ne veut justement pas beaucoup de logements dans cet endroit-là, est ce qu'ils seront sociaux ou pas? Grand débat ! Moi j'aimerais bien avoir une vraie discussion sur l'avenir de ce truc-là. Voilà. Donc j'aime bien la pirouette, super, mais sur la participation qui est demandée à chaque discussion d'un projet futur vous ne répondez pas présent.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

**M. Eylenbosch :**

Merci monsieur le Président.

Il faut développer de toute façon cette friche. Donc ça c'est une première chose. On sait très bien que la proposition qui se trouve sur la table aujourd'hui, on en est au de prémices et que donc on va passer les dix ans avant qu'on en arrive éventuellement à pouvoir poser une première pierre. Ça c'est même un minimum puisqu'on connaît la lenteur de ces procédures. Donc oui, je vais soutenir le point parce qu' il faut faire quelque chose avec cette friche et autant l'aménager dans l'intérêt de tout le monde. On en a déjà assez souffert dans l'état dans lequel elle se trouve pour l'instant.

Par contre, je me pose quand même une question parce que même si je soutiens ce projet, on sait qu'aujourd'hui, pour pouvoir faire fonctionner un parc de ce type là, ça demande énormément d'énergie, ça consomme énormément d'eau aussi. Nous sommes dans des périodes où on doit un petit peu faire attention à ce genre de consommation. Donc si vous prévoyez de faire ça, je crois qu'il serait peut-être bon aussi dans votre cahier des charges, de mettre toutes les limites nécessaires pour que les consommations d'eau, les consommations d'énergie, etc. soient les plus efficaces possibles. Parce que sinon ça va coûter un pont et à un moment donné qu'est ce qui payera les pots cassés si jamais ça se casse la figure? C'est la commune qui se retrouvera avec un chancre qui ne sera plus utilisé. Merci.

**M. le Président :**

Je donne la parole à madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Je voudrais simplement demander que Vivaqua soit mis au courant et donc participe à l'étude. Je vous remercie.

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
35 votants : 35 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

*Hassan Ouassari quitte la séance / verlaat de zitting.*

**7. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat École Toots Thielemans - Activation de la salle de sport - Appel.  
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Schoolcontract Toots Thielemans - Activatie van de sportzaal - Oproep.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

**M. l'échevin Van Damme :**

Voilà, vous connaissez les contrats de quartier, mais la Région a aussi des contrats d'écoles. Un des contrats d'école qui court actuellement sur Molenbeek, c'est le contrat d'écoles Toots Thielemans et donc, dans ce contrat d'école, ce n'est pas la commune qui est pilote de tout ce contrat parce qu'évidemment, c'est essentiellement l'école qui est au centre de l'attention. Par contre, il y a certaines activités pour lesquelles la commune est le porteur et donc une de ses actions, c'est l'activation de la salle de sport dans le cadre de contrats d'écoles, Toots Thielemans. Donc, il y a une salle de sport dans cette école dont le but est de l'ouvrir le plus possible vers les quartiers et donc ensemble avec l'école la commune lance un appel ou va lancer un appel. Avant de pouvoir lancer cet appel, il y a évidemment un règlement d'abord, qui doit être approuvé pour demander des candidatures pour exploiter, pour faire fonctionner cette salle de sport.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Ouassari.

**M. Ouassari :**

Oui Monsieur le Président, je vais me déconnecter pour ce point-là. Je veux que ça soit acté. Comme quoi je n'assiste pas au débat vu que je travaille pour le même pouvoir organisateur que Toots Thielemans. Il y a conflit d'intérêt.

**M. le Président :**

Merci beaucoup Monsieur Ouassari.

Je donne la parole à madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Merci monsieur le Président.

Je me suis demandé si le fait d'avoir des salles qui s'ouvrent comme ça permettrait par exemple, j'ai reçu un appel d'un groupe de jeunes réfugiés qui ont formé 1 club de football et qui n'ont pas d'endroit pour jouer au foot ce que je trouve un peu dommage et je me demandais si cette possibilité-là pourrait leur être ouverte. Ou il y a peut-être une autre raison pour laquelle ça leur est refusé. Mais est-ce que ça va vraiment ouvrir la possibilité à d'autres jeunes de pouvoir faire du sport, même s'ils ne sont pas tout à fait dans le quartier? Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci madame Evraud.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

**M. l'échevin Van Damme :**

Madame Evraud, évidemment ici l'appel est pour l'activation d'une salle de sport. Je ne pense pas que c'est un seul club qui va pouvoir activer ça. Par contre, mon collègue échevin des Sports, Jamel Azaoum me dit déjà qu'il est en train de travailler avec ses clubs et qu'il est déjà en train de trouver une solution pour ce club. Donc je pense que ça c'est en bonne voie.

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*34 votants : 34 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

*Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting.*

**8. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Rénovation urbaine "Gare de l'Ouest" (CRU 3) - Opération B.10 Brasserie Vandenheuvel - Approbation de l'acquisition du bien sis rue Alphonse Vandenpeereboom 148/150, à 1080 Molenbeek-Saint-Jean.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract "Weststation" (SVC 3) - Operatie B.10 Brasserie Vandenheuvel - Goedkeuring van de aankoop van het onroerend goed gelegen te Alphonse Vandenpeereboomstraat 148/150, 1080 Sint-Jans-Molenbeek.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

**Dhr. Van Damme, Schepen :**

C'est un point dans lequel nous demandons de votre autorisation de pouvoir procéder à des négociations avec les propriétaire d'un bien. Ce n'est pas n'importe quel bien, c'est un bien visible et bien important pour notre commune. Il s'agit du bâtiment restant de la brasserie Vandenheuvel à la gare de l'Ouest et donc, dans le cadre du CRU, le contrat de rénovation urbain autour de la gare de l'Ouest, l'acquisition de ce bâtiment a été inscrit comme une des

options et nous avons obtenu un financement de la part de Beliris pour pouvoir acquérir ce bâtiment et donc nous vous demandons de pouvoir l'acquérir ou au moins d'entamer les discussions pour pouvoir l'acquérir.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

**M. El Khannouss :**

Merci Monsieur le Président.

J'ai quelques questions parce que tous les Molenbeekois connaissent bien ce bâtiment qui est un bâtiment emblématique de ce quartier et il a pris, je dirais, une certaine importance avec l'aménagement de la fameuse tour qui a été construite juste à côté et qui normalement devait faire partie du projet global mais qui a été abandonné étant donné que les investisseurs privés pour ne pas les citer, c'est la famille Colruyt ont estimé qu'après l'étude qu'investir dans ce bâtiment, ce serait un investissement à fonds perdus parce que j'ai plusieurs questions pour qu'on puisse nous éclairer. C'est un bâtiment, en fait, qui est en très piteux état, qui a été laissé à l'abandon. Il y a une exploitation économique. Au rez-de-chaussée, il y avait un marchand de meubles, puis un marchand de boissons. Et donc ma question, c'est le montant qui me semblait énorme. C'est 2 millions et demi pour un bâtiment qui, normalement, vu son état de vétusté, doit être détruit. Il y a des parties, je pense, qui sont classées dans ce bâtiment. Vous me corrigez si je me trompe. Est-ce qu'il y a des parties qui sont classées? La façade, en particulier le pignon de façade. Et alors, les 4000 m<sup>2</sup>, est-ce que ça concerne la surface au sol ou on prend en considération les surfaces des étages cumulés? Ça me semble excessif. Pourquoi est-ce que j'en parle? Parce que ça rejoint mes préoccupations concernant la gestion financière de la commune.

Vous savez qu'on a eu de nombreux débats ici et plus particulièrement lorsqu'on a abordé le compte 2021. On est passé aujourd'hui à plus de 178 millions d'euros de dettes alors qu'en 2012 nous étions à 150 millions. Nous avons diminué cette dette et la charge d'emprunt et aujourd'hui on revient avec des acquisitions et je pense qu'on va pousser les Molenbeekois à s'aventurer dans un gouffre financier. Alors moi, je souhaiterais savoir :

1. Qu'est-ce qu'on va faire avec ce bâtiment?
2. Le coût proposé de maximum 2 225 000 € est-ce qu'il concerne la surface au sol ou c'est une surface cumulée, ce qui évidemment serait problématique en termes d'évaluation de cet endroit?
3. Est-ce qu'il y a des parties de celui-ci, donc du bâtiment, qui sont classées? Je pense au pignon parce que cette brasserie est comme emblématique.
4. Est-ce qu'il y a eu une demande de préemption qui doit être décidée par la Région pour pouvoir donner la priorité à la commune, le fameux droit de préemption, parce qu'on risque d'avoir évidemment des investisseurs qui pourraient s'intéresser à ce bâtiment ?
5. La question principale qu'est-ce qu'on va en faire?

Un montant, un tel investissement, tout va dépendre évidemment ce qu'on va pouvoir en faire. On va subsidier l'acquisition. Après, il va falloir faire des travaux et c'est souvent là que la commune se trompe. On fait les acquisitions et après on contracte des emprunts pour pouvoir rénover et pouvoir reconstruire et c'est là qu'on endette d'une manière incroyable la commune et les Molenbeekois. D'ailleurs, c'est pour ça que vous allez devoir, je parle de la majorité, prochainement augmenter le précompte immobilier parce que les caisses sont vides et donc moi j'essaie d'éviter de ne plus pousser les molenbeekois dans la précarité. Merci pour vos réponses.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

**M. Hamzaoui :**

Monsieur le Président, j'ai également trois questions.

1. Est-ce que vous avez fait une demande pour avoir une estimation de ce bien auprès de la Région. Donc c'est qui qui a estimé ce bien?
2. Par rapport à la surface, j'imagine que les 4000 idées de m<sup>2</sup> qui sont annoncées dans le point c'est surface brute totale, plancher compris. Donc quelle est la surface au sol pour pouvoir identifier le prix au mètre carré?
3. Une fois le bien acheté qui va participer à la rénovation ? Est-ce que ça sera à charge de la commune et donc là également, je rejoins M. El Khannouss pour les craintes. Tout ceci en tout cas sera répercuté sur les finances communales et donc j'ai des craintes par rapport à cette opération. Merci.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

**M. Boufraquech :**

Monsieur le Président, j'avais aussi quelques questions sur ce projet. Écoutez, ce n'est pas tous les jours qu'on a un courrier qui nous informe qu'on va recevoir 2 millions et demi par Beliris. Donc c'est une très très bonne nouvelle. La question par rapport à la brasserie Vandenneuvel, mais je pense que les questions ont déjà été dites, c'est quel est le projet de la commune? Qu'est-ce que la commune souhaite réaliser au niveau de ce bâtiment? Est-ce que le bien est classé ou pas? J'avais encore une autre question. C'était par rapport à la superficie, c'était la même chose. C'était les 4530 m<sup>2</sup>. Est-ce que c'est la superficie au sol ou est-ce que c'est l'ensemble du bâtiment? Je vous remercie.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Akki.

**M. Akki :**

Merci Monsieur le Président. Moi la question que je voulais poser c'est est ce qu'il y eu une étude du sol pour voir si le sol est pollué ou pas? S'il est pollué, est ce qu'il vaut vraiment ces 2 millions et demi d'euros? Merci.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Eyllenbosch :

**M. Eyllenbosch**

Monsieur l'échevin, il y a beaucoup de questions qui ont été posées par mes collègues qui m'interpellent également. Vous avez un conseiller qui dit que c'est une bonne nouvelle d'avoir su l'information qu'on va recevoir plus de 2 millions de Beliris. Mais c'est le cadeau empoisonné pour les explications que vous a donné Monsieur El Khannouss et je me pose aussi la question de savoir si c'est vraiment le moment de faire une acquisition telle que celle-là parce que la situation dans la commune n'est pas fameuse et j'ai peur pour les générations

futures et comme vous avez aujourd'hui un gros déficit au niveau d'une classe moyenne qui va pouvoir vous faire rentrer de l'argent dans les caisses, je crois que c'est prendre de très très très gros risques dans un projet comme celui-là et vous feriez bien de le laisser au privé, ce qui rapportera beaucoup plus au niveau de la commune. J'ai peur qu'après que vous ayez acquis ce terrain-là, l'idée que vous ayez c'est de construire de logements sociaux, ce que nous n'avons absolument plus besoin sur la commune actuellement parce que malheureusement, je suis désolé de le dire, ça ne permettra pas de payer tout ce que cela nous coûtera.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Milis.

**M. Milis :**

Merci Monsieur le Président.

Effectivement, je voulais mettre mon inquiétude quant aux finances parce qu'effectivement obtenir un crédit de 2.500.000 €, si c'est une bonne chose, effectivement il faudra quand même les déboursier sur le temps, sur la période, un bon laps de temps. Après s'en coûteront les modifications et les aménagements qui devront être faits sur ce bâtiment et donc c'est une inquiétude effectivement que je marque de mon côté de savoir qu'on va encore prendre un crédit de 2.265.000 €. Merci.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur l'Echevin Van Damme.

**M. l'échevin Van Damme :**

Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, j'invite tout le monde à consulter la fiche du CRU 3 qui concerne la brasserie Vandenneuvel qui est une fiche qui est online, accessible à tous, comme toutes les fiches des CRU qui sont les contrats de rénovation urbaine. Donc ça veut dire que ce sont des contrats de quartiers régionaux, Donc ce ne sont pas des contrats de quartier que la commune mène, mais ce sont les contrats des quartiers que la région mène. Dans ces fiches qui sont librement accessibles online, ils sont vraiment très instructif et je vais vous expliquer sur base de cette fiche, toutes les réponses aux questions que vous avez posées. Mais donc n'hésitez pas à aller les relire parce qu'elles sont vraiment bien faites par l'administration de la rénovation urbaine qui est l'administration Urban et qui dépend en partie, enfin, cette partie-ci dépend du Ministre Président.

Alors, premièrement, par rapport à la superficie, c'est en effet une superficie d'un peu plus de 4000 m<sup>2</sup> tout plancher confondus. Donc ça veut dire il y a 1000 m<sup>2</sup> par plancher donc fois quatre. Évidemment, les étages ne sont apparemment, je n' ai jamais visité le bâtiment, pas tous de la même taille mais ça, c'est plus ou moins l'ordre de grandeur de laquelle on parle. Donc c'est quand même un bâtiment assez impressionnant. Deuxièmement, je tiens quand même à dire que c'est un chancre. C'est un chancre dans notre commune depuis très longtemps. C'est un endroit qui n'invite pas. C'est un endroit qui est relativement vide et qui est en train de détériorer au fur et à mesure et donc, je pense que ce n'est pas une bonne chose non plus de laisser ce bâtiment tel quel et donc je pense que ça, c'est un élément à tenir en compte aussi parce que je pense que tout le monde ici autour de la table, n'a jamais connu ce bâtiment en fonction. Enfin, peut-être que les gens qui dépassent la cinquantaine ou la soixantaine oui parce que ça fait 40 ans, si je m'abuse, que la brasserie Vandenneuvel a cessé

de fonctionner et donc la plupart de notre population n'a jamais vu ce bâtiment en activité et donc ça veut dire qu'il est depuis des décennies déserté et désaffecté. C'est vrai qu'il a une activité économique au rez-de-chaussée. En fait, il y avait une activité économique au rez-de-chaussée avec un marchand de boissons, mais il n'est plus ouvert. Donc cette activité économique a cessé aussi. Donc c'est une raison de plus, je pense, pour ne pas laisser continuer cet état d'inoccupation.

Alors, par rapport à la question, si c'est classé ou pas, selon mes informations, ce n'est pas classé, mon collègue le confirme, c'est repris à l'inventaire. Ça veut dire que c'est un bâtiment remarquable. Personne n'en doutera, mais il n'est pas formellement classé. Cela veut dire très concrètement que si on va le rénover, nous sommes tenus à des règles un peu moins strictes que le classement, mais nous sommes tenus à des règles plus strictes qu'un bâtiment normal.

Evidemment, nous n'avons à ce jour pas d'argent pour le rénover ou pour le réhabiliter, je vous l'accorde volontairement et je avoue aussi que c'est parfois le cas avec d'autres projets que nous lançons parce que la réalité, et je suis très fière de l'administration molenbeekoise qui a une réputation remarquable à ce sujet, la réalité c'est que souvent, nous montons des projets qui, au début, n'ont pas tous le financement couvert, mais que nous arrivons au fur et à mesure à trouver des moyens supplémentaires parce que nous montons de bons projets et nous comptons faire la même chose ici. Je tiens quand même à spécifier que du développement urbain et le service des travaux publics, ces deux services génèrent plus ou moins plusieurs millions d'euros que vous validez chaque fois lors des budgets, mais que deux tiers de ces budgets en moyenne sont des budgets subsides. Donc dire que nous allons pour tous ces projets puiser dans les poches des Molenbeekois n'est pas correct parce que deux tiers de tous les investissements que nous faisons sont des investissements qui ne sont pas sur fonds propres mais sur des subsides. D'ailleurs, c'est une tradition qui est de longue date à Molenbeek. Philippe Moureaux, notre ancien bourgmestre, en était l'exemple type et c'est une pratique que nous continuons jusqu'aujourd'hui et donc ici aussi nous continuons. Nous comptons évidemment, au moment d'acquérir le bâtiment, de lancer de nouveaux projets et justement d'essayer de trouver de l'argent en plus. Par contre, c'est très difficile d'aller chercher de l'argent pour un projet dans un bâtiment qu'on n'a pas encore et donc l'inverse de dire ben oui, il faut d'abord élaborer tout le tout le projet et l'avoir tout ficelé, et puis acheter le bâtiment, malheureusement, dans les faits, ça ne fonctionne pas. Donc on a pu convaincre Beliris de nous donner l'argent nécessaire pour acheter le bâtiment si nous arrivons à trouver un accord avec la propriétaire, je tiens à quand même à le répéter parce que ce n'est pas comme si c'est un claquement de doigts et le montant qui est spécifié ici c'est en effet l'estimation qu'a fait le Care, qui est le comité d'acquisition régional qui spécifie les montants pour lesquels nous pouvons acheter des bâtiments ou des biens construits parce que nous ne sommes pas libres en tant que communes, de dépenser autant que nous voulons pour l'achat d'un bâtiment. Nous devons à chaque fois avoir une estimation d'un organisme public agréé qui tient compte notamment de la question de la pollution, qui tient compte de la question du classement ou pas, qui tient compte de la vétusté du bâtiment ou pas, qui tient compte des prix qui ont été donnés à des biens semblables dans les environs et donc ça veut dire que cette acquisition, ce montant là, ce n'est pas un montant que nous avons imaginé nous-mêmes, mais c'est un montant qui a été établi par un organisme indépendant.

Alors, qu'est-ce qu'on va y faire? Je vous réfère de nouveau vers la fiche du CRU 3 qui concerne la brasserie Vandenheuvel. Évidemment, le but et c'est la raison qui a déterminé ce programme, donc nous sommes tenus à l'exécuter. Le but n'est pas d'en faire des logements sociaux, même si je trouve personnellement, et cette majorité aussi, que nous devons en construire en plus à certains endroits. Mais ici, ce n'est pas du tout le sujet. Le but, c'est donc d'accueillir une programmation culturelle publique d'envergure métropolitaine. Donc ça pourrait être un musée, un infrastructure culturelle importante qui a un rayonnement au-delà de Molenbeek. Donc ce n'est pas non plus le but d'installer nos services de culture là-dedans.

Ce n'est pas non plus le but d'ajouter un bâtiment que nous allons gérer nous-mêmes. Le but est d'installer une programmation culturelle des publics d'envergure métropolitaine. Ça, c'est l'objectif futur de cet endroit-là.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'échevin Van Damme.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

**M. Eylenbosch :**

Merci Monsieur Van Damme pour vos explications. Je ne suis pas rassuré parce que comme vous dites-vous même que vous n'avez aujourd'hui pas les budgets nécessaires que pour pouvoir faire les travaux nécessaires pour mettre tout en état une fois que le bien aura été acquis.

Ce qui me dérange également et comme toujours, ça a déjà été formulé comme remarque à différentes reprises. Vous avez un montant qui est indiqué ici de 2.000. 265 € comme étant un montant maximum, vous annoncez déjà au marché le prix que nous sommes d'accord de payer et pour lesquels on n'ira pas plus haut. Donc ce qui veut dire que si j'ai bien compris, vous n'avez pas fait de préemption sur le bien que vous le laissez libre sur le marché, ce qui est probablement une bonne chose parce qu'à mon avis il vaut beaucoup plus que ça par rapport à l'emplacement qu'il est et aux possibilités qui existent sur le terrain. De l'autre côté, c'est très bien de dire que vous voulez y installer du culturel, mais de nouveau là, on reparle de nouveau de financement et de financements importants. Si on ne parvient à trouver des sommes pour pouvoir couvrir la construction ou l'aménagement du bâtiment ce serait une chose, mais il y aura quelqu'un d'autre qui devra payer pour pouvoir faire le culturel, ou ce sera l'inverse. Mais de toute façon, ça va coûter énormément d'argent et de temps à la commune et je crois que les services aujourd'hui ont d'autres choses à faire que de s'occuper d'une friche comme celle-là. Merci.

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*35 votants : 24 votes positifs, 1 vote négatif, 10 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*35 stemmers : 24 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 10 onthoudingen.*

**9. Département Infrastructures et Développement urbain - Programme Triennal d'Investissement 2022-2024 - Octroi de subsides par la Région de Bruxelles-Capitale - Proposition de projets à réaliser.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Driejarig investeringsprogramma 2022-2024 - Toekenning van subsidies door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Voorstel van te realiseren projecten.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur l'Echevin Van Damme.

**M. l'échevin Van Damme :**

Ici, nous sommes dans PTI qui est le plan triennal d'investissement 2022-2024 où la Région nous octroie un montant tous les trois ans pour faire des projets d'investissement dans du bâti ou dans de l'espace public et donc nous devons proposer des projets concrets. C'est à dire d'abord proposer une liste de projets qu'on réalisera peut-être ou partiellement. Donc, la liste qui vous est soumise aujourd'hui n'est pas une sécurité ou ne donne pas une sûreté absolue sur la réalisation de ces projets. C'est juste une liste de projets pour lesquels, plus tard, on pourrait éventuellement, quand les projets deviennent très concrets, demander un financement. D'ailleurs, le nombre de projets que nous introduisons est largement supérieur au montant qui nous est octroyé. Donc ça veut dire que, très concrètement, certains de ces projets ne vont pas être réalisés. D'autres vont bien être réalisés et donc nous optons un champ le plus large possible pour par après pouvoir atterrir avec des projets concrets qu'on viendra évidemment vous proposer et qui seront par après réalisés ou pas réalisés. Donc on vous demande d'approuver ce programme.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin Van Damme.

Je donne la parole à madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Merci Monsieur le Président. J'ai juste une petite question. En fait, les projets sont proposés par ordre chronologique, si je peux dire. Vous venez de dire que ça dépendra des subsides reçus réellement pour pouvoir les réaliser. Est ce qu'il est possible éventuellement que si jamais on n'obtenait pas la somme globale estimée on pourrait inter changer l'ordre des projets. Voilà, c'est ça. Je voulais la confirmation. Je vous remercie, Monsieur l'échevin.

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
35 votants : 35 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

*Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.*

**10. Finances - Budget communal 2022 - Modification budgétaire n°02-2022.  
Financiën - Gemeentelijke begroting 2022 - Begrotingswijziging nr. 02-2022.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur l'Echevin Van Leeckwyck.

**M. Van Leeckwyck, Echevin :**

Bonsoir à tous. Donc nous sommes à la deuxième modification budgétaire pour 2022, la deuxième et la dernière. En ce qui concerne ces modifications budgétaires, elles ont été acceptées par l'inspecteur. C'est déjà une très bonne chose. La somme des majorations, des diminutions en dépenses et en recettes ne donne pas une neutralité des résultats cette fois ci. Le total des mouvements en recettes est de deux millions huit-cents et des milles et le total

des mouvements en dépenses est de 5.210.000. Donc nous sommes à l'exercice propre, en déficit de 2.383.000. L'inspecteur a accepté ce mali car comme nous avons intégré le boni de la foi passé, donc en l'exercice cumulé, nous sommes toujours à 2 millions, +/- 2 millions et demi de bénéfice de boni. Donc ça, c'est pour le résultat global.

Alors dans les détails, qu'est ce qui fait que nous avons dû faire une modification budgétaire numéro deux et pourquoi nous avons des montants quand même assez importants, c'est que nous avons dû appliquer la quatrième et la cinquième à l'indexation pour les salaires. Donc là, on est à 2.223.000. Ce qu'on peut aussi dire mais là, c'est plutôt une bonne nouvelle, la région a augmenté en partie la dotation générale des communes, donc là on a 1.882.000 en plus pour les recettes. Pour 2021, le transfert à la police a diminué. Nous avons pu récupérer 434.000 €. Donc ça, ce sont un peu les gros postes, plus et moins. Par contre, évidemment, ce qui plombe un peu le résultat, c'est que la dotation CPAS, le CPAS a fait une modification budgétaire de 1.300.000 € que nous avons dû intégrer dans la modification budgétaire de la commune.

Alors, au niveau de l'extraordinaire, dans l'ensemble c'est souvent des petits changements au niveau des projets, donc des adaptations mais nous, on a profité cette fois ci de mettre quand même malheureusement une majoration de dépenses, mais un peu plus de 2 millions pour des non-valeur au niveau de la DIDU.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à monsieur Haouari.

**M. Haouari :**

Merci Monsieur le Président. Merci Monsieur l'échevin pour la présentation. J'ai quelques questions. Donc effectivement le résultat à l'exercice propre étant en mali, 2.383.000 €, ce qui est inquiétant et donc vous dites que l'inspecteur a accepté ce mali, est ce que ça veut dire que la région va prendre en charge ce mali? Est-ce que la région va intervenir à concurrence de ce mali de 2.383.000 € ? C'est surtout ça la question de savoir si c'est la Région qui prend en charge ce mali. Il faut voir s'il y a un accord de la région à ce niveau-là.

Pour ce qui est des non-valeur, je m'interroge sur les montants précis en augmentation des non-valeur c'est 414.569,10 €. C'est tellement précis que je me demande à la clôture des comptes normalement, tout ce qui ne sera pas perçu est mis en valeur. Ici, c'est tellement précis que je me demande si à la clôture des comptes, cet exercice sera encore fait. Est-ce qu'on va encore travailler sur les droits constatés qui ne seront plus recouverts ? Donc, à la clôture du compte, les opérations de clôture de compte qui auront lieu début 2023? C'est tellement précis que je me demande si on va vraiment faire cette opération ou si on a déjà identifié tous les non-valeur. Le montant est tellement précis que je m'interroge. D'habitude, on fait une estimation, là c'est tellement précis. Même la virgule y est.

Par rapport au salaire, vous parlez d'une augmentation de 2.223.0000€. Pour la quatrième et la cinquième indexation 2.223.000€ me paraît assez important que pour deux indexations. Je rappelle que les deux indexations ce n'est pas 2 % sur base annuelle, c'est 2 % ... Allé, si l'indexation tombe par exemple au mois de novembre, ça sera 2/12<sup>ème</sup> de 2 %. L'indexation n'est pas prise à 100 %, donc elle est prise à 100 % quand elle tombe le 1<sup>er</sup> janvier sur base annuelle. Là, 2.223.000€, ça représente plus que cela. D'ailleurs, j'ai vu que certains postes étaient augmentés au niveau des salaires de 10 %. Donc je ne suis pas sûr que ce soit que les indexations.

La dotation générale, comme vous l'avez précisé, augmente de 1.882.000€. Vous n'avez pas précisé que l'article 46 bis augmente aussi de 477.000 €, ce qui fait une augmentation de 2.350.000 € interventions importantes. Je me demande sans ces augmentations ce qu'aurait été la modification budgétaire. Le mali aurait été de quasi 5 millions d'euros.

Alors j'ai aussi une question par rapport à la situation des fonds de réserve. Donc je vois qu'il y a eu des mouvements sur les fonds de réserve. Est-ce que vous pouvez préciser quels sont les mouvements qui ont été effectués sur les fonds de réserve ?

Alors, par rapport aux investissements j'ai quelques questions. Je vois que certains postes, enfin les crédits ont carrément été supprimés. Il y a un poste travaux de voirie, on a retiré, on a supprimé 2 millions d'euros. Donc les travaux de voirie, je suppose, n'ont pas eu lieu. Il y a un autre poste, aménagement terrain sportif -400. 000 €, on le supprime. Ma question est de savoir pourquoi cela n'a pas été réalisé alors que ça a été prévu au budget. ? Est-ce que c'était financé par subsides ou par emprunt? Si c'était financé par subsides est ce que ces subsides peuvent être reportés à l'année suivante ou ils sont perdus définitivement? Je vous remercie pour vos réponses.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

**M. Eylenbosch :**

Merci Monsieur l'échevin pour les explications que vous avez données. Moi j'ai simplement une toute petite question parce qu'il me souvient que fin de l'année passée, au début de l'année, quand on a discuté des taxes, vous aviez monté une taxe fararaineuse qui allait rapporter énormément d'argent, qui est la taxe sur les caisses automatiques et donc savoir si elle s'est déjà intégré le fait que cette taxe a été annulée par la tutelle pour une deuxième fois, donc savoir si ça se trouve dans votre modification budgétaire ou pas ?

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

J'ai quelques questions pour les montants des échevins et bourgmestres. Est-ce que c'est correct ? Je vois qu'il y a une majoration, donc une petite majoration. Je croyais que l'indexation de ces montants était en fait seulement à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Est-ce que vous pouvez éclaircir cela? Je pense que c'était le 1010/111/04 à moins que je lis mal le truc. Est-ce que vous pouvez m'expliquer cela?

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Leeckwyck.

**M. l'échevin Van Leeckwyck :**

Merci pour vos questions et merci pour votre vigilance. Donc pour le mali, non, la région ne prend pas en charge le mali, c'est reporté sur l'année.

Les recouvrements vous voulez dire les montants qui sont repris dans les documents ou ce que j'ai cité? Moi je vous ai cité les montants comme ça. Mais évidemment, dans les documents, les montants sont précis. Donc là, je pense que vous avez vu le montant.

Pour l'indexation, là, vous avez tout à fait raison. Donc moi-même, quand j'ai vu le document, j'ai posé la question puisque comme vous le dites, il ne reste plus que deux mois. Donc ce qu'on a fait, c'est qu'on a profité, donc il y avait les deux d'indexations mais il y avait des adaptations barémiques qui n'avaient pas été correctement effectuées à la base et à la première modification budgétaire. Donc on a rectifié le tir plus la prime de fin d'année qui n'avait pas été reprise dans les premiers comptes. Donc c'est vrai que ça fait un montant plus élevé que ce qui aurait dû ...

Pour les fonds de réserve je ne sais pas vous répondre. Ça dépend ce que vous voulez exactement sur les fonds de réserve. C'est vrai qu'ici on a utilisé dans certains cas des fonds de réserve. Puisqu'on fait des modifications budgétaires, on peut aller chercher certains montants dans les fonds de réserve puisque c'est à ça que ça sert les fonds de réserve. Maintenant, si vous voulez une vue globale des fonds de réserve, je peux vous l'envoyer parce que je ne vais pas commencer à tout reprendre ici.

Pour la taxe caisse automatique, on n'a pas encore adapté, on n'a pas fait de modification budgétaire. Mais bon, ça ne va pas, ça n'a pas été effectué. Oui en effet, comme vous avez remarqué, il y avait aussi la DGC46 où il y avait aussi une modification. Donc ça, c'est bon. Maintenant, je n'ai pas repris en détail tous les points. Par exemple, la police, je l'avais dit investissements, travaux de voirie. Ça, je ne sais pas si mon collègue Van Damme peut répondre sur certains points plus précis ou si madame Albrecht veut aussi compléter. Mais bon, je peux déjà regarder dans les tableaux. Donc c'est le service DIDU qui nous envoie...

**M. l'échevin Van Damme :**

Sur les irrécouvrables, je peux être très bref et c'est à dire que ce sont tous des dossiers qui datent d'avant 2018. Donc la période 2012-2018. Donc ce sont tous des irrécouvrables. Ça veut dire que ce sont des montants qui n'ont pas été utilisés ou qui n'ont pas été récupérés. Et donc, sur le fond de ces dossiers, je ne peux pas répondre. Évidemment, ça c'est une question qu'il faudrait poser soit à l'échevin des Finances quels sont les dossiers concrets, soit aux législatures passées. Mais donc le constat est qu'il n'y a plus moyen de récupérer ces fonds.

**M. le Président :**

Merci Mr Van Damme, Mr Van Leeckwyck.

**M. l'échevin Van Leeckwyck :**

Donc pour les irrécouvrables, j'ai la liste évidemment des dossiers donc je peux vous donner quelques exemples. 40.845 € pour un réaménagement de la rue Isidore Teirlinck. Mais c'est un projet 2010-2012. Donc je suppose qu'à cette époque-là, ça n'a pas été clôturé. Je vois ici 313.000 € pour un subsidie 2016 pour l'extension de l'école Regenboog. On va donc avoir une politique de la ville 2017. Donc tout ça, c'est à la demande de la Releveuse aussi. Donc la Releveuse a vu le département de la DIDU. C'était votre question de la fois passée, mais donc c'était prévu et donc on prend tous les services un à un et on regarde tout ce qui peut être donc mis en irrécouvrables. Vous aviez encore une question, c'était travaux de voirie. Je vais regarder si j'ai le détail. Sinon on peut aussi répondre par écrit.

**Mme la Secrétaire f.f. :**

En fait, le calcul de la prévision budgétaire se fait comme la circulaire, Monsieur Haouari, vous connaissez certainement la circulaire budgétaire, avec un calcul spécifique pour faire le budget, mais c'est basé sur un mois. C'est le mois de juillet qui doit faire qu'on doit faire fois douze fois l'index. Mais entretemps, il y a eu trois indexes après tout ça. Et donc c'est ça maintenant qu'on adapte les crédits suivant les trois indexes et suivant les augmentations barémiques et tout qui se passe après le mois de juillet, ce que la circulaire budgétaire ne prévoit pas. Pour les salaires des échevins, c'est la même chose, ce sont les indexes, c'est tout. L'indexation des échevins, c'est comme le personnel communal.

**M. le Président :**

Je pense que pour une première volée de réponse, c'est déjà satisfaisant. On peut peut-être de repasser la parole à Monsieur Haouari.

**M. Haouari :**

Merci Monsieur le Président. Merci Monsieur l'échevin pour vos réponses et surtout pour votre honnêteté. Par rapport à la question sur les investissements, j'aurais espéré que Monsieur Van Damme me réponde, Je n'ai pas eu de réponse. Donc ma question, je la répète. Donc je répète la question, ce n'était pas celle-là, c'est une autre question. Ce sont deux autres questions, j'ai dit qu'il y avait deux postes, notamment, il y en a d'autres. Mais ce sont les plus importants, travaux de voirie, 2 millions d'euros qui ont été abandonnés. Donc les travaux de voirie n'ont pas eu lieu ou n'auront certainement pas lieu en 2022. Donc c'est un projet qu'on laisse tomber. Et il y a aussi l'aménagement d'un terrain sportif, 400.000 € qu'on supprime des crédits budgétaires au service extraordinaire à l'investissement. Donc ma question était de savoir pourquoi d'abord n'a pas réalisé ces travaux? Deuxièmement, est-ce que c'était prévu de les financer par emprunts ou par subsides? Et si on comptait les financer par subsides? Qu'advient-il de ces subsides? Est-ce qu'on les perd définitivement ou on peut éventuellement les récupérer l'année prochaine? Donc c'est ma question par rapport aux investissements à laquelle je n'ai pas reçu de réponse.

Donc effectivement madame Aelbrecht, la circulaire budgétaire prévoit effectivement, on prend un salaire d'un mois et on fait fois la revalorisation salariale et l'index et cetera. Par contre, ce qui m'étonne et ce qui me choque, c'est que Monsieur l'échevin des Finances dit que la programmation sociale est là. C'est repris dans la circulaire budgétaire. La programmation sociale n'est pas n'a pas été incluse dans le budget. Donc ça veut dire que à ce conseil communal auquel je n'étais pas présent, on a présenté aux conseillers communaux un budget sans la programmation sociale, sans la prime de fin d'année, ce qui est très inquiétant. Je rappelle enfin, de mémoire, ce que dit la loi par rapport au budget, ce sont les prévisions de dépenses et les prévisions de recettes, donc connues. Donc la programmation sociale est une disposition qui existe depuis très longtemps à Molenbeek. Donc qu'on ait fait passer un budget sans la prime de fin d'année. C'est inquiétant. Je me demande quelle est la valeur de ces budgets et de ces modifications budgétaires qui sont présentées ici, si on ne prévoit pas une dépense obligatoire, je rappelle qu'elle est obligatoire tant qu'il n'y a pas une décision du Conseil, tant qu'il n'y a pas eu une décision du Conseil pour supprimer la prime de fin d'année. J'espère que cette décision n'atterrira jamais dans ce conseil. Tant qu'à payer cette décision-là, elle est obligatoire. C'est une dépense obligatoire, elle doit être prévue. Donc l'échevin des Finances dit le contraire. Donc, par rapport à la situation des fonds de réserve, j'entends Monsieur l'échevin que vous n'avez pas toutes les données et je veux bien recevoir la réponse par écrit, à ce niveau-là, je comprends tout à fait.

**M. le Président :**

Merci Monsieur. Monsieur Eylenbosch.

**M. Eylenbosch :**

Oui, merci Monsieur l'échevin.

Je suis surpris de votre remarque. M. Haouari a dit qu'il reconnaissait votre franchise, mais j'ai quand même un petit peu inquiet quand j'entends que des montants n'ont pas été comptabilisés correctement dans les premières modifications qui ont été faites dans le budget qui a été fait. Donc, je me pose la question de savoir si vous avez été empoisonné par un partenaire de majorité pour vous embobiner ou bien est-ce que vous êtes vraiment à côté de la plaque en ce qui concerne les finances? Mais je crois que vous devriez vous remettre en question. Merci.

**M. le Président :**

Monsieur Van Leeckwyck, vous voulez répondre.

**M. l'échevin Van Leeckwyck :**

Oui bien sûr, parce que ce n'est pas la première fois que je reçois de certains des attaques comme ça. Comme quoi je ne suis pas capable. Je ne suis pas à ma place. Je ne sais pas pourquoi. Je ne sais pas à quoi ça sert de formuler ce genre de question. Maintenant, pourquoi on irait cacher des choses sur les primes de fin d'année? Simplement, il y a eu une omission de la part du service de la comptabilité qui, c'est une nouvelle dame aux Finances qui n'a pas...

**M. le Président :**

Monsieur Van Leeckwyck, je pense que madame Aelbrecht veut répondre.

**M. l'échevin Van Leeckwyck :**

C'est vraiment une coordination entre madame Aelbrecht et la nouvelle dame aux Finances, il n'y avait pas malversation là.

**Mme la Secrétaire f.f. :**

Je suis désolée de vous contredire, mais en fait, tout était prévu dans les chiffres. C'est juste aussi que la prime de fin d'année doit être adaptée. Parce que le mois d'octobre, c'est aussi un mois qui a été influencé par les indexes. Donc il faut recalculer la prime de fin d'année et c'est ça qu'on a fait. On a ajouté la partie qui n'était pas indexée, mais comme vous connaissez la circulaire budgétaire, la prime de fin d'année est reprise dans le calcul. Donc c'était bien prévu dans le budget. On n'a pas caché ça.

**M. le Président :**

Merci, merci. Monsieur Haouari.

**M. Haouari :**

Oui désolé de répliquer, mais bon, j'ai deux réponses complètement contradictoires. Donc je ne sais pas ce qu'il faut faire dans ces cas-ci. Si vous avez un conseil, je suis à l'écoute.

**M. le Président :**

J'aurais tendance à prendre la réponse dans la globalité. A mon avis, à mon avis, vous devez quand-même avoir quelques éléments qui vous disent que la réponse vous a été donnée et qu'il n'y a pas vraiment une révolution à ce niveau-là et qu'on n'a pas changé les règles depuis que vous y étiez.

**M. Haouari :**

Alors si j'entends ce que me dit madame Aelbrecht, la prime de fin d'année été a été prévue. OK, mais alors l'augmentation des salaires, l'augmentation des salaires dans la modification budgétaire numéro deux reste très importante. J'ai dit dans certains articles, dans certaines sous fonctions budgétaires, madame Aelbrecht, on est à 10 % et là, ce ne sont certainement pas les indexes, c'est impossible que ça soit les indexes, les indexes pour deux mois, ça fait exactement 0,2 %, un peu moins, même 0,18 %. Donc ici, dans certaines sous fonctions budgétaires, on a des augmentations de 10 %. Donc c'est pour ça que j'ai plutôt tendance à dire que la prime de fin d'année n'est pas n'avait pas été prévue. Mais bon. Bon bref, à moins d'avoir une réponse par rapport à cette augmentation importante des salaires, je reste sans réponse définitive.

Puis alors juste une petite parenthèse par rapport aux irrécouvrables. Ce que je disais, Monsieur Van Damme, Monsieur Van Leeckwyck, j'entends que vous avez une liste et c'est comme ça que ça doit se faire. Je ne dis pas, mais les irrécouvrables, normalement de manière définitive, se font à la clôture des comptes, c'est à dire l'année prochaine. Donc il y a un travail. Les opérations de clôture des comptes. On prend tous les droits constatés. Ceux qui sont soldés sont soldés. Ceux qui ne sont pas soldés, on voit s'il y a encore la possibilité de récupérer ces montants ou non. C'est là qu'on établit une liste qu'on présente au collège avant le 15 février. En tous les cas, c'est ce que dit la circulaire de clôture des comptes. C'est pour ça que j'ai dit ici, les montants sont tellement précis que je me demande si on n'a pas déjà fait le travail. Mais on n'a pas déjà fait le travail et que ces opérations de clôture de compte, est-ce qu'on ne va pas mettre de côté les sommes qui devraient être mises en irrécouvrables? C'est juste ça.

**M. l'échevin Van Leeckwyck :**

Pardon, je tiens à préciser. En effet, j'ai commis un abus de langage parce que j'avais noté dans mes notes justement que la deuxième indexation, il y avait l'adaptation barémique, prime de fin d'année. Mais comme madame Aelbrecht vient de l'expliquer et il n'y a pas eu d'erreurs commises par mes services, sinon, ils vont me fouetter quand je vais rentrer.

**M. le Président :**

Je pense que c'est bon, il y aura peut-être aussi des questions supplémentaires, peut-être par écrit. Ce sera peut-être plus facile.

**M. Haouari :**

Juste un mot. Donc vous dites qu'il y avait des questions supplémentaires. Donc par

rapport à la question sur les investissements, je n'ai pas reçu de réponse et par rapport au fonds de réserve, donc je veux bien les recevoir par écrit.

**M. le Président :**

On passe au vote.

*Le Conseil approuve le point.*

*34 votants : 27 votes positifs, 7 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*34 stemmers : 27 positieve stemmen, 7 onthoudingen.*

**M. le Président :**

Je donne la parole à M. Haouari.

**M. Haouari :**

Voilà, merci. Donc juste pour justifier l'absence de mon groupe, c'est par rapport notamment au déficit. Donc le déficit est, comme je l'ai dit de 2.383.000. Donc Monsieur l'échevin des Finances me confirme que la Région ne prendra pas en charge ce déficit. Ce qui fait que vous aggravez la situation financière de la commune et vous faites payer des dettes parce que ce sera réellement une dette. C'est un déficit et les dettes seront payées par les générations futures. Et c'est malheureux. Donc c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons. Merci.

#### **11. Recettes communales - Vérification de l'encaisse communale du 01.01.2022 au 30.09.2022.**

#### **Gemeenteontvangsten - Controle van het gemeentekasgeld van 01.01.2022 tot 30.09.2022.**

---

**M. le Président :**

C'est une prise de connaissance, donc la vérification de l'encaisse communale du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre.

**M. Haouari :**

Monsieur l'échevin des Finances, ce type d'opération, je vois que c'est du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre, c'est sur neuf mois. Donc l'idéal serait de faire ce type d'opération trimestriellement. Et puis alors, j'aimerais juste vous poser une question accessoire. En quelques mots, comment se déroule cette opération de vérification de caisse? Comment, comment vous faites? Est-ce que vous êtes seul ou il y a d'autres échevins délégués pour la vérification de caisse parce qu'il peut y en avoir plusieurs? Et comment ça se passe? Merci.

**M. le Président :**

OK, merci, l'incident est clos. C'est une prise de connaissance. Pas un test quand-même, un examen, un CEB ou je ne sais quoi, ou master. Donc on passe au point douze.

*Le Conseil prend connaissance.*

*De Raad neemt kennis.*

**12. Informatique - Adhésion à la centrale de marchés du CIRB pour l'acquisition de matériel informatique.**  
**Informatica - Toetreding tot de opdrachtcentrale van het CIBG voor de aankoop van informatica materiaal.**

---

**M. le Président :**

C'est un point de l'informatique, adhésion à la centrale de marché du CIRB pour l'acquisition de matériel informatique.

**M. l'échevin Van Leeckwyck :**

Donc vous savez qu'il y a une centrale des marchés du CIRB où on peut acquérir du matériel. Donc le principe d'une centrale de marché, c'est qu'on ne doit pas faire chaque fois des marchés publics justement. Et ici simplement, le fait que pour bénéficier de ce marché, il faut remettre un point au collège et au conseil pour adhérer à cette centrale des marchés. En tout cas, rien de particulier.

**M. le Président :**

OK merci. Et donc nous pouvons passer au vote.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*34 votants : 33 votes positifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*34 stemmers : 33 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**13. Économie - Emploi - Octroi d'un subsidie à l'a.s.b.l. Le Trait d'Union.**  
**Economie - Handelszaken - Tewerkstelling - Toekenning van een subsidie aan de v.z.w. Le Trait d'Union.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à M Haouari.

**M. Haouari :**

Bien sûr, je suis pour l'octroi de ce subsidie, mais je suis surpris par le montant dérisoire, 300 €.

**M. le Président :**

Non, c'est 3.000 €.

**M. Haouari :**

Ah, je m'excuse, je n'ai pas vu un zéro.

**M. le Président :**

Franchement, en tant qu'ancien échevin des Finances, ça me déçoit quand-même.

**Mme Piquard :**

Merci Monsieur le Président. Moi je voulais intervenir pour dire qu'effectivement je ne refuse pas un subside bien sûr à toute ASBL qui s'occupe de recherche d'emploi. D'un autre côté, pourquoi ce point passe-t-il spontanément tout seul, alors que nous avons entre nous une mission locale qui pourrait aussi bénéficier de subsides communaux ou pour un projet ponctuel, éventuellement également? Voilà, je vous remercie.

**M. le Président :**

En fait la Mission locale, vous le savez à quand même déjà des subventions communales, la règle dans cette période assez difficile, c'est qu'on n'augmente pas non plus les subventions qui sont octroyées aux différents organismes. Par contre, au niveau des subventions qui sont demandées, comme chaque année, cette association a fait cette demande et il est vrai qu'il serait sûrement intéressant aussi d'aller voir s'il n'y a pas d'autres associations qui seraient intéressées. Mais ici, en l'occurrence, c'est une association qui a quand-même un impact assez important et un travail important depuis de longues années au niveau de l'insertion, comme vous le dites. Et donc voilà, cette demande nous est parvenue et nous avons répondu comme cela a été fait depuis des années et des années. Merci donc nous allons passer au vote.

*Le Conseil approuve le point.  
34 votants : 34 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

*Françoise Schepmans quitte la séance / verlaat de zitting.  
Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting.  
Tania Dekens quitte la séance / verlaat de zitting.  
Leonidas Papadiz quitte la séance / verlaat de zitting.  
Mohamed El Bouazzati quitte la séance / verlaat de zitting.  
Patrick Bacart quitte la séance / verlaat de zitting.*

**14. Secrétariat communal - Motion déposée par Madame Addi, Conseillère communale PTB\*PVDA, relative au soutien aux travailleuses et aux travailleurs du CPAS. (Complémentaire)  
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door mevrouw Addi, Gemeenteraadslid PTB\*PVDA, over de steun aan de werknemers van het OCMW. (Aanvullend)**

---

**M. le Président :**

OK donc ceci clôture, on va dire les points classiques. Nous passons donc à la motion déposée par madame Addi, donc relative au soutien aux travailleuses et travailleurs du CPAS.

**Mme Addi :**

J'ai d'ailleurs introduit cet après-midi des amendements. Je ne sais pas si vous les avez reçus, sinon je les ai ici. Mais donc mon interpellation concerne un soutien aux travailleurs et aux travailleuses du CPAS. Donc, considérant que les travailleurs des CPAS de Bruxelles ont décidé d'un plan d'action et de grève en front commun syndical, considérant que ceux-ci demandent, entre autres, plus de moyens régionaux et fédéraux pour le financement des CPAS pour faire face à la crise économique et aider les citoyens bénéficiaires tout en ayant des conditions de travail correctes. Considérant l'explosion des demandes d'aide dans les CPAS, notamment en raison de la guerre en Ukraine, mais également maintenant avec la crise énergétique que l'on connaît, considérant que les communes financent déjà largement

les CPAS et que les budgets des CPAS ont augmenté ces dernières années, mais que les moyens octroyés pour l'instant par les gouvernements fédéraux et régional pour les CPAS sont insuffisants, le conseil communal demande au collège de faire parvenir cette motion de soutien aux travailleurs des CPAS bruxellois et de tout mettre en œuvre pour répondre favorablement à leurs revendications. Le conseil communal demande également au collège d'inviter le CPAS de Molenbeek à répondre favorablement aux revendications des travailleurs qui peuvent être rencontrés directement par le pouvoir local, c'est à dire nous en fait, à savoir mettre en place une gestion participative des équipes, organiser des formations pour les travailleurs, investir dans la prévention primaire et dans la prévention des cas de risques psychosociaux, mettre à disposition du personnel le matériel nécessaire pour effectuer correctement ces tâches. C'est la base, mettre en place un deuxième jour de télétravail structurel et augmenter l'indemnité de télétravail en fonction de l'augmentation du coût de la vie et plus largement revaloriser leur travail via une augmentation de salaire et maintenir les postes de travail alloués en période de Covid. Et alors, je voudrais rajouter les deux amendements suivants : le Conseil invite le Collège à tenir compte des modifications budgétaires nécessaires à l'engagement du personnel supplémentaire pour le service du CPAS. Et deuxième amendement, le Conseil invite le Collège à soutenir la réflexion des travailleurs et travailleuses du CPAS pour un retour au système de rendez-vous physique.

**M. le Président :**

Merci Madame Addi, est-ce qu'on peut directement intégrer ces deux amendements au lieu de voter séparément? C'est tout cela avec vos deux amendements? OK, ok, j'ai une demande de parole de M. El Khannouss.

**M. El Khannouss :**

Merci Monsieur le Président. Alors je vais commencer par évidemment remercier madame Addi pour cette proposition de motion. Je pense que toutes et tous ici au sein de ce conseil communal, à maintes et maintes reprises, nous avons abordé les difficultés rencontrées par le personnel des CPAS et plus particulièrement en cette période de crise, où ceux-ci d'abord parce qu'il y a eu une modification de l'organisation du travail qui a alors été dénoncée dans un premier temps par les syndicats. Et puis il y a la crise, la crise économique, la crise énergétique qui fait que les travailleurs du CPAS, et plus particulièrement les travailleurs de première ligne, sont submergés, submergés de dossiers, submergés de situations de plus en plus difficiles, surendettement, familles qui sont impactées avec une violence extraordinaire. Et j'en parle avec force parce que dans le cadre de mes permanences, je rencontre énormément de familles qui malheureusement sont obligées, et Dieu merci, en Belgique, nous avons encore ce dernier filet de sécurité sociale qui est fondamental pour empêcher que nos concitoyens qui vivent des moments difficiles ne se retrouvent laissés au bord de la route. Le CPAS, c'est vraiment le dernier lieu où on peut aider les personnes à garder la tête hors de l'eau. Mais notre devoir, c'est de faire en sorte qu'il soit accueilli dans la plus grande dignité. Et malheureusement, ce que je constate, c'est que le manque de moyen qui est évoqué dans cette motion a des conséquences directes sur le service qui est offert à nos concitoyens. J'ai par exemple des personnes qui sont sans revenus parce qu'ils ont connu un accident de la vie, qui se retrouvent avec plus de six personnes qui doivent s'occuper de leurs dossiers. Ces personnes ayant une charge de travail considérable se retrouvent pour certains en maladie. Le dossier traîne alors je rappelle la loi. La loi sur le RIS, c'est 30 jours, 30 jours pour décider et quinze jours pour l'exécuter, 45 jours. Je connais des cas, je peux en parler à huis clos ou les gens sont en train d'attendre depuis quatre mois, quatre mois leur dossier passant d'une assistante sociale à une autre quatre mois, alors que moi qui ne suis pas un assistant social, a directement compris le dossier et a directement su quel était normalement le traitement qui aurait dû être apporté à ce dossier. Malheureusement, je conclus, je conclus, Monsieur le Président, si vous le permettez. Malheureusement, cette surcharge de travail a des conséquences immédiates sur nos concitoyens les plus fragilisés.

Donc ici, évidemment, mon groupe et moi-même, nous allons soutenir cette motion avec force et j'espère simplement que les demandes qui sont reprises dans cette motion seront concrétisées par la majorité qui dirige notre commune, pour l'instant bien évidemment. Merci pour votre écoute.

**M. Hamzaoui :**

Merci, merci Monsieur le Président. Donc je remercie également madame Addi pour cette motion qui a été déposée. Comme vous le savez, et ça vient d'être dit par mon collègue, on traverse une crise énergétique importante. On a également cette crise d'Ukraine. Il y a aussi cette inflation qui touche notre population, qui touche tout le monde, mais aussi la population molenbeekoise. Donc, il y a aussi ce flux important de demandes d'aide auprès de notre CPAS. C'est pourquoi le personnel a besoin d'être renforcé. Le personnel a besoin d'être soutenu et les revendications annoncées par madame Addi dans cette dans cette motion sont légitimes et auxquelles il faut répondre favorablement. Mettre en place des conditions de travail pour éviter en tout cas les risques liés à une charge importante de travail et à une charge psychologique est nécessaire. Donc cette motion, nous soutenons bien évidemment cette motion qui est en tout cas une première pierre pour répondre, pour répondre aux demandes du personnel du CPAS et à mettre aussi en place des bonnes conditions de travail. Nous votons pour cette motion.

**M. Boufraquech :**

Merci Monsieur le Président. Alors moi j'aimerais remercier comme tout le monde et rendre hommage aux travailleuses et aux travailleurs du CPAS qui font un travail remarquable et de surcroît actuellement dans un contexte de crise sanitaire, de crise énergétique, de crise, de pouvoir d'achat. Toute cette accumulation effectivement fait peser beaucoup de travail sur nos travailleuses et nos travailleurs. Alors moi je suis d'accord sur une partie de la motion. Merci Madame Addi pour cette proposition. C'est sur les moyens octroyés par le fédéral. Ils sont effectivement insuffisants et ils doivent être augmentés. Par contre, là où je suis un peu un peu perplexe, c'est au niveau de la deuxième partie sur ce que vous proposez et notamment sur le fait que vous dites il faut imposer un deuxième jour de télétravail. Alors j'ai des contacts au CPAS, notamment avec la présidente. Il y a déjà un deuxième jour de télétravail pour certaines fonctions. Et puis vous êtes très très généraliste dans votre texte, vous parlez de télétravail comme si toutes les fonctions étaient télétravaillables. Il y a certaines fonctions qui ne sont pas télétravaillables. Et donc moi, je propose ce soir un texte amendé. Si vous me permettez, Monsieur le Président, je vais lire l'ensemble du texte, donc qui reprend une grande partie de votre texte, avec des propositions. Le Conseil, considérant que les travailleurs des CPAS bruxellois ont décidé d'un plan d'action et de grève en front commun syndical, considérant que ceux-ci demandent, entre-autres, plus de moyens régionaux et fédéraux pour le financement des CPAS, notamment pour faire face à la crise économique et aider les citoyens bénéficiaires tout en ayant des conditions de travail correctes. Considérant l'explosion des demandes d'aide dans les CPAS, notamment en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique. Considérant que les communes financent largement les CPAS et que les budgets des CPAS sont augmentés ces dernières années, mais que les moyens octroyés par le gouvernement fédéral et régional pour les CPAS sont insuffisants. Le conseil décide de demander à la commune de faire parvenir cette motion aux CPAS bruxellois, aux autorités fédérales ainsi qu'aux autorités régionales. Deuxième point de prendre en compte les revendications des travailleuses et des travailleurs du CPAS de Molenbeek. Troisième point de demander aux autorités régionales et fédérales d'augmenter les budgets à la hauteur de la situation actuelle la situation actuelle des CPAS. Et enfin de demander aux autorités fédérales de soutenir tous les CPAS en remboursant le revenu d'intégration à hauteur de nonante pour 100 au lieu de 70 %, afin de permettre au CPAS de répondre favorablement aux exigences financières actuelles. Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Boufraquech. Monsieur Milis, à vous la parole.

**M. Milis :**

Merci Monsieur le Président. Mais nous sommes effectivement concertés M. Boufraquech et moi-même ce jour afin de signer ensemble cette motion amendée effectivement qui est très proche de la motion de départ de Mme Addi et que nous soutenons tout à fait parce qu'effectivement, après m'être entretenu avec madame Bastin, la présidente du CPAS qui a d'ailleurs transmis un communiqué aux services de la commune afin qu'ils puissent être éventuellement communiqués au conseil communal. Donc, nous soutenons effectivement tous les travailleurs de première ligne et d'autres lignes du CPAS qui sont mis à rude épreuve depuis cette période de crise non seulement de l'Ukraine, mais aussi cette période Covid et aujourd'hui la crise énergétique que nous connaissons. Après, mettre tout le monde en télétravail deux jours, effectivement, ce n'est pas toujours possible dans ces conditions car il y a un travail de terrain qui est très important et un travail présentiel qui est extrêmement important pour rencontrer les demandeurs et les nombreuses personnes qui se présentent au guichet à ce jour. Donc, nous soutenons effectivement toute cette motion qui a été relue par Monsieur Boufraquech et moi-même.

**M. Ben Salah :**

Merci Monsieur le Président. Eh bien je me réjouis qu'une telle motion puisse être adoptée et je tiens tout de même à rappeler que la digue qui a permis d'éviter que notre système de solidarité, tel que nous le connaissons, s'effondre, c'est en grande partie grâce au CPAS, et grâce à toutes ces personnes qui travaillent tous les jours pour veiller à en faire en sorte d'éviter que d'autres personnes soient ensevelies par le poids des difficultés connues. Et donc là, en l'occurrence, j'entends qu'on parle de télétravail. Euh, vous savez, à la Région, il y a certains services qui sont également très demandés. Peut-être pas au point de celui du CPAS, mais j'en doute pour certains, effectivement, mais ils sont déjà à trois jours de télétravail. Et donc, je ne vais pas m'avancer. Mais, tout est une question d'organisation et quand on veut, on peut. Quand je sais que l'un des membres de mon personnel est surchargé, surmené, je m'organise. Et pouvoir prévoir qu'il y a une possibilité d'avoir un jour supplémentaire de télétravail n'est pas forcément la possibilité de le donner de facto. Néanmoins, permettre une ouverture sereine, ne serait-ce qu'un petit pas vers des membres du personnel qui en ont grandement besoin. En plus de l'aspect financier, cet aspect bouée de secours qui permet d'éviter justement le chemin, le stress, et cette peur de se retrouver au bureau de temps en temps. Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ben Salah. Donc à l'heure actuelle, nous avons deux propositions. En fait, les amendements, les amendements de madame Addi ont été intégrés dans le texte et donc il y a deux votes à émettre. D'abord, on va voter sur l'amendement du groupe PS-MR.

A ce stade-ci, donc, nous avons une motion qui a été déposée par le PTB où on a intégré les deux amendements. Donc elle est maintenant complète avec les deux amendements et nous avons un amendement, une motion complètement amendée par les groupes PS et MR. Donc nous allons voter d'abord sur cet amendement total de la motion et puis nous passerons alors sur le vote par rapport à la motion. Donc. C'est la procédure malheureusement. Donc nous allons d'abord voter par rapport à la motion totalement amendée par les groupes PS-MR.

**M. De Block :**

On va voter contre cet amendement, et je veux vraiment insister que la pratique d'écraser des motions, il faut arrêter avec cela. Vraiment, on a une prérogative, c'est de faire des propositions. Vous avez toutes les prérogatives d'introduire des points à votre loisir, mais empêchez même de définir une forme sur laquelle on peut avoir un vote final ou même ça vous l'enlever. C'est anti-débat, anti-démocratie. Franchement, c'est une triste affaire dans cet amendement, rien de concret, aucun engagement concret envers les gens du CPAS.

**M. El Khannouss :**

Évidemment je voudrais partager l'indignation de mon collègue par rapport à ces pratiques qu'on a déjà dénoncées à maintes reprises. Non seulement vous ne faites pas de propositions, mais en plus vous saboter le travail de l'opposition. Nous avons ici une proposition de motion positive sur laquelle on aurait pu tous s'entendre. On aurait pu trouver un consensus pour défendre les travailleurs du CPAS qui, je le rappelle, sont en première ligne pour s'occuper des damnés de la terre, ceux qu'on reçoit en première ligne, qui sont les plus fragilisés. Et malheureusement, dans cette motion que vous proposez et dans les amendements que vous proposez au vote aujourd'hui, rien n'apparaît là-dedans, si ce n'est de geler une situation. Alors que je rappelle le CPAS a fait un boni de plus d'un million et demi d'euros qui aurait pu être utilisé pour renforcer les équipes qui accueillent les personnes fragilisées de notre commune. Donc, pour toutes ces raisons, évidemment, moi et mon groupe, nous allons voter contre.

**M. Hamzaoui :**

On va voter également contre. Parce qu'on vient de restituer, via la modification budgétaire qu'on a votée aujourd'hui à 1.300.000 €. Donc le CPAS a fait un boni lors du compte dernier, donc il a 1.300.000 € supplémentaires et il peut être utilisé pour renforcer l'équipe en place, ce qui a été demandé par madame Addi dans sa motion.

**M. le Président :**

On vote sur les amendements.

*Les amendements déposés par M. Boufraquech et M. Milis sont adoptés par 17 votes positifs, 9 votes négatifs et 2 abstentions. De amendementen ingediend door van de heren Boufraquech en Milis worden aangenomen met 17 stemmen voor, 9 stemmen tegen en 2 onthoudingen.*

**M. Eylenbosch :**

Je justifie mon abstention, pour la bonne et simple raison que votre texte il est très bon. J'aurais pu le voter, mais le procédé que vous avez appliqué ne me plaît pas. Et comme cela a été expliqué là tout de suite, je vote donc abstention.

**M. le Président :**

La motion telle qu'amendée totalement est validée et nous allons voter maintenant.

**Mme Piquard :**

Je vous remercie de me laisser un tout petit peu parler et de m'écouter, même si je suis une vieille dame. Ceci étant, je me souviens d'un temps que les moins de 20 ans ne connaissent pas, que quand il y avait une motion qui était proposée au conseil communal, les

chefs de groupe se réunissaient préalablement pour confectionner une motion, disons, commune. Ici, on parle d'une motion. Bon, le texte de madame Addi était bien dans l'ordre du jour. Mais bon, vous n'avez consulté personne. Par ailleurs, vous ajoutez, Madame, excusez-moi, deux amendements à votre motion initiale. Ici, on nous reproche de faire une motion modifiée. Et puis vous n'aviez pas connaissance ou préalablement. Je vous répète qu'avant et vous le respectiez tous, dans tous les sens, les motions étaient discutées préalablement aux conseils communaux par les chefs de groupe. J'ai entendu parler aussi du boni que fait le CPAS. C'est hélas une gymnastique budgétaire, si je puis m'exprimer ainsi. Si, le CPAS réalise un boni, il doit restituer l'argent à la commune. C'est le même principe pour la zone de police. Si le CPAS a besoin d'argent, il y a une modification budgétaire qui s'instaure, que nous votons pour augmenter les budgets dans tel but ou un autre. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

**Mme Addi :**

Mais donc oui, je suis assez, assez déçue de l'attitude du PS qui encore une fois utilise un peu la même technique de renvoyer certains choix au fédéral, à la Région pour un peu se débarrasser des dossiers compliqués. Je veux juste rappeler que la situation des travailleurs sociaux au CPAS, on a 30 % à 40 % d'absentéisme dans les services, à cause de surcharge de travail. Oui, on est passé comme M. De Block l'a rappelé, de 120 dossiers par assistants social à 140, alors que la norme est autour de 100. Et donc il y a une vraie surcharge de travail et une vraie situation de surmenage chez les travailleurs sociaux du CPAS. Donc la solution qu'on peut amener à ça, et bien, c'est d'engager plus de personnel. Et comme on l'a dit aussi plusieurs fois ici, il y a eu effectivement un boni. Et bien qu'il serve à ça. Je ne comprends pas cet argument de dire qu'il n'y a pas assez.

**M. le Président :**

OK, merci. Merci pour ce complément d'information. Nous allons donc procéder au vote pour la motion telle qu'amendée et donc vous demander le vote nominatif. Bon, c'est un peu dommage parce qu'on a quand même. Je ne pense pas que ça va poser un problème. Vous savez, on dirait que vous êtes en train, c'est comme si on avait demandé ici quelque chose qui était complètement contradictoire. Je pense que ok. Au niveau du vote donc nous votons maintenant pour la motion telle qu'amendée. Je regarde un peu la présence ici au sein de la salle. Donc on a voté pour l'amendement. L'abondement total a été validé. Et maintenant, c'est un peu formel, mais nous votons sur la motion telle qu'amendée totalement par la motion que vous avez amenée, l'amendement que vous avez amendé.

**M. El Khannouss :**

Je vais justifier mon abstention parce que je pense qu'il faut parfois ressasser les choses et le répéter, le répéter, en espérant que ça puisse rentrer dans la tête de certains. Ce mode de fonctionnement devrait, dans le futur, être proscrit. On doit respecter le travail des conseillers communaux, fussent-ils dans l'opposition. Lorsqu'il y a un travail qui est effectué alors que dans la majorité, vous êtes dans une passivité totale, respectez ce travail et ne pas venir avec des techniques de guérilla parlementaire transposées ici dans un conseil communal où on sabote le travail en venant avec une contreproposition qui va affaiblir le texte pour dire ce n'est pas nous, c'est la Région, c'est le fédéral. Donc je souhaiterais vraiment que dans le futur, on prenne nos responsabilités et qu'on fasse ou qu'on initie des projets ou des motions ou des textes dans l'intérêt de la population, et qu'on arrête ce petit jeu de ping pong qui ne sert finalement et qui ne grandit pas les gens qui s'engagent en politique.

**M. Eylenbosch :**

Je justifie parce que je trouve que le procédé que vous avez utilisé est un procédé qui est tout à fait inique et ça simplement pour essayer de vous disculper du fait de devoir voter

sur quelque chose que vous n'acceptez pas. Et donc ça c'est un gros problème parce que ça et il va falloir apprendre à avoir une vie politique intelligente et de pouvoir assumer ses positions. Vous avez une offre, une proposition qui a été faite correcte. Cette proposition, elle vous sied ou elle ne vous sied pas, mais si elle ne vous sied pas, vous votez contre et vous ne venez pas la remplacer par le texte que vous avez amené.

**Mme Evraud :**

Je voudrais dire aussi que je suis un peu triste que la discussion sur les amendements et sur la motion n'ait pas été décidée avant. C'est vraiment regrettable parce qu'on perd beaucoup de temps pour rien, quoi. Voilà, on ne se dispute pour rien.

**M. De Block :**

Je m'abstiens. J'explique pourquoi. Les travailleurs sociaux sont en lutte et vous demandent d'écouter et de prendre des mesures. Et ce n'est pas juste négocier, négocier, négocier, mais prendre des mesures concrètes. Il y avait huit revendications précises. Elles étaient dans la motion de Mme Addi. Toutes les revendications précises ont été enlevées dans l'amendement du PS, il y avait une proposition concrète de libérer les moyens dans la modification budgétaire. Vous venez de ristourner 1 million au budget du CPAS et vous refusez d'y ajouter. Et on s'engage à discuter pour engager de travailleurs assistants sociaux extra. Explicitement, vous refusez cette proposition concrète. Alors finalement les gens vous demandent, mettez fin à ce système de ticketing. Retournez à un rendez-vous, une demande, un rendez-vous, du physique et pas le genre de choses qui par lesquelles les demandes peuvent être réalisées ou toute proposition concrète, bâclée, toute responsabilité de la commune bâclée. Et oui, je suis d'accord que la Région et le fédéral doivent prendre leur responsabilité. Mais vous aussi, la commune aussi. Les travailleurs communaux, si c'est un sur trois qui est malade, ce n'est pas juste un petit problème. Votre service social au CPAS est en train de s'effondrer, ça c'est la réalité. Alors franchement, j'espère maintenant que vous appelez tous les gens ici qui étaient en virtuel pour bien être présents à ce vote-là. Et que chacun s'exprime et que tout le monde sache qui s'exprime contre des mesures concrètes au CPAS.

**Mme Addi :**

Je m'abstiens et je pense très fort à tous ces travailleurs sociaux qui n'en peuvent plus et à qui on refuse une solution concrète aujourd'hui.

**M. Vancauwenberge :**

Je suis allé aujourd'hui voir les travailleurs qui sont rassemblés et je peux vous dire nos collègues du PS, je vous conseille d'aller les voir une fois discuter avec eux, parce que je peux vous assurer que l'exaspération, que la colère, ça monte. Et si vous n'allez pas vous dépêcher d'aller discuter avec eux pour savoir de quoi il s'agit, vous n'allez plus pouvoir y aller parce que vous allez être accueillis avec des œufs pourris.

**M. Duquesne :**

J'aurais aimé m'exprimer sur un certain nombre d'incohérences que j'ai entendues. Vous parlez de ce million en supplément. Mais on a un vrai problème au CPAS que sont les emplois précaires. Et ce million, ce serait que générer les emplois encore précaires parce qu'il faut des budgets structurels et les budgets structurels peuvent venir que de la Région et du fédéral. C'est un premier point. Et l'autre point qui est un peu incohérent, c'est qu'on demande de faire plus de télétravail et en même temps on demande de faire plus de rendez-vous physiques. Alors c'est un peu étonnant. Mais donc, et quand même, tout le monde reconnaît

s'il vous plaît, je ne vous ai pas interrompu quand vous avez parlé, tout le monde reconnaît la surcharge du travail de l'ensemble des travailleurs du CPAS qui font, je le confirme aussi un travail formidable. Et d'ailleurs, même le collège des CPAS a écrit en ce sens, a fait un communiqué en ce sens. Donc on est tous du même avis sur le sujet. Il faut juste éviter de faire passer des messages qui ne sont pas corrects, et notamment ce boni du CPAS ne ferait que de créer quelques emplois précaires de plus. Et quand on parle d'emplois précaires, c'est parce qu'avec le taux d'absentéisme, le CPAS est obligé de recruter des emplois précaires puisque les absents peuvent revenir. Et c'est une vraie problématique qui s'ajoute déjà à la problématique de trouver des assistants sociaux qui ne sont pas forcément très attirés par les métiers du CPAS.

**M. Milis :**

Je voudrais faire une précision, c'est qu'effectivement il y a un communiqué qui a été envoyé par le collège du CPAS à la commune et qui effectivement reconnaît toute la difficulté au jour d'aujourd'hui, comme l'a précisé Monsieur Duquesne. Et aujourd'hui, c'est un réel problème de se retrouver avec ces emplois précaires. Mais 1,3 million qui restait sur l'année 2021 n'a pas pu être reporté comme ça sur 2022 automatiquement. Les besoins régionaux et fédéraux seront les bienvenus. Mais voilà, je je confirme.

**M. Ben Salah :**

Je vais justifier mon abstention. Tout d'abord sur la méthode. J'ai un vague souvenir où j'ai déposé également une motion où cette majorité a élaboré le même procédé. Un procédé qui, pour ma part, ne fait pas grandir cette majorité. Je regrette qu'une fois de plus d'ailleurs, les travailleurs sont les otages de ce petit jeu politique, qui ne vous fait pas grandir non plus. Car soyons clairs, aujourd'hui, ce n'est pas nous qui allons payer le montant de la déficience et de des difficultés encourues par les citoyens, les citoyennes et les travailleurs. C'est pourquoi je suis encore une fois étonné et je me demande jusqu'à quand ce petit jeu va continuer au sein de ce conseil. Je me pose vraiment cette question et j'espère avoir une réponse avant la fin de la majorité en 2024. Surtout qu'aujourd'hui, si maintenant nous devons parler en étant plus pragmatique, j'entends que ce sont des emplois précaires, mais en même temps c'est un emploi. Donc à partir de là, je vais clôturer, il faut bien vous le dire, vaut mieux avoir un emploi précaire que de ne pas avoir d'emploi du tout. Ça c'est déjà une chose. Et la seconde chose, je ne suis pas sûr qu'un CPAS devrait avoir la possibilité de faire des bonis. Tout du contraire, surtout en période de crise. Merci.

**M. Hamzaoui :**

Merci Monsieur le Président. Je m'abstiens également et je justifie mon abstention. Donc je trouve qu'on peut faire mieux que ce que vous proposez pour aider et soutenir notre personnel du CPAS et ne pas se limiter à des mesurette comme vous avez proposé. Donc pour conclure, je pense que je me pose en tout cas cette question parce que vous avez encore cette fibre sociale, surtout dans cette période de crise où la population molenbeekoise et le personnel aussi a besoin de notre soutien et de notre aide. Voilà, merci, j'ai dit.

**M. Haouari :**

Merci donc je vais m'abstenir et je vais justifier mon abstention. Tout d'abord, je trouve malheureux qu'une motion aussi importante et je remercie madame Addi pour le travail qu'elle a réalisé parce qu'on voit qu'elle a réalisé un travail de terrain. On voit qu'elle a interrogé les travailleurs du CPAS. Enfin, suite à la grève générale qui a été organisée par tous les travailleurs des CPAS de la région bruxelloise. Donc si les travailleurs sociaux du CPAS vont mal, c'est la population, en tous les cas une partie importante de la population qui va très mal. La partie la plus fragilisée. Il y a des milliers de personnes qui sont aidées par le CPAS ici,

c'est à Molenbeek. Si le service qui les accueille en première ligne va mal. Et donc on parle ici d'un taux d'absentéisme de 30 à 40 %. Donc c'est cette partie de la population qu'on rejette, on n'a pas rejeté la motion de madame Addi. On a rejeté la partie de la population qui est fragilisée. Les milliers de personnes qui ont recours au CPAS, c'est ce que vous êtes en train de faire. Donc tout remettre sur le fédéral et la Région, c'est très bien. Cela dit, la solution au niveau du problème que connaît le CPAS aujourd'hui doit être aussi trouvée au niveau local. Donc remettre au fédéral régional, la Région ne va pas agir. Le fédéral ne va pas agir. On va dire c'est eux, ce n'est pas nous. Ici, il s'agit de la pauvreté. Il s'agit d'une partie importante de la population qui est fortement fragilisée. Faites le test d'aller, le nombre de personnes que je croise et qui me disent j'ai du mal à prendre rendez-vous au CPAS. J'ai du mal à rencontrer mon assistante sociale. Bon, même au téléphone, apparemment, il est difficile d'avoir quelqu'un au bout du fil et je ne remets pas les choses, bien sûr, sur les travailleurs, je remets les choses sur le manque de travailleurs, le manque de travailleurs de première ligne. Alors on parle d'emplois précaires, mais personne n'a demandé de créer des emplois précaires. Ce n'était pas la proposition initialement proposée par madame Addi. Elle a demandé d'engager des assistantes sociales en plus donc, et de manière structurelle, on dit qu'il faut des recettes structurelles pour engager ces personnes en plus. Mais la dotation communale est une recette structurelle pour le CPAS. Elle est budgétisée chaque année au niveau du budget du CPAS. Elle est payée chaque année par la commune, donc au niveau local. Il faudrait peut-être que les responsables politiques, en tous les cas ceux de la majorité, se réunissent et trouvent une solution aux revendications qui ont été faites par les travailleurs du CPAS et par conséquent, par conséquent, c'est aussi trouver des solutions, une partie de solution à une partie fragilisée de notre population. Merci.

#### **M. l'échevin Van Leeckwyck :**

Il y a beaucoup de choses, mais je ne vais pas intervenir dans le débat. Ce que je voulais simplement dire, c'est que le CPAS a fait un boni en 2021 et ce boni était de 1.029.000 €. Celui-ci, on l'a passé en modification budgétaire 1, donc ça a augmenté si vous voulez le budget chez nous. Maintenant ici, la modification budgétaire numéro deux, c'est une demande de ce que je puisse dire de subsides complémentaire du CPAS. Donc ils nous ont demandé 1,3 millions en plus pour 2022 parce que j'ai l'impression que certains avaient l'impression que le 1,3 millions c'est un boni, mais le boni, on l'avait voté dans la modification budgétaire un, c'était 1.029.000 € et la 1,3 millions, c'est une demande supplémentaire de subside pour le CPAS pour 2022.

*Le point est rejeté conformément à l'article 20 du ROI qui prévoit que si l'unanimité n'est pas obtenue dans le vote d'une motion, elle est rejetée.*

*28 votants : 17 votes positifs, 11 abstentions.*

*Het punt wordt verworpen overeenkomstig artikel 20 van het reglement van inwendige orde, dat bepaalt dat indien bij de stemming over een motie geen eenparigheid van stemmen wordt bereikt, deze is verworpen.*

*28 stemmers : 17 positieve stemmen, 11 onthoudingen.*

#### **M. le Président :**

Voilà, merci beaucoup.

Et donc nous avons comme résultat de vote 17 oui, 11 abstentions. Et donc nous devons constater qu'il n'y a pas d'unanimité et conformément à l'article 20 du règlement d'ordre intérieur, l'unanimité n'étant pas obtenue, la motion est rejetée. Voilà donc malheureusement, et on ne peut que regretter finalement qu'il n'y ait pas eu une concertation préalable qui était en fait de pratique courante, souvent malheureusement. Je donne la parole à M. Boufraquech.

**M. Boufraquech :**

Merci Monsieur le Président. J'aimerais juste dire aux membres de l'opposition qui aujourd'hui n'ont pas voté avec nous le texte proposé qu'on ne vous a pas attendu pour augmenter la dotation qu'on a réalisé depuis qu'on est arrivé au pouvoir en 2018. Et je regrette profondément que vous n'ayez pas voté ce texte. Et puis vous parlez de méthodes, mais vous ne nous avez pas concerté quand vous avez déposé cette motion, Il fallait nous concerter, donc les méthodes, on n'a pas de leçon à recevoir. Je vous remercie.

**M. De Block :**

Vu que vous prenez la largesse de laisser les gens réagir, appeler un vote avant un vote. Le texte, le texte, tout le monde l'a reçu vendredi matin, tout le monde l'a reçu vendredi matin. Vous avez fait le choix..., mais les chefs de groupe, franchement, les gars, j'ai eu des discussions avant. On s'est battu pour avoir le droit de déposer des motions. Vraiment! On noie le poisson. L'essentiel, c'est qu'on a fait des propositions concrètes qui émanent du personnel. Vous avez un choix de juste écraser tout ce qui est concret. Vous avez fait le choix de ne pas vous engager concrètement. C'est votre choix. Après, il ne faut pas se vanter de ce choix. Un peu de respect pour les travailleurs, s'il te plaît.

**M. le Président :**

Dans les poissons, il y a aussi les requins ou quoi? On les noie de temps en temps, mais on ne sait pas qui ils sont ces poissons finalement ça peut être aussi des requins. OK, donc on peut passer au point suivant.

*Mohammed EL BOUZIDI quitte la séance / verlaat de zitting.*

*Pascal Paul Duquesne quitte la séance / verlaat de zitting.*

**M. le Président :**

Je donne la parole à M. De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais demander en fait de laisser Mr Bouzidi faire son intervention avant. Il est debout depuis 4 h ce matin et j'ai demandé s'il pouvait passer aux autres qui attendent encore avec une interpellation. Ils sont plutôt d'accord. Est-ce que vous nous permettez que le camarade puisse parler et ne pas attendre encore 1 h et demi avant de parler?

**21. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Bouzidi, Conseiller communal PTB\*PVDA, relative aux problèmes au sein de certains services. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer El Bouzidi, gemeenteraadslid PTB\*PVDA, over de problemen in verschillende diensten. (Aanvullend)**

---

**M. le Président :**

Monsieur El Bouzidi, je voulais vous préciser, parce que vous avez été large. Donc ce sont tous les services. Vous mettez tous les services dans votre interpellation, mais s'il y a une déduction concernant un service en particulier, je serai obligé alors, d'après le règlement, de la mettre en huis clos. Donc je vous fais confiance.

**M. El Bouzidi :**

Merci. Merci Monsieur le Président. Voilà et merci pour les collègues qui m'ont laissé passer avant eux. Voilà, il y a peu, nous avons eu des échos concernant une situation chaotique et problématique existant au sein de certains services communaux. Ceci va jusqu'au favoritisme, de la discrimination et des propos racistes, licenciement, plainte à la police et j'en passe. Avez-vous reçu des plaintes de certains travailleurs? Quelle est votre version par rapport à ces accusations? Y a-t-il eu des plaintes à la police? Si oui, combien? Et qu'est ce qui a été mis en place pour remédier à ce problème? Merci de vos réponses, Monsieur.

**M. Hamzaoui :**

Alors nous avons entendu. Je vais dans le même sens que mon collègue. Nous avons entendu en tout cas plusieurs éléments interpellant et nous voulons avoir la confirmation par rapport à celui-ci. Donc on a entendu qu'il y a plusieurs souffrances du personnel au quotidien. Plusieurs personnes, des services, en tout cas de services, qui ont un accompagnement psychologique, du harcèlement au quotidien à l'encontre du personnel, donc on parle aussi d'un personnel détruit psychologiquement et tétanisé par une hiérarchie. Il y a aussi cette méthode de charger le personnel de chronométrer les entretiens avec le public, des convocations régulières pour mettre de la pression sur le personnel, espionner les agents, faire travailler certains agents pendant le week-end et j'en passe. Alors, vous comprenez, monsieur l'échevin, cher collègue, que face à ces pratiques douteuses, nous avons l'obligation de vous questionner pour que vous puissiez en tout cas nous apporter des éléments de réponse aux plaintes qui ont été déposées. Donc, on vous pose la question est-ce qu'il y a eu des plaintes internes, est-ce qu'il y a eu des plaintes à la police, est-ce que vous avez pu mettre des mesures en place pour résoudre ces problèmes? Est-ce que c'est vrai que ces problèmes existent ou pas, est-ce que vous avez déjà des échos par rapport à ça. Donc merci de nous informer par rapport à cette situation.

**M. le Président :**

Merci. Je vais donc lire puisque je l'avais annoncé dès le départ, que j'allais lire les réponses aux interpellations. Monsieur El Bouzidi, comme toute grande organisation professionnelle d'envergure similaire à l'administration communale de Molenbeek, il arrive que certaines incompatibilités se matérialisent par des faits regrettables ou que des faits intolérables se produisent que nous ne laissons pas passer. Notre administration ne fait pas exception à la règle. Ici, une sous-question est relative au nombre de plaintes reçues. Aussi, la question est très large. On parle de certains services. Donc il y a vraiment une imprécision. S'il s'agit de plaintes liées à la police et si vous les précisez, on passe en huis clos. Donc, s'il s'agit de plaintes liées à la police, nous étudions le dossier à chaque fois. Et lorsque l'intégrité ou la sécurité de la personne est menacée, nous nous portons partie civile pour soutenir et appuyer nos collaborateurs dans une démarche visant à rapporter les dérives ou agressions dont ils ont été victimes et qui ne peuvent pas ne pas être laissées sans réponse. Nous nous apprêtons par ailleurs à lancer une campagne visant à sensibiliser nos citoyens sur le respect de leurs travailleurs communaux parce que nous connaissons les défis en termes de management, leadership et diversité. Nous avons déjà lancé plusieurs chantiers au niveau RH. En termes de management et leadership, dans la volonté de mieux former nos responsables d'équipe, nous avons notamment lancé une vaste campagne de formation à destination des 125 chefs d'équipe formés par un opérateur expert en la matière pour leur permettre à tous et toutes de travailler approches, valeurs, postures, pratiques managériales. Ce cycle a pour vocation de leur donner des outils leur permettant d'avoir une gestion du personnel plus collaborative, cohérente, humaine et objective. Ce cycle, par ailleurs, n'est que le premier, la volonté étant de travailler le management et le leadership des responsables sur la durée. C'est pourquoi 2023 verra également un nouveau cycle de formation destiné aux responsables afin de continuer le travail et l'optimisation des pratiques afin le plus possible de

tous les faire tendre vers des méthodes qualitatives et objectives de management. En termes de diversité, nous avons lancé les prémices d'un plan de diversité commun avec le CPAS de Molenbeek, lequel se voudra ambitieux mais également collaboratif et à méthodologie la plus horizontale possible afin de faire participer les travailleurs dans l'établissement des actions. Premiers concernés, ils seront également les premiers écoutés et aussi des acteurs clés du montage et de la concrétisation du plan. En termes de gestion disciplinaire, conscient du peu de balises claires et de trajets établis, tout un travail en phase avec la volonté d'aller vers un traitement plus objectif, juste et sûr en matière de traitement disciplinaire, est actuellement prêt à passer en comité de négociation. Ce projet visera à donner une gradation des sanctions aux contractuels, à établir un trajet standardisé aux rapports disciplinaires et à harmoniser le montage des dossiers. Ceci ne sont que quelques mesures réellement déjà mises en place ou en voie d'installation pour traiter telle problématique. D'autres sont déjà implémentées. Nous sommes donc déjà sur la balle depuis de nombreux mois. Voilà ce que je pouvais vous apporter comme réponse Monsieur El Bouzidi. Et la parole vous est donnée si vous voulez réagir.

**M. El Bouzidi :**

Merci mais je n'ai reçu aucune réponse à mes questions. Combien de plaintes? Je n'ai pas entendu une réponse.

**M. le Président :**

C'est votre seule remarque? Alors comme il s'agit de chiffres, je vous propose que vous fassiez la demande ou on va vous répondre par écrit parce que ce sont des chiffres. Et peut-être que si vous voulez préciser par service puisque par mail vous pouvez le faire.

**M. De Block :**

Vous vous rendez compte, vous n'avez donné aucune réponse!

**M. le Président :**

Je comprends, je comprends. Je comprends votre souffrance périphérique, mais ici il s'agit de monsieur qui a fait une interpellation. J'ai quand même le choix de mes mots ! Monsieur El Bouzidi a introduit une interpellation. Je vois que en une fois il y a des faisceaux de réactions. Je comprends que vous voulez réagir mais on a des règles ici monsieur. Mais monsieur, ce sont les règles. Ici il y a Monsieur El Bouzidi qui a fait une demande. Moi j'ai répondu. Je vous ai déjà annoncé dès le départ que je lisais la réponse. Ce n'est pas ma matière et j'ai lu simplement cette réponse. Monsieur demande des chiffres. Monsieur Hamzaoui, il y a des règles ici. A quel à quel titre vous intervenez? C'est M. El Bouzidi qui fait une interpellation. Mais oui, mais c'est une interpellation qui a été fait par Monsieur El Bouzidi. On a, on a remis une réponse. Je vous ai dit dès le départ que j'allais lire la réponse. Si ce n'était pas votre désir à ce moment-là, il fallait protester. Moi, je n'ai rien dit d'autre. Je ne suis pas le titulaire de cette matière. Je vous ai lu exactement le texte qui a été préparé. Je l'ai lu, je vous l'ai dit.

Monsieur le conseiller, j'ai demandé à M. El Bouzidi s'il voulait puisque le dernier mot est normalement à l'interpellant, l'interpellant a fait une seule demande de questions. C'est une question dont moi je n'ai pas la réponse. Est-ce que vous voulez quoi que je me mette à réfléchir? Ou bien peut-être de me de me situer dans une situation où je vais commencer à sortir une réponse? Parce que vous en voulez une? Je n'ai pas la réponse. Vous comprenez? Je n'ai pas la réponse, Monsieur, Monsieur, je n'ai pas la réponse. Ça n'a rien à voir avec quoi que ce soit qui vient. Je ne suis pas le titulaire, raison pour laquelle j'ai dit à Monsieur El Bouzidi... Calmez-vous monsieur, mais calmez-vous! Qu'est ce qui se passe?

**M. Hamzaoui :**

Il y a des échevins ici sur la table. Donnez la parole aux échevins!

**M. le Président :**

On est assis face aux tables, on n'est pas dessus. Peut-être que vous vous imaginez d'autres choses. Vous nous voyez peut-être sur la table. Il faudra peut-être faire un correctif. Monsieur, ici vous avez reçu une réponse, M. El Bouzidi demande des éléments de chiffres. Ces chiffres lui seront donnés. Vous n'avez aucune raison de vous plaindre. Je ne vois pas. Est-ce que c'est votre interpellation, Monsieur ? Non, c'est OK, on va clore là, on va clore. Merci.

M. El Khannouss, vous n'êtes pas l'interpellant, vous n'êtes pas l'interpellant, est-ce que vous voulez bien respecter s'il vous plait cette assemblée? Est-ce que vous voulez bien, Monsieur le Conseiller, Monsieur le conseiller, il faut arrêter de manquer de respect à l'assemblée et au fonctionnement d'une assemblée. Vous n'êtes pas l'interpellant, vous n'êtes pas l'interpellant, Monsieur, vous arrêtez d'intervenir sans autorisation, sans autorisation, simplement pour faire du bruit. Monsieur, vous arrêtez, je vous demande d'arrêter. Je vous demande d'arrêter, Monsieur. Monsieur, je vous demande d'arrêter d'intervenir. Monsieur El Bouzidi est l'interpellant, il a posé une question. Nous n'avons pas la réponse. Nous allons lui fournir par écrit. Merci. L'incident est clos et donc nous passons à la motion de M. De Block.

**15. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB\*PVDA, pour la limitation de l'indexation des loyers des logements communaux à maximum 2%. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de heer De Block, gemeenteraadslid PTB\*PVDA, voor de beperking van de indexering van de huren voor gemeentelijke woningen tot maximaal 2%. (Aanvullend)**

---

**M. le Président :**

Il s'agit de la motion concernant l'indexation des loyers de logements communaux à maximum 2 %. Mr De Block, vous avez la parole.

**M. De Block :**

Vous savez sûrement que la situation, pour beaucoup, beaucoup de ménages, devient de plus en plus serrée au niveau de leur budget. Après leurs revenus, il reste encore un morceau de mois. Les ménages souffrent aujourd'hui de cette crise. Il y a les factures qui augmentent et l'indexation des loyers risque d'être le coup qui assomme beaucoup de ménages. Et donc, il y a eu une première décision à la Région qui prévoit de limiter l'indexation selon la catégorie de la performance énergétique du logement. Donc, il y a une catégorie de passoires énergétiques qui ne sera pas indexée. Une catégorie intermédiaire qui sera en fait d'accorder la moitié d'une indexation normale qui risque d'être à huit ou 10 % en janvier. Et finalement, les bâtiments ou les logements qui sont relativement bien isolés et qui seront en fait indexés complètement 8 à 10 %.

L'associatif, y compris les syndicats revendiquaient de limiter l'indexation, et pas que pour les logements qui sont bien isolés parce que 8 à 10 % en fait ça a un coût supplémentaire pour beaucoup de ménages et donc une des propositions, un peu à l'exemple aussi de Bruxelles-Ville qui a limité à un certain pourcentage, je pense, 4 % l'augmentation, l'indexation de leurs logements communaux. On propose que la commune de Molenbeek en fait limite, en tant que propriétaire de ces logements communaux, à 2 % maximum. Chaque propriétaire peut évidemment choisir l'indexation ou non de ses bâtiments. Et donc on propose que la

commune ici essaye de préserver le pouvoir d'achat des ménages qui sont dans les logements communaux et donc de limiter à 2 % au maximum. Tout simplement. Évidemment, ça ne change rien au droit des ménages d'invoquer la réglementation régionale s'ils peuvent ou prouver qu'ils ont un certificat F. Et je pense, même si tu n'as pas de certificat, en fait tu tombes automatiquement dans la catégorie qui ne permet pas d'indexation. Donc c'est quelque chose qui ne nécessite pas une connaissance du certificat énergétique propre. Donc on n'a pas besoin de tout connaître. La commune a le droit de dire l'indexation sera de 2 %. C'est important aujourd'hui pour beaucoup de gens. 20 €, 30 €, 50 €, ça dépend. Ce sont des montants énormes, chaque mois, surtout si une série de gens, en fait n'ont à la fin du mois plus rien. Alors 20, 20 €, 30 €, c'est beaucoup. Je vous invite à vous familiariser un peu avec la réalité de toute une série de ménages. Il y a des statistiques qui disent qu'un tiers de la population bruxelloise, a un risque de pauvreté, à Molenbeek, je pense que c'est même plus élevé. Ça, ce sont les statistiques. La réalité est que 20 à 30 %, c'est peut-être une consultation d'un médecin qui est reportée. C'est peut-être à un achat pour un enfant qui est reportée. Pour certains, je crains que ce soit vivre dans le froid, encore un peu plus, pour d'autres, ce sont d'autres dépenses qui seront en fait épargnées. On a la possibilité de le faire. Le coût ne sera pas énorme. Il y a des alternatives que je veux bien développer. Si ça, c'est le problème au niveau d'un équilibre budgétaire. Je pense par exemple à la chouette initiative du PS de Uccle qui a proposé de ne pas accorder l'indexation ou plutôt d'engager avec le collègue que l'indexation des salaires des échevins soit mise dans un fonds de solidarité parce que les échevins vont évidemment sur l'année avoir des indexations, seront mises dans un fonds de soutien, de solidarité pour permettre ce genre de choix. Voilà, les autres logements molenbeekoïses pourraient le faire avec un choix de leur conseil d'administration. On peut inviter tous les représentants politiques ici qui représentent la commune au CA de logements, de défendre la même proposition. C'est un choix du CA, qui, chaque année, doit définir l'indexation pour ses logements. Voilà la même chose pour évidemment les logements du CPAS. On peut inviter les gens ici qui représentent la commune ou les partis politiques au Conseil social de suggérer le même genre de solution. Merci beaucoup.

**M. le Président :**

Merci beaucoup. Je vais donc passer la parole à M. Hamzaoui.

**M. Hamzaoui :**

Merci Monsieur le Président. Au niveau général, je pense qu'on est tous d'accord pour dire que l'inflation a augmenté d'une manière conséquente, que les prix d'énergie ont été multipliés. Pour l'inflation par exemple, on est passé de 0,3 % il y a deux ans à plus de 11 % maintenant. De plus, comme vous le savez, les prix des loyers à Bruxelles sont hauts, voire très hauts. Ils ont été aussi augmentés récemment de plus de 11 %. Mais parallèlement à cela, il faut aussi prendre en considération le fait que les prix des loyers communaux sont déjà réduits et qu'il existe aussi d'autres catégories de personnes sur Molenbeek qui sont plus touchées, plus touchées par cette inflation, ces indexations et aussi par le caractère énergivore des logements qu'ils occupent. A rajouter à cela, le fait que les logements communaux doivent être rénovés et que la commune doit octroyer un budget pour cette fin. Alors quant à la proposition qui concerne Le Logement molenbeekoïse, donc les logements sociaux. Cette proposition n'a pas de sens en fait, dans la mesure où les loyers dans les logements sociaux ne sont pas calculés de la même manière que dans d'autres catégories. Donc le calcul de l'indexation, ça ne dépend pas du coût du code du logement, mais d'un arrêté. Il n'est pas basé sur les mêmes critères. Sans compter que dans le logement social, on est déjà sur des loyers ultra ultra recadrés, contrairement aux autres catégories de logements. Donc pour toutes ces raisons, je pense qu'il faut d'abord estimer combien ça coûte cette proposition et puis réfléchir à comment réorienter cette aide pour qu'elle vise vraiment les locataires les plus touchés, les plus touchés par cette crise que nous traversons actuellement, et pas seulement les locataires des logements communaux. Donc pour résumer, je pense que je ne sais pas si

on peut retravailler encore davantage ce texte, mais il y a moyen de rajouter plus de précisions et d'amener en tout cas une réflexion par rapport aux autres personnes qui sont plus touchées et ne pas vraiment se limiter aux personnes qui sont dans les logements communaux. Voilà.

**M. le Président :**

Merci, M. Eylenbosch.

**M. Eylenbosch :**

Merci monsieur l'échevin. Nous savons tous que beaucoup de gens vont avoir des problèmes pour payer plusieurs types de factures, que ce soit le loyer ou que ce soit même l'énergie ou l'eau, et cetera. Par contre, dans le texte qui nous est soumis ici et quand je lis la réglementation pour la Région bruxelloise, on indique ici qu'il y a en région bruxelloise à partir du 4 octobre 2022, que rentre en ligne l'application des augmentations de loyer basées sur le PEB. Seulement l'obligation pour un propriétaire de posséder une analyse PEB est pour 2025. Donc vous allez m'expliquer comment entre maintenant et 2025, les personnes vont pouvoir faire une indexation sur base d'un PEB qu'ils ne possèdent pas encore. Et je souhaite beaucoup de plaisir aux organismes qui vont devoir faire des agrégations parce que s'ils doivent passer tous les logements en vue, je crois qu'avant 2030, ils n'auront pas terminé. Donc voilà. Alors je n'ai pas à me prononcer sur pour ou contre, enfin si, je vais me prononcer pour ou contre sur la motion. Mais à mon sens, telle qu'elle est présentée là, elle me pose un petit peu de problèmes au niveau légal et donc je m'abstiendrai sur le sujet. Merci.

**M. Boufraquech :**

Alors concernant la motion relative à la limitation de l'indexation des loyers des logements communaux à maximum 2 %, on est d'accord sur le constat, le pouvoir d'achat diminue, l'inflation augmente, les gens ont de plus en plus de difficultés à payer leurs factures, notamment énergétiques, et je me réjouis notamment de l'ordonnance régionale qui modifie le système d'indexation. Et il est d'application depuis le 14 octobre 2022, M Eylenbosch. Et donc, pour qu'il y ait une limitation de l'indexation, il faut qu'il y ait deux obligations préalables. Je pense que nos concitoyens doivent être au courant, c'est à dire que le bail doit être enregistré. Ça, c'est la première des choses. Et deuxième des choses, il faut que le propriétaire communique aux locataires un certificat PEB, performance énergétique des bâtiments. Et s'il est E, alors l'indexation pourra avoir lieu, mais pour 50 % du montant, s'il est F ou G, l'indexation est bloquée. Mais c'est important que nos concitoyens le sachent parce que tout le monde n'est pas au courant.

Alors, par rapport à la motion proprement dite, moi je suis un peu gêné parce que dans le titre, vous parlez des logements communaux. Et puis quand on regarde le texte, on est un peu perdu. Parce que vous parlez du logement social, vous parlez du logement des agences immobilières sociales. Vous parlez aussi des logements du CPAS et mon collègue Mr. Taoufik Hamzaoui l'a précisé, le système de calcul est différent, notamment au logement social. Et puis je suis un peu aussi gêné que c'est ici qu'on doit voter sur des propositions qui concernent d'autres instances, notamment le CPAS ou certains des membres de l'opposition ont des représentants au CPAS, mais pas que, aussi au logement social. Je vous invite à aller proposer ces propositions aux bons endroits. Et puis, encore une fois, on n'a pas été concertés. Les chefs de groupe de la majorité, on aurait pu sur un sujet aussi fondamental. Donc moi, je pense que c'est une motion, pourquoi pas, elle est importante. On doit en parler, je propose qu'on la retravaille. Voilà, je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci, je donne la parole à M. El Khannouss.

**M. El Khannouss :**

Très rapidement Monsieur le Président faisant fonction, merci de me donner la parole. Évidemment, sur le fond, je pense que tout le monde ici au sein de ce conseil, nous sommes d'accord sur le fait qu'il faille apporter un soutien aux locataires, qu'ils soient d'ailleurs dans le privé. Et cette ordonnance qui construit la limitation de l'indexation sur la délivrance du PEB est une très bonne chose. J'aurais aimé qu'elle aille beaucoup plus loin, évidemment. N'oublions pas aussi que les petits propriétaires qui mettent en location et souvent qui bénéficient de ce petit revenu pour pouvoir boucler leur budget de subsistance, ce ne sont pas des gens qui roulent sur l'or. Je voudrais aussi qu'on tienne compte de cette situation parce qu'imposer qu'on mette aux normes PEB, ça veut dire un investissement très important au niveau de l'isolation. Ça veut dire un coût pour les propriétaires, mais ça veut aussi dire une répercussion évidemment sur le prix du loyer. Et ce qui me pose problème dans cette proposition de motion, c'est d'abord que, comme l'a répété le chef de groupe du Parti socialiste, les logements cités, les types de logements cités dans la motion dépendent de différents modes de calcul. Je ne pense même pas que le CPAS possède des propriétés, en tout cas très très peu. La commune possède à peu près 350 appartements et le Logement molenbeekois, qui a un mode de calcul relativement avantageux pour les locataires, qui est basé sur le revenu, possède à peu près 3.500 appartements. Et donc, cette motion, si elle devait s'appliquer aux locataires du logement des propriétés communales, créerait quelque part, quelque part, une disparité entre les différents locataires. Moi, je suis partisan que pour les locataires, et plus particulièrement les locataires de logements sociaux, il y ait une mesure horizontale qui s'applique à toutes et à tous de la même manière. Ce qui n'est pas le cas ici, parce que ça nécessite évidemment un exercice de démarche auprès des pouvoirs ou des responsables des gestionnaires de tutelle qui gèrent les logements. Des démarches relativement ardues qui rendraient les choses très compliquées. Voilà, j'ai dit merci très rapidement.

**M. le Président :**

Merci, très rapidement effectivement.

Je donne la parole à Mme Evraud.

**Mme Evraud :**

En fait, je vais rebondir sur ce que Monsieur El Khannouss a dit. Je suppose que vous avez, vous allez commencer à beaucoup entendre le mot rénovation qui est l'obligation pour les propriétaires de faire les aménagements. Mais là il n'est plus question de PEB ou pas. Il y aura une obligation pour tout le monde de faire les rénovations nécessaires pour aussi bien l'isolation que les chauffages, et cetera. Et donc, à partir du moment où les précompte immobilier augmentent, où tous les travaux reviennent à des prix exorbitants. Et il est évident que si on empêche les personnes, surtout les petits propriétaires, pour les gros propriétaires, il y a des économies d'échelle qui sont possibles. Mais pour les petits propriétaires, si on empêche l'indexation, c'est foutu. Et je trouve même qu'il y a une mesure qui a été proposée...

**M. le Président :**

Madame Evraud, je crains qu'on soit en train de perdre le fil. Comme l'a dit un petit peu, on est ici dans les logements communaux bien évidemment. Et M. Mahy, qui donc va répondre à ce titre-là. Mais on est en train de dériver vers des problématiques qui sont plus larges et qui dépassent nos champs de compétence ici. Est-ce que vous voulez circonscrire votre intervention vraiment à l'objet qui concerne en fait les logements communaux?

**Mme Evraud :**

Oui, mais de toute façon, que ce soit pour les logements communaux, pour les logements sociaux ou pour les logements tout court, résolution devra s'appliquer. Et donc ça va coûter un pont et ça doit entrer dans les calculs et dans l'analyse de ce que vous proposez, je vous remercie!

**M. le Président :**

Merci madame Evraud, Merci. Je passe donc la parole à Mme Raiss.

**Mme Raiss :**

Alors moi, je vais juste ajouter un petit complément d'info qui va peut-être intéresser tout le monde vu que la nouvelle est tombée il y a quelques jours de cela, vu que je siège également au Logement molenbeekois et qu'il était d'abord question que les logements sociaux feraient également partie des logements visé par cette ordonnance. En fait, il y a quelques jours de cela, le cabinet de la secrétaire d'Etat a fait un pas en arrière en se posant des questions et en tentant de retravailler les circulaires et en se disant que les logements sociaux ne feraient peut-être pas partie de cette ordonnance. Donc, on est en train de se reconcerter, retravailler pour voir comment on allait compenser les logements à caractère public parce que je vais aller plus large. C'est ce que vous proposez dans votre motion et je crois que le texte au niveau de la Région n'est pas encore assez mature pour pouvoir, au niveau communal, proposer encore d'autres solutions. Je sais que la Ville de Bruxelles l'a déjà fait, mais on va, on ne va pas se comparer à la Ville de Bruxelles qui dispose d'un patrimoine assez conséquent. Donc ils l'ont fait, chapeau pour eux. Mais à ce stade-là, sincèrement, ce n'est même pas encore clair au niveau de la Région, vu qu'on a retravaillé le texte. Une circulaire a fait marche arrière, carrément, parce qu'on est en train d'encore se concerter pour voir qui sera effectivement concerné par cette ordonnance. Je répète. A l'origine, les logements sociaux étaient concernés, mais ce n'est plus vraiment le cas. On n'est pas certain. Je sors d'une réunion du Logement molenbeekois. Nous ne sommes toujours pas certain. Donc maintenant, statuer sur la question, je crois que c'est encore un peu trop tôt. Mais pourquoi pas travailler ensemble et voir ce qu'on pourrait proposer dans la mesure du possible, j'ai envie de dire. Mais c'est encore trop tôt, sincèrement. Je demanderais, vous êtes aussi représenté au niveau du parlement bruxellois, nous devons demander de la clarté à ce sujet. Voilà, j'ai dit.

**M. le Président :**

Merci Madame, maintenant je passe la parole à Monsieur Boufraquech.

**M. Boufraquech :**

Si nous votons cette motion ce soir, on risque d'être dans une insécurité juridique. Donc soyons quand-même prudents.

**M. le Président :**

OK, merci pour ce complément d'information, Monsieur Mahy.

**M. l'échevin Mahy :**

J'aurais peut-être dû donner ma réponse avant vos questions. On va parler uniquement du logement social, enfin le logement communal qui devient de plus en plus social

avec la socialisation des logements et des logements de la MAIS. Ce sont deux cas de figure extrêmement différents, vous le savez tous.

Alors au sujet des logements communaux, il y a la réflexion qui s'est faite avec la proposition de la secrétaire d'Etat au sein du service, en ma personne, sur cet ce mécanisme et on est arrivé à une conclusion qu'un moratoire sur l'indexation des loyers des logements communaux serait probablement la meilleure option. Je vais vous expliquer pourquoi. D'abord, les sommes en jeu, vous l'avez dit, elles sont assez faibles par rapport aux loyers qui sont déjà faibles. Effectivement, on parle de petites sommes, mais on sait bien que ça peut faire plus que plaisir. Ça peut parfois dépanner, ça, on le comprend bien et c'est surtout limité dans le temps. C'est douze mois. Ça, ça nous donne une perspective. Mais il y a aussi d'autres éléments qui sont extrêmement importants à prendre en compte dans cette gestion de ce mécanisme. Je m'explique. Il faut savoir que la plupart des logements communaux disposent d'un PEB, mais pas tous, ceux qui ne sont pas concernés par la certification PEB, ce sont ceux qui sont occupés depuis un certain nombre d'années, un paquet d'années et qui ont été reconduits tacitement et qui n'ont pas bénéficié de PEB parce que ce n'était pas nécessaire selon la règle. Et donc on se retrouve avec quelques logements. Je n'ai pas un chiffre précis. Le service n'a pas pu me donner le chiffre précis, mais on se trouve à quelques logements qui ne disposent pas de PEB. Rien que ça, ça impose une certaine équité. On n'a pas toute les éléments d'information sur tous les logements. Qu'est-ce qu'on va faire? C'est une question d'équité et de justesse. Ensuite, ces mécanismes assez précis sur les A jusqu'à G font que la charge administrative du recalcul de l'index des loyers en concordance avec ces certificats PEB allaient augmenter considérablement la charge administrative de nos équipes. Alors, est-ce que ça valait la peine de procéder à une indexation, si, par ailleurs, pour préparer cette indexation customisée à chaque cas, ça n'allait pas alourdir la charge de travail? Donc chaque heure de travail presté, c'est de l'argent quelque part, c'est monétairement de l'argent qu'on passe à gérer des dossiers. Donc déjà la socialisation, et vous êtes au courant, la socialisation des logements, nous mange énormément d'heures de travail. Ce n'est pas, ce n'est pas anodin du tout de passer par cette socialisation. On essuie les plâtres de cette mesure. On est, je pense, la première commune vraiment qui fournissons les premiers dossiers de socialisation. Et je peux vous dire que c'est lourd. C'est très lourd en termes d'heures de travail que ça représente. Donc on ne pouvait pas charger la barque en disant on va encore faire du calcul customisé d'index et de loyer, ça, ce n'est pas possible. Quand on passe à des mécanismes aussi précis, les erreurs sont inévitables. On a un risque d'erreur qui est inévitable. Alors gérer l'erreur à ce niveau-là, c'est aussi du temps et donc de l'argent. Les erreurs engendrent des contestations et parfois, parfois des non-paiement parce qu'on conteste. Moi je ne suis pas dans ce PEB-là. Vous vous êtes trompé. Non, ce n'est pas ça. Et donc on ne veut pas tomber là-dedans. Chaque heure de travail, c'est de l'argent. Je le répète. Ensuite, les différentes formules liées au PEB peuvent induire aussi simplement des contestations. C'est à dire que nous avons, et vous le savez, des logements, des logements passifs qui dans la réalité ont des problèmes, comment dire, de gestion. C'est difficile parce que les techniques spéciales ne sont pas toujours au point. Les ventilations, les chauffages ne sont pas encore au point dans les logements passifs et donc dans plusieurs logements passifs, on consomme plus que prévu en fait. Et donc celui qui va, qui aurait une indexation élevée parce qu'il est dans un passif mais qui a une consommation d'énergie en fait plus grande que prévu, eh bien il va contester également. Et donc l'un dans l'autre, ces indexations customisées selon le PEB, allaient nous poser pleins de problèmes. Le service a été très honnête, leur mettre ça dans les pattes, ça va être compliqué. Alors autant faire une économie au bénéfice des locataires en disant OK, on va faire un moratoire pendant un an plutôt que de dire on va augmenter, mais qu'est-ce que cette augmentation va payer. En fait, ce sont des heures supplémentaires peut-être, ou des risques ou des ou d'autres choses comme celle-là. C'est pour ça qu'on est arrivé à ce constat.

La MAIS maintenant, on est sur un tout autre terrain. C'est une tripartite propriétaire locataire, MAIS. Et dire à des propriétaires non, non, on ne va pas faire les indexations qui

sont proposées par la Région. Eh bien, on va les voir filer. Il faut savoir que beaucoup de propriétaires sont sur un fil et choisissent la location via la MAIS, vraiment avec un gros calcul derrière, un gros calcul est ce que ça va être rentable? Ils ont et sont toujours dans le calcul et certains ne renouvellent pas leur contrat de gestion avec la MAIS parce qu'ils estiment qu'ils vont gagner plus. Dire à un propriétaire écoutez, on va passer, on va faire fi de cette indexation. Ils ne vont pas l'accepter dans la plupart des cas, risquent de casser le contrat de gestion. Si dans un autre cas, on augmente, on accepte l'augmentation, donc l'indexation, on paye plus le propriétaire et qu'on ne répercute pas la même chose, chez le locataire. On va avoir un solide problème à la MAIS, on va avoir un solide problème de trésorerie et de budget et donc là-aussi les équipes m'ont dit, les deux coordinatrices m'ont dit ça va être extrêmement périlleux d'appliquer ce principe de non-indexation selon le principe et de passer donc à sur une indexation de 2 %.

Donc moi en conclusion, je vais dire que la motion, je vais inviter à ne pas la voter. Un parce que nous mettons déjà en place ce moratoire pour nos propres logements communaux, j'insiste et je ne suis pas d'accord de la mettre en place pour la MAIS. Voilà, ça c'est ma conclusion. J'espère que vous pourrez accepter ces arguments parce qu'ils sont-ils sont prégnants et sont vraiment objectifs pour ne pas passer en force la motion. Et voilà, j'en ai fini.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à M. De Block.

**M. De Block :**

Voilà, je pense que c'est vraiment positif, la réflexion. Et vous allez encore plus loin, un moratoire tout court à pour les logements communaux. Voilà ça, effectivement, on voulait limiter à 2 %. Si vous dites moratoire tout court, évidemment, on n'est pas contre. La motion ne parle pas des AIS. Parce que justement, il y a des partenaires privés là-dedans. On ne voulait pas s'avancer là-dessus. Par contre, le CPAS a quelques logements. Voilà, on invite les représentants politiques. Le Logement molenbeekois, Saliha a parlé d'une circulaire. On a justement invité au Parlement de changer cette circulaire. La ministre pourrait la changer, mais même dans la circulaire actuelle en vigueur, c'est un choix du CA de déterminer l'indexation. Donc, même dans le cadre de l'ancienne circulaire, le CA du Logement molenbeekois peut faire ce choix. De toute façon, ici, voilà, on peut inviter les autres organes à réfléchir. Voilà, Pour moi, le plus important, c'est au niveau des logements communaux, c'est une décision. J'acte la décision ici qu'en fait il y a un moratoire.

**M. l'échevin Mahy :**

On n'envoie pas les courriers d'indexation de loyer fin du mois qui étaient prévus normalement. Le service prévoyait, mais s'est vite rendu compte que c'était quelque chose de très compliqué à mettre en place. Et donc moi j'ai dit qu'il ne fallait pas le faire. Donc c'est clairement une décision en interne, de ne pas procéder de la sorte. Oui, évidemment. On n'a pas une décision ici à prendre formellement.

**M. De Block :**

Je veux bien même proposer de dire OK, on se réunit pour voir au Logement molenbeekois. Moi, je pense que la circulaire actuelle permet réellement de le faire. Je l'ai étudié pour un pour un cas. Donc je pense que c'est vraiment possible. Et malgré les différentes protections des locataires sociaux, en fait, les loyers de base seront indexés si la circulaire est suivie presque automatiquement, mais le CA a encore un certain pouvoir

discrétionnaire, à mon avis, on peut, on peut le faire. Donc je voudrais vraiment plutôt même adapter alors la motion pour dire OK, on crée un groupe de travail, éventuellement pour dire OK, on le fait, on a un représentant au CA du Logement. Je veux bien retransformer cette demande d'étudier. Pour moi, ça ne me dérange pas. Ce n'est pas maintenant qu'on va régler les détails. Par contre, si vous dites on ne va pas envoyer, est-ce qu'on peut l'acter ici? Peut-être on peut laisser tomber le CPAS. Est-ce qu'on peut acter ici que c'est en fait un engagement de la Commune de dire pour un moment à partir de...

**M. l'échevin Mahy :**

Je ne peux pas, je ne peux pas. C'est une décision du collège et passer par le conseil par une motion. Ce n'est pas comme ça que ça se passe, tout simplement. L'objet principal de notre débat, c'était de dire pourquoi cette indexation n'était pas judicieuse dans le cas des logements communaux. Et et vous avez l'info. Je n'ai pas besoin d'engagement. Vous m'avez entendu quoi. Donc je pense que je ne sais pas ce que ce qu'il faut de plus?

**M. De Block :**

Alors voilà ce que je sens que je trouve important, vous dites OK, on ne va pas envoyer le mois qui vient, mais que ce soit un engagement pour un an, je trouve qu'il faut.

**M. l'échevin Mahy :**

Je vous ai parlé de moratoire.

**M. De Block :**

Voilà ici la motion, je ne sais pas pourquoi vous votez contre vu que la motion dit le conseil communal demande au Collège...

**M. l'échevin Mahy :**

Je ne vais pas voter une décision qui est déjà prise par ailleurs. C'est un non-sens. La discussion, se passe au niveau du service. Donc le collège n'a pas encore décidé formellement. Combien de fois, combien de fois on prend des décisions qui sont opérationnelles et ensuite c'est une mise en place, je ne vois pas pourquoi il faut passer par une motion pour mettre en place une décision de l'échevin du Logement. Je ne vois vraiment pas la procédure. Moi, quand je signe des choses, je ne passe pas à chaque fois par le collège. Vous comprenez ? Je ne signe pas les calculs de loyers, je ne les signe pas dans ces cas-là, vous comprenez?

**M. De Block :**

Oui, mais je ne comprends pas non plus pourquoi, ici, vous voteriez contre une proposition avec laquelle vous seriez d'accord.

**M. l'échevin Mahy :**

Je ne vais pas voter un truc que pour lesquels j'ai déjà pris une décision. C'est ça que je ne comprends pas, vous comprenez?

**M. De Block :**

Si vous dites que c'est un engagement.

**M. l'échevin Mahy :**

Mais oui, vous m'avez entendu. Ne vous inquiétez pas là-dessous, si vous essayez de chercher la poussière, vous pouvez toujours la chercher. Ne vous inquiétez pas là-dessus. Voilà.

**M. De Block :**

C'est un engagement ?

**M. l'échevin Mahy :**

Mais oui !

**M. De Block :**

Un engagement d'un an?

**M. l'échevin Mahy :**

Mais oui!

**M. De Block :**

Pour moi, c'est OK. Ben oui, il y a la télé, il y a YouTube. Tout le monde a vu qu'il y a un moratoire. Pour moi, c'est le plus important. Je veux bien, vraiment alors proposer qu'on étudie réellement avec les représentants des différents partis au Logement molenbeekois, la possibilité de limiter ...

**M. l'échevin Mahy :**

Au Logement molenbeekois, au CPAS et tous les autres.

**M. De Block :**

Je transforme la motion alors comme suit : on étudie avec les représentants politiques présents au conseil d'administration du Logement molenbeekois la possibilité de limiter l'indexation dans le cadre évidemment d'une circulaire, pas contre la loi, on ne peut pas faire ça. Est-ce que ça, c'est OK?

**Mme Raiss :**

C'est vraiment important qu'on puisse travailler sur cette question en ayant les éléments, parce que là, on est en stand by, même au Logement molenbeekois, la nouvelle est tombée comme ça suite à une question que j'ai posée au sein d'un comité d'attribution pour savoir où on était et on ne savait même pas nous répondre. Parce qu'apparemment, ça, c'est de source sûre, on a fait marche arrière, On est en train de retravailler une nouvelle proposition, donc ce n'est même pas proposer une indexation ou quoi que ce soit. On va sur un nouveau modèle. Donc je ne sais même pas ce qu'il y a à la clé. Il y a peut-être quelque chose de super avantageux qui va arriver, je l'espère, mais j'attends de savoir. Donc travailler sur la question avec grand plaisir et tous ensemble, et en plus de ça, il y a un représentant du PTB, au CA. On travaille là-dessus, on a les éléments et si on sait généraliser ça au sein des autres acteurs ou je ne sais quoi, on le fait. D'accord, si c'est bon pour toi, nous c'est bon pour nous aussi.

**M. De Block :**

On propose aux représentants politiques au CA d'étudier ensemble la possibilité, je suis pour.

**Mme Raiss :**

Mais on acte, c'est mieux d'acter que d'une motion. Elle n'a pas vraiment de sens, là maintenant, la motion. On prend acte. J'attends des éléments moi-même.

**M. De Block :**

Pour moi, c'est ok.

**M. le Président :**

Est-ce que donc à ce stade, si on retire la motion?

**M. De Block :**

Oui, très bien. Pour moi, c'est OK, il y a des conclusions concrètes aussi et plutôt satisfaisantes!

**M. le Président :**

Merci pour vos échanges et pour ce bon sens finalement. Merci beaucoup.

*Le point est retiré de l'ordre du jour.*

*Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

*Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting.*

*Leonidas Papadiz entre en séance / treedt in zitting.*

*Hassan Ouassari quitte la séance / verlaat de zitting.*

*Hind Addi quitte la séance / verlaat de zitting.*

*Laetitia KALIMBIRIRO NSIMIRE quitte la séance / verlaat de zitting.*

*Rachid Ben Salah quitte la séance / verlaat de zitting.*

*Fatima Zahmidi quitte la séance / verlaat de zitting.*

**16. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB\*PVDA, relative à l'école Boomhut.  
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Vancauwenberge, gemeenteraadslid PTB\*PVDA, betreffende de school Boomhut.**

---

**M. le Président :**

Donc nous passons à l'interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge relative à l'école Boomhut.

**M. Vancauwenberge :**

Oui, merci Monsieur le Président. Voilà, ma demande est adressée à Monsieur Van Damme et ça concerne l'école fondamentale Boomhut, une école néerlandophone, rue des Béguines. Donc il s'agit d'abord de l'état du toboggan qui a besoin d'être réparé. Il y a un trou en dessous dans lequel les enfants peuvent tomber et tombent. Et donc dans le BOS, vous avez les photos, pour ceux qui regardent le BOS. Jusqu'à présent, il y a des petits accidents

avec des petites blessures. Mais évidemment, les parents disent qu'il ne faut pas attendre qu'il y ait des gros accidents ou des blessures avant d'intervenir. Et ce n'est pas non plus une option d'interdire le jeu pour les enfants et surtout pour les petits enfants. Donc ça fait des mois que les parents demandent une solution. Et monsieur l'échevin, vous avez promis de soumettre la question aux techniciens. Alors ma question c'est où cela en est-il et qu'est-ce qui empêche en fait de trouver une solution? Le deuxième point, c'est le fait que la plaine de jeux ne protège pas les enfants, ni contre la pluie, ni contre le soleil. Maintenant, dès qu'il pleut, il y a plein de boue. Mais ce qui inquiète le plus certains parents, c'est que les enfants, et c'est à partir de trois ans, ils sont mouillés, ils restent mouillés toute la journée. Ce qui fait en pratique aussi souvent qu'en cas de pluie, les enfants doivent rester à l'intérieur dans des locaux trop petits. Et pareil quand il fait trop chaud, quand il y a trop de soleil. Et par exemple aussi pour aller aux toilettes, les enfants doivent sortir sous la pluie. Les parents ont déjà proposé des solutions simples, par exemple une bâche. Vous avez promis de chercher une solution temporaire pour septembre. Alors où en êtes-vous? Et la dernière question, c'est voilà, il y a des bruits qui courent comme quoi il y aurait des travaux dans l'école. Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur le sujet? Quels travaux sont prévus et dans quels délais? Merci de vos réponses.

Merci Monsieur Vancauwenberge. Je passe la parole à M. Van Damme.

**M. l'échevin Van Damme :**

Mag ik in het Nederlands antwoorden?

**M. Vancauwenberge :**

Er zijn mensen die misschien geen Nederlands kunnen.

**M. l'échevin Van Damme :**

Oui, voilà, merci pour vos questions. Tout premièrement, il faut savoir que c'est une école pavillonnaire provisoire dans le sens où ce n'est pas une infrastructure définitive, mais c'est une infrastructure qui a été installée il y a quelques années pour avoir une solution temporaire. Moi, j'ai toujours comme ambition pour construire une école en dur sur ce site qui va créer une solution définitive, structurelle et pas une situation telle que maintenant. Mais je vous avoue évidemment que ce n'est pas quelque chose à court terme.

Deuxièmement, oui, j'ai en effet été interpellé ce printemps par rapport à ces deux problèmes. Je suis un peu étonné d'avoir cette interpellation de vous parce que je n'ai pas été recontacté depuis au moins six mois par ces personnes et donc j'aurais pu leur répondre. Ce que je vous répondrai, sans problème. Par rapport à la question du toboggan, j'avais en effet demandé aux services d'intervenir et je pensais que c'était réglé. Suite à votre interpellation, j'ai relancé les services et j'ai demandé de trouver rapidement une solution. Je pense qu'elle est relativement simple, c'est juste rajouter de la terre en dessous du toboggan. Donc ça, c'est vraiment quelque chose d'assez petit comme intervention. Donc je pensais que c'était déjà en ordre et je n'avais plus de retour des parents. Donc je pensais aussi que c'était réglé.

Par rapport à la question d'un abri, cette question m'a été posée au printemps également, surtout par rapport au soleil. Je n'ai jamais eu la question par rapport à la pluie, ça, c'est quelque chose nouveau pour moi. Je pensais que c'était surtout une question de soleil. Il faut savoir que nous avons cette demande pour plusieurs écoles et il y a des projets d'installation d'abris dans plusieurs écoles, mais qui pour lequel il faut une étude. Il faut un demande de permis. Il faut alors des travaux. Et concrètement, pour certains écoles, ça veut dire que ça prend 2 à 3 ans avant d'en arriver là. Donc j'ai dit ça aussi aux parents que je n'ai pas une solution à court terme pour eux, sauf à installer quelques chapiteaux. Cependant, le budget a seulement été approuvé en avril, avec une validation fin juin, avec pour conséquence

que nous n'avons pu lancer les marchés pour acheter des chapiteaux que pendant l'été. Et je pense que c'était fin août que ça a été lancé. Et les chapiteaux, je pense que je n'ai pas le détail, mais je pense qu'ils sont seulement arrivés il y a un mois, à un moment où le problème du soleil ne se posait plus. Et donc il n'y avait pas dans ma tête, dans mon chef, une nécessité d'intervenir pour la pluie, mais uniquement pour le soleil. Et comme il n'y avait pas de problème, de gros problèmes de soleil en septembre, il n'y a pas de vague de chaleur. Nous n'avons pas encore installé ça, mais donc je vais reprendre ce dossier à bras le corps pour faire en sorte qu'il y a quelque chose qui soit installé rapidement.

**M. Vancauwenberge :**

Voilà, merci Monsieur l'échevin, vous n'avez pas répondu pour les travaux qui sont prévus. Est-ce que vous pouvez donner une information là-dessus?

**M. l'échevin Van Damme :**

Donc il n'y a pas de travaux prévus parce que c'est une école pavillonnaire qui est assez neuve, qui est relativement en bon état. Et donc j'aimerais bien qu'ici, dans cinq ou dix ans, commencer à la construction d'une nouvelle école en dur, mais donc pas à court terme. Il n'y a pas de travaux prévus.

**M. Vancauwenberge :**

Merci pour les réponses. Bien, je pense qu'il y a quelques malentendus qui sont peut-être levés. Voilà, En tout cas, ils m'ont parlé de pluie et de soleil. Et voilà, moi j'ai compris qu'ils vous avaient contacté. Mais bon, je n'ai pas trop de détails là-dessus. Le plus important, c'est que le problème soit pris en main et qu'on trouve une solution assez rapidement. Voilà, merci.

**M. le Président :**

Merci. L'incident est donc clos.

**17. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB\*PVDA, relative au service de la Propreté publique.  
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Vancauwenberge, gemeenteraadslid PTB\*PVDA, over de Dienst Openbare Reinheid.**

---

**M. le Président :**

Nous passons. Oui, il y avait encore une interpellation déposée encore une fois par Monsieur Vancauwenberge relative au service de la propreté publique mais qui est à retirer, puisque vous avez reçu les réponses par écrit. Merci beaucoup.

*Le point est retiré de l'ordre du jour.  
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

*Tania Dekens entre en séance / treedt in zitting.  
Luc Vancauwenberge quitte la séance / verlaat de zitting.*

**18. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Khannouss, Conseiller communal Molenbeek Autrement - Molenbeek Anders, relative à la taxe sur les caisses automatiques. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Khannouss, gemeenteraadslid Molenbeek Autrement - Molenbeek Anders, betreffende de taks op automatische kassa's. (Aanvullend)**

---

**M. le Président :**

Nous pouvons donc passer à l'interpellation déposée par Monsieur El Khannouss relative aux taxes sur les caisses automatiques.

**M. El Khannouss :**

Merci monsieur le président, je ne vais pas dire faisant fonction, parce que je sais que vous n'aimez pas ça.

**M. le Président :**

Non, il n'y a pas de problème.

**M. Eylenbosch :**

Il n'y en n'a plus.

**M. El Khannouss :**

Alors, chers collègues, vous vous rappelez que nous avons longuement débattu ici au sein de ce conseil communal, de cette fameuse taxe, la taxe sur les machines automatiques, taxe que moi j'avais appelé une taxe idéologique parce qu'historiquement c'était le PTB qui l'avait proposée et la majorité PS MR, sans se poser des questions, a décidé évidemment de proposer cette nouvelle taxe, pour la simple et unique raison, c'est que les rentrées financières pour la commune devenaient de plus en plus rares, parce qu'évidemment la situation socioéconomique de nos habitants changeait en termes de précompte professionnel, et cetera, mais surtout parce qu'il y avait une gestion catastrophique qui a fait que la Commune a aggravé sa situation financière. Je rappelle, je l'ai dit tout à l'heure, le degré d'endettement pour moi est révélateur. 2012, 150 millions d'euros de dette, 2022, nous sommes à 178 millions de dettes. J'ai rappelé les différentes histoires, les différents dossiers qui ont défrayé la chronique, que ce soient les tapis rouges, que ce soit le jugement sur la taxe sur les terrains non bâtis, etc., etc. qui a coûté plus de 2 millions d'euros, ainsi que bien d'autres dossiers encore qui ont aggravé la situation financière. Et donc la majorité pour pouvoir trouver des nouvelles rentrées, a imaginé comme ça, après avoir réfléchi, une nouvelle taxe sur les machines automatiques. J'ai eu beau ici dire que c'est une taxe qui me semblait être inadéquate au niveau communal, même si je que je défends le principe de pouvoir trouver des solutions pour qu'on mécanisme le moins, qu'on robotise le moins, pour pouvoir préserver évidemment l'emploi. Mais cette taxe, évidemment, j'avais prédit, sans être un devin, qu'elle allait être recalée. Elle a été recalée par la tutelle. D'abord, gelée dans un premier temps et ensuite annulée comme on a pu le lire dans la presse. Et donc faut savoir que cette décision a évidemment un coût parce que nous avons dû prendre des avocats pour défendre la position de la commune. Et ici, visiblement, il va y avoir encore, suite à l'acharnement de notre chère bourgmestre, un recours éventuel devant le Conseil d'état qui aura un coût. Alors moi j'ai des questions précises. J'espère avoir évidemment les réponses précises, d'autant plus que j'ai toujours dit que cette taxe, si elle était d'application, il ne faut pas rêver, ce sont les concitoyens qui vont la payer parce que les gestionnaires des grandes entreprises de distribution vont répercuter évidemment cette taxe sur les produits de première nécessité, sur les produits

qu'achètent nos concitoyens qui aujourd'hui connaissent, comme nous tous d'ailleurs, une crise très grave, une conséquence de la crise économique, mais aussi conséquence de la crise énergétique. Alors monsieur, vous remplacez la bourgmestre évidemment, ou c'est l'échevin des Finances qui n'est plus là visiblement, qui répondra. Je voudrais savoir évidemment, je voudrais savoir comment vous allez faire pour pouvoir atterrir par rapport à ce dossier. Est-ce que vous allez aller en appel de cette décision prise par la Région, c'est à dire d'annuler cette taxe? Et la deuxième question, pouvez-vous me communiquer les montants qui ont déjà été engagés pour payer les frais d'avocat que j'évoquais tout à l'heure dans ce dossier? Et quelle serait l'estimation des coûts pour la commune si, comme je le crains, vous obstinez, et vous décidez d'aller en appel contre la décision de la Région? Je vous remercie pour vos réponses.

**M. le Président :**

Merci Monsieur le conseiller. Donc la réponse que nous pouvons vous apporter à l'heure actuelle, c'est que nous sommes en train d'analyser les tenants et les aboutissants des différentes options possibles concernant ce dossier et nous vous reviendrons dès que nous aurons choisi l'option et cette information vous sera bien sûr transmise en ce qui concerne votre question sur les frais d'avocat. Donc pour vous donner un chiffre, donc c'est actuellement, les frais sont de 2.200 €. Donc nous n'avons pas encore d'autres chiffres à vous donner puisque l'option n'est pas encore choisie. Et à l'heure actuelle, nous en sommes à ce stade-là. Merci beaucoup, Vous avez la parole.

**M. El Khannouss :**

Donc le coût aujourd'hui des différentes analyses juridiques se limite à 2.200 €  
?

**M. le Président :**

En fait, c'est le conseil, le conseil qui a été mis en place dans le cadre de la procédure jusqu'à aujourd'hui et sans préjuger après de ce qui pourra arriver.

**M. El Khannouss :**

Vous n'avez pas une idée ou on ne vous a pas informé de quand est-ce qu'on aura une décision sur la suite qui sera donnée à ce dossier?

**M. le Président :**

Mais mieux que ça, dès qu'on a pris la décision, vous allez être informé.

**M. El Khannouss :**

Merci pour vos réponses à vos réponses, vos réponses parcellaires.

**M. le Président :**

Merci pour votre bonne compréhension, par rapport à des éléments qui sont encore dans le futur et que vous appelez parcellaires. Je prends acte.

**19. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Khannouss, Conseiller communal Molenbeek Autrement - Molenbeek Anders, relative aux obligations légales de la DRH. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Khannouss, gemeenteraadslid Molenbeek Autrement - Molenbeek Anders, betreffende de wettelijke verplichtingen van de HRD. (Aanvullend)**

---

**M. le Président :**

Alors la prochaine interpellation est déposée de nouveau par M. El Khannouss concernant les obligations légales de la DRH. Vous avez la parole.

**M. EL Khannouss :**

Merci Monsieur le Président. Alors la DRH, chers amis, c'est la personne au sein de la commune qui occupe la plus haute responsabilité au niveau de l'administration en matière de gestion du personnel. C'est une fonction légale. Qui dit fonction légale, dit des obligations légales. Ici, on a parlé tout à l'heure à travers les différentes interventions concernant les dysfonctionnements au sein de la commune, des problèmes graves qu'on connaît ici à Molenbeek. Je ne vais pas les énumérer parce que cela a été fait par mes collègues tout à l'heure. Il se fait que vendredi dernier, j'ai été à la rencontre du personnel lors de la fête du personnel. J'ai pu échanger avec les très nombreux fonctionnaires que je salue d'ailleurs parce qu'ils font un travail remarquable, que ce soit le personnel ouvrier ou le personnel de l'administration communale. Et j'ai pu entendre religieusement l'intervention de notre bourgmestre qui, je le rappelle, est en charge de la gestion des ressources humaines. Alors elle a utilisé une métaphore assez intéressante, elle a construit son intervention sur la maison, la maison, lieu de vie, la maison où il fait une chaleur extraordinaire. La maison, c'est un lieu de solidarité où l'on doit partager. Et pendant que je l'écoutais, je scrutais les visages. Alors, moi qui avais parlé avec de très nombreux fonctionnaires qui se plaignaient de la manière dont était gérée la commune, je me suis dit, madame la bourgmestre, à l'intérieur de moi-même, évidemment, j'ai l'impression qu'on ne vit pas dans la même maison. J'ai l'impression qu'elle méconnaît la manière dont est gérée la maison communale aujourd'hui, j'ai l'impression qu'elle est en totale déconnexion par rapport à la souffrance des travailleurs. La souffrance qui a été évoquée ici aujourd'hui, que nous allons discuter à huis clos avec cette mise à pied, la souffrance de personnels qui sont agressés dans le cadre de leur travail, la souffrance des injustices par rapport à des promotions. Certaines personnes ont été nommés, d'autres non, alors qu'ils remplissent les mêmes conditions. Et donc tout ça, j'ai l'impression que notre bourgmestre qui est en charge, ce n'est pas en tant que bourgmestre que je m'adresse à elle, c'est en tant que responsable des ressources humaines. J'ai l'impression qu'elle est en totale déconnexion par rapport à la réalité. Alors j'ai rappelé ici, à travers mon interpellation, l'obligation légale de notre DRH. La DRH, c'est la personne qui, sur le plan opérationnel, gère tout ce qui a été évoqué dans votre réponse, monsieur le président faisant fonction. Vous avez évoqué tout ce qui allait être mis en place par rapport au management de notre personnel et donc il est dans l'obligation et je vais ici, si vous le permettez, lire rapidement mon interpellation. Lors de chaque séance du conseil communal, nous constatons, je l'ai déjà dit, que vous n'accordez pas énormément d'importance au respect du ROI du conseil communal, évidemment, je m'adresse à la bourgmestre qui devait être là mais qui pour l'instant est en vacances, de la nouvelle loi communale et des différentes législations que vous êtes pourtant censée devoir appliquer. Après avoir rappelé l'article 25 de la loi communale lors du précédent conseil communal vous obligeant à nommer un secrétaire dans les six mois de la vacance de l'emploi, ce qui n'est toujours pas fait alors que le secrétaire communal est pensionné depuis mai 2021. Je rappelle que j'ai introduit une interpellation et qu'on a refusé qu'elle soit discutée en séance publique parce que visiblement, elle gêne les gestionnaires de cette commune et on ne veut pas que la population sache qu'il y a de graves dysfonctionnements et qu'il y a du clientélisme, du copinage. A travers cette interpellation, je vous demande de respecter l'article

70 de la loi communale qui prévoit que la directrice des ressources humaines, la DRH, rédige un rapport annuel. Alors si quelques-uns d'entre vous ont reçu un rapport, moi je n'en ai jamais reçu, alors que c'est une obligation légale. Chaque membre du conseil communal doit chaque année recevoir un rapport d'activité de la part de la directrice des ressources humaines qui, je le rappelle, est secrétaire politique du Parti Socialiste de Schaerbeek, à l'intention du conseil communal sur la gestion des ressources humaines dans la commune. Je rappelle aussi que la DRH ne nous a pas encore remis ce rapport alors que selon la loi, il doit nous parvenir chaque année. Par ailleurs, la loi communale prévoit également que le directeur ou la directrice des ressources humaines peut être entendu par le conseil communal sur toutes les questions concernant la gestion du personnel communal. Je vous remercie pour vos réponses et donc la question principale, c'est, est-ce qu'il est possible d'entendre ici tous ensemble la DRH pour qu'elle vienne nous faire un exposé sur la situation en matière de gestion des ressources humaines et qu'elle nous produise évidemment un rapport d'activité annuel et que ça se fasse dorénavant, comme le prévoit la loi, chaque année. Merci pour votre écoute.

### **M. le Président :**

Merci Monsieur le conseiller. Donc force est de constater que la redite est nécessaire. L'administration de la commune de Molenbeek est parfaitement dans les clous de la loi en ce qui concerne l'article 25. En effet, la vacance du poste de secrétaire communal n'existe pas puisque ce poste est actuellement pourvu par une secrétaire faisant fonction et l'a été dans le temps imparti par la loi, c'est à dire six mois. Pour rappel, de nouveau, dès la maladie et le retrait du secrétaire communal précédent, il y a eu alternance entre madame Aelbrecht et madame Van Campenhout sur la fonction jusqu'au départ à la pension de madame Van Campenhout, M. Hildgen a ensuite repris le flambeau jusqu'à un arrêt maladie qui a immédiatement été suivi par la reprise de madame Aelbrecht. Gilbert Hildgen n'étant plus médicalement en capacité d'assumer pleinement la fonction, madame Aelbrecht occupe la fonction. Nous sommes donc en règle au regard de la nouvelle loi communale.

Concernant le rapport annuel, lors des précédents conseils de cette législature, dans ce cénacle où au Karreveld, nous avons à moult reprises parlé de manière globale et transversale des nouvelles réformes et des nouveautés mises en place par le service des ressources humaines. Et vous aviez vous-même pris part à la fête du personnel où vous avez pu constater qu'il y a quand même énormément de choses qui ont été mises en place. On peut même parler de révolution. Ces réformes et ces nouveautés mises en place par le RH vous ont été présentées au moins une fois par an et par ce fait, nous répondons plus à la philosophie de la loi que ce qui se faisait auparavant, car à ce sujet, nous en avons confirmation de nos services en interne, il s'avère que même de votre temps, M. EL Khannouss, quand vous étiez échevin, aucun rapport annuel RH n'avait été réalisé à destination du conseil par les hauts fonctionnaires en charge de la gestion des ressources humaines. Et il ne s'en est pas non plus fait ensuite. Mais bien sûr, puisqu'il s'agit de la loi et que nous sentons vraisemblablement le besoin d'émerger, aucun problème à faire produire ce rapport par la DRH qui viendra le présenter au conseil et bien sûr, lorsque nécessaire, une volonté qui, sur ce dernier point, a toujours existé.

Et je voulais quand même aussi faire une remarque parce que c'est consternant de vous entendre avec légèreté, amener des informations qui servent à la construction de votre discours. Mais j'ai précisé au départ non pas que la bourgmestre était en vacances, mais que la bourgmestre, pour des raisons familiales, n'était pas présente. Donc s'il vous plaît, ne pas déformez aussi ce genre d'informations et vous avez la parole.

### **M. El Khannouss :**

Merci de vous préoccuper de votre bourgmestre. Donc j'ai repris les termes que vous avez utilisés, mais ce n'est pas grave. Je pense que nos concitoyens ne s'intéressent pas sur

le type ou le lieu de vacances que prennent nos édiles communaux. Je pense qu'ils sont plus intéressés par la gestion de la commune qui est catastrophique. Alors lorsque vous me répondez, essayez de ne pas revenir à la préhistoire pour me dire à l'époque, ça ne se faisait pas. Moi, je suis un légaliste dans l'âme, donc je rappelle qu'il est de votre devoir de respecter la loi et de présenter le rapport annuel. En tout cas, que la DRH le présente. Et puisque vous avez abordé la question du recrutement, du ou de la secrétaire communale, j'aime bien la manière dont vous enrobez les choses, mais je rappelle simplement qu'ici même, au sein du conseil communal, j'ai dénoncé la manière dont les choses se déroulent. Effectivement, la loi prévoit six mois. Effectivement, comme on le fait à chaque fois, on a désigné des secrétaires communaux faisant fonction et je remercie les différentes personnes qui ont assumé la responsabilité et qui l'ont d'ailleurs fait avec brio. Mais moi, ici, ce qui me préoccupe, c'est qu'on a voulu politiser la désignation. Je ne vais pas revenir sur les différentes dérives que j'ai dénoncées d'ailleurs, qui ont fait que la bourgmestre a fait marche arrière et qu'elle a dû, par exemple, changer de jury pour s'assurer que la dame qui est secrétaire politique du Parti Socialiste à Schaerbeek ne puisse pas bénéficier de privilèges pour être désignée comme secrétaire communale. Et d'ailleurs dans l'interpellation que vous avez envoyée à huis clos, je parle aussi du véritable problème d'une des candidates qui était candidate sur votre liste électorale et qui est dans le cabinet de la bourgmestre et qui bénéficie de privilèges. Donc c'est un vrai problème. Donc voilà donc pour toutes ces raisons, pour toutes ces raisons, j'attends avec impatience... Tu auras ta promotion monsieur Boufraquech, je te le promets. Euh, je disais donc simplement si vous le permettez, Monsieur le Président faisant fonction, quand est-ce qu'on pourra avoir la présentation de ce rapport annuel? Est-ce qu'il y a une date qui est prévue, on ne vous a pas donné de date? Je pose la question.

**M. le Président :**

Vous avez tout à fait raison de la poser et je vais vous répondre en vous disant qu'on va respecter notre obligation. Et vous êtes un légaliste, votre militantisme pour faire respecter la légalité, aurait peut-être pu être utilisé aussi précédemment quand vous étiez aux affaires.

**M. El Khannouss :**

Ne revenez pas à la préhistoire, parce que sinon on va parler de l'homme de Cro-Magnon, à cette époque, le Parti socialiste n'existait pas encore, donc les dysfonctionnements non plus.

**20. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Khannouss, Conseiller communal Molenbeek Autrement - Molenbeek Anders, relative à la composition du cabinet de Madame la Bourgmestre. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Khannouss, gemeenteraadslid Molenbeek Autrement - Molenbeek Anders, over de samenstelling van het kabinet van Mevrouw de burgemeester. (Aanvullend)**

---

**M. le Président :**

Nous sommes à l'interpellation de M. El Khannouss relative à la composition du cabinet de madame la bourgmestre.

**M. El Khannouss :**

Merci, Merci Monsieur le Président. Merci d'avoir essayé d'envoyer mon interpellation à huis clos. Je sais qu'elle dérange parce que j'ai, à maintes et maintes reprises, rappelé ici, au sein du conseil communal, une fois de plus, que le cabinet de la bourgmestre, par rapport à l'ancienne législature, a littéralement doublé, a littéralement doublé. Oui, celui pour vous donner un exemple de chiffres, celui de la bourgmestre précédente, madame Schepmans, à

la grosse louche, nous étions à peu près à 550.000 € annuels. Ici, nous avons flirté avec le million d'euros, le million d'euros parce qu'il y a une véritable armée mexicaine, comme je l'ai déjà dit à maintes reprises. D'ailleurs, je m'interroge sur le rôle de certains. Alors il y a énormément de personnes qui sont payées A4 et plusieurs A7. Et là, on est dans quelque chose, je pense, qui flirte avec l'illégalité, dont certains qu'on ne voit jamais. Ils ont un contrat de travail, on sait qu'ils dépendent du cabinet de la bourgmestre, mais on ne les voit jamais. Je ne citerai pas de nom, rassurez-vous, Monsieur le président faisant fonction. Et donc vous comprendrez qu'en période de disette, alors qu'on demande à la population de se serrer la ceinture, alors qu'on augmente des taxes, alors que dans certaines écoles, il n'y a même pas de papier toilette, je vous assure.

Vous avez un cabinet ici qui est pléthorique. Je dis avec beaucoup d'ironie, il y en a un qui s'occupe de Facebook, il y en a un qui s'occupe de faire le café de madame la bourgmestre, etc. et cetera. Mais évidemment, j'ai fait un peu d'ironie, mais la réalité n'est pas finalement très loin de ce que je dis. Et donc moi je voudrais qu'on essaie de m'éclairer et c'est pour ça que j'ai introduit cette énième interpellation. Donc Monsieur le bourgmestre en fonction, je vais changer les termes parce qu'elle s'adresse à la bourgmestre, lors de la discussion sur le budget 2022 et le compte 2021, nous avons dû déplorer le coût, les coûts exorbitants que vous faites porter à notre administration pour financer votre cabinet que j'avais qualifié, je le répète encore une fois, de véritable armée mexicaine, étant donné que le nombre de personnes composant celui-ci a quasi doublé. Et ça, je l'ai déjà dit par rapport à l'ancienne bourgmestre. Nous souhaiterions vérifier si tout ce personnel pléthorique travaille réellement et j'ai expliqué qu'il y a au moins un membre du cabinet qui est payé, mais qu'on ne voit jamais à l'administration communale, et qu'il s'agit véritablement d'emplois réellement liés à la gestion de la commune, trois petits points et rien d'autre. Je vous laisse imaginer ce que je mets derrière ces rien d'autre. Voici donc mes questions. Pouvez-vous nous communiquer le nombre de personnes qui travaillent dans votre cabinet, dans le cabinet de la bourgmestre, nous indiquer leur grade et préciser si elles perçoivent des primes ou si elles déclarent régulièrement des heures supplémentaires? Pourquoi est-ce que je pose cette question, parce que je suis tombé, je ne citerai pas de noms de nouveau sur un certain nombre d'heures supplémentaires qui ont été octroyées à certains membres du cabinet de la bourgmestre. Alors, j'ai l'impression que le cabinet de la bourgmestre gère les Nations unies par rapport à l'ancienne bourgmestre. C'est choquant. Nous avons à l'époque, quand j'ai fait le constat dix temps pleins et demi par rapport à six temps plein. En plus, il y a des dizaines et des dizaines d'heures supplémentaires qui étaient perçues par certains. Et je trouve ça relativement grave parce que le volume de travail, finalement, n'a pas changé par rapport à ce qu'on a connu précédemment. Sans citer les noms des personnes...

Vous pouvez, s'il vous plaît, arrêtez de me perturber et de m'interrompre, Madame Piquard, s'il vous plaît, allez, allez, restons courtois. Je m'attendais plus à Monsieur Boufraquech qu'à vous d'être interrompu. Pouvez-vous me prouver qu'il ne s'agit pas d'emplois inutiles en nous donnant le descriptif des tâches par agent? Alors je vous remercie évidemment pour vos réponses précises et surtout honnêtes. Merci pour vos réponses.

### **M. le Président :**

Merci pour votre question qui permet de faire le point de manière honnête sur une de vos manœuvres de désinformation principale. C'est effectivement plus honnête de pouvoir débattre de ceci dans un moment spécifiquement dédié au sujet que de sans cesse ramener dans tous les débats sur d'autres points, non pas de l'ironie comme vous venez de dire, mais des fake news sur la composition du personnel politique de la commune. Car vous continuez de vouloir isoler le cabinet de la bourgmestre des autres membres du personnel politique. C'est la première source de désinformation. En effet, le collège actuel dépense en réalité moins en personnel politique que le collège précédent dont vous faisiez partie. La mutualisation de certains collaborateurs permet de rencontrer la masse de travail importante

à un coût moindre pour les contribuables molenbeekoïsis. Voici les chiffres totaux. Précédente législature, dont vous faisiez partie : 836.189,40 €. C'est en 2018. Législature actuelle : 764.860 € au compte de 2021. Il faut bien évidemment imaginer que dans le temps, il y a eu plus de six ou sept indexations. Et donc, même avec ces indexations qui ont eu lieu, on est, on est loin en dessous du montant que vous dépensiez, qui était dépensé dans la précédente législature dont vous faisiez partie. En ce qui concerne les tâches actuellement réparties, localisées physiquement au cabinet de la bourgmestre ou à proximité immédiate, un ETP est chef de cabinet administration et matière commune et CPAS. Un ETP est chef de cabinet Police prévention sécurité. Un ETP gère le secrétariat de la bourgmestre. Un ETP gère en principal la matière RH gérée par la bourgmestre depuis 2020. Un ETP gère en principal la cellule sociale de la bourgmestre. Un ETP est polyvalent, il accompagne la bourgmestre dans ses déplacements et renforce le secrétariat et la cellule sociale. Il a régulièrement des heures supplémentaires du fait de l'ensemble de ses tâches. Un ETP est dédié à la communication. Il est le porte-parole de la bourgmestre et soutient également l'ensemble des membres du collège dans les questions de communication. Un demi ETP va arriver pour remplacer le collaborateur sur les autres matières, qui vient aussi en support des échevins sans collaborateur personnel. Par ailleurs, un ETP est dédié aux matières dont l'orateur présent est le bénéficiaire entre parenthèses. Un ETP est dédié aux matières de mon collègue Georges Van Leeckwyck. Un demi ETP est dédié au sport aux côtés de Jamel Azaoum, un ETP est dédié aux matières de Jef Van Damme. Un ETP travaille à la fois pour Françoise Schepmans et Olivier Mahy. Un ETP travaille à la fois pour Gloria Garcia Fernandez et pour Françoise Schepmans. Un quart d'ETP travaille pour Françoise Schepmans en particulier. Un demi ETP travaille pour madame Garcia Fernandez en particulier.

Ceux qui ont suivi vos frasques ont maintenant toute la clarté sur les deux autres éléments de désinformation que vous n'avez de cesse d'avancer. Jamais la bourgmestre n'a eu dix collaborateurs. Jamais le cabinet de la bourgmestre n'a coûté 1 million par an aux Molenbeekoïsis. Peut-être que vous faites référence à One Million Dollar et c'est peut-être une référence qui vous intéresse peut-être, mais qui n'a aucune vérité. Chers conseillers, nous voyons tout le mal que font les fake news. Elles sapent la confiance des citoyens dans notre démocratie. Vouloir attaquer un ennemi politique ne devrait jamais tourner à manier les fake news. Le plus grand péril qui nous guette en ce temps des crises de crises multiples et redoublées est la haine. Un débat politique sain n'est pas fait de haine mais d'échange d'idées, d'arguments et de projets. Il est temps Mr le conseiller de cesser de jouer avec le feu de la haine. Il n'amène rien de bon pour personne. Merci beaucoup et vous avez la parole en rapport bien évidemment avec les chiffres qui vous ont été donnés et qui concernent vraiment le sujet.

### **M. El Khannouss :**

On a presque envie de vous croire. Je n'ai jamais eu une telle réponse surréaliste. Franchement, on est ici donc dans une situation ubuesque. Et ce qui me fait plaisir, c'est que tout est enregistré chers conseillers. Non seulement on a eu des réponses qui étaient le contraire de la vérité, donc très clairement la bourgmestre qui a préparé et ou les services qui ont préparé, donne des réponses totalement fausses, premièrement. Deuxièmement, on utilise une technique de globalisation, c'est à dire qu'on a mélangé tous les collaborateurs de cabinet, aussi bien du MR que du PS, alors que moi ma question et vous avez pu m'entendre, ne portait que sur la composition du cabinet de la bourgmestre. Alors non seulement les chiffres qui sont donnés sont faux, non seulement les missions qui ont été données sont vraiment totalement en contradiction avec la vérité, mais en plus on a globalisé.

Cher monsieur, d'abord je n'ai pas de haine que ce soit vis à vis de vous avec vos frasques et vos casseroles que vous traînez, ou que ce soit vis à vis de la bourgmestre. Je n'ai pas de haine mais par contre que ça plaise ou pas, je suis ici dans les bancs de l'opposition pour contrôler le travail de l'exécutif, c'est à dire ceux qui sont censés gérer la commune au profit des Molenbeekoïsis, qui défraient la chronique tous les jours, sont en train de ruiner cette

commune. Et que ça plaise ou pas à la bourgmestre, la manière dont elle a composé, son cabinet, parce que ce qu'elle dit est totalement faux et contraire de la vérité. Et d'ailleurs, dans les prochains jours, je vais montrer à tous les habitants les véritables chiffres avec les décisions de recrutement qui ont été faites depuis octobre 2018, que ce soit dans son cabinet, avec le coût réel, avec les documents que je possède, de toutes les récupérations, des heures non prestées d'ailleurs, qui ont été faites par certains, j'ai été surpris de voir des dizaines d'heures d'une personne en particulier alors que j'ai essayé de comprendre quel est le volume de travail qu'il a pu faire pour pouvoir bénéficier de ces heures supplémentaires. Donc la réponse que vous nous donnez aujourd'hui est beaucoup plus grave qu'une fake news. C'est un mensonge grossier qui est contraire de la vérité. Et ce qui est dramatique, c'est que vous, vous osez lire en fait un document sans utiliser votre cerveau pour dire est ce que ce que madame la bourgmestre m'a écrit correspond à la vérité ou à la réalité. Vous le savez très bien au fond de vous-même, que c'est faux, que les chiffres vous nous donnez. Et moi je ne suis pas. Vous savez, j'ai l'habitude des gens qui mentent en politique. Il y en a tellement qu'on est immunisé contre ça. Moi, ce qui me déçoit, c'est pour la population, la population qui suit vos mensonges en direct et qui sont choqués par le fait que vous déformez la réalité. Et moi, vous savez, si la commune se portait bien, si on travaillait dans l'intérêt de la population, qu'on ait du personnel supplémentaire, ça ne me dérangerait absolument pas. Mais c'est tout à fait le contraire qui se passe. C'est la population qui est pénalisée par la manière dont vous gérez cette commune. Et ça, je ne laisserai pas passer, sachez-le. Vous avez beau essayer de me faire présenter comme quelqu'un qui est envahi, qui est animé par une haine, je n'ai aucune haine. Je fais mon travail d'opposition, le contraire du travail de l'exécutif et je le ferai jusqu'au bout. Sachez-le. Merci pour votre écoute.

#### **M. le Président :**

Je pense que de toute façon, de façon tout à fait simple, nous vous avons présenté les chiffres qui peuvent vous être même confirmés par la secrétaire communale. Non, non, non, parce que vous faites souvent référence à ça. Et puis alors, on a eu l'impression...

Non mais je réponds, vous vous permettez un instant, vous permettez, vous permettez un instant, je sais. Alors vous, vous vous permettez de dire que, au fond de moi, j'aurais, je ne sais quel ressenti ou j'aurais une gêne de honte à avoir présenté les chiffres. Écoutez Monsieur, ici, je vous ai présenté les chiffres et si vous aviez fait parce que vous continuez un petit peu à vous approfondir dans cette fake news, vous devez simplement faire la somme du nombre de ETP que je vous ai présentés et vous allez voir qu'on n'est pas dix. Vous dites dix et on vous présente les chiffres. Donc Monsieur, même profondément, donc comme vous dites au fond de moi, je sais très bien que ça c'est la réalité et je sais très bien que ce que vous êtes en train de dire tout au fond de moi, comme je le sais déjà depuis assez longtemps, je constate, je constate que vous êtes pertinemment, vous êtes en permanence dans les fake news et avec toute une série de choses. Monsieur, même avec ce que vous dites, et ce que vous êtes en train de dire et depuis le départ, même dans ce genre d'éléments là. Et ce n'est pas parce que vous avez eu un document que vous avez pu avoir par rapport à une technique, mais vous vous êtes en train de chaque fois alimenter ces choses-là. Chaque fois qu'on vous rencontre, Monsieur, je suis très très calme. Mais chaque fois que oui, il n'y a pas de problème. Écoutez, monsieur, c'est la même chose. Je viens vous de vous présenter les chiffres, mais vous m'avez interrompu. Vous comprenez? Moi je ne vous ai pas interrompu où je vous ai laissé, je vous ai laissé, même, s'il vous plaît, pas d'apporté. Je vous ai laissé même dire des choses qui étaient totalement. Non, ne dites pas allez-y, je suis en train d'aller. Oui, et je le fais moi-même. Je n'ai pas besoin que vous vous me disiez d'aller. Je suis déjà là où je suis et je réponds et quand vous vous y alliez, je ne vous ai pas interrompu. On vous a juste présenté les chiffres et vous persistez et vous continuez et vous dites dans votre tête etc. Mais moi je ne suis pas dans votre tête, je sais que dans votre tête, il y a tout un complot général etc. et que j'espère que vous croyez encore avec ce que vous dites, parce que personne, personne ne vous croit plus et vous êtes autrement dans une situation très difficile parce que

vous continuez avec une série de mensonges et je pense que vous êtes le seul, vous êtes profondément le seul à croire à ce que vous dites. Vous êtes vraiment le seul. Voilà.

**M. El Khannouss :**

Après votre prise de parole assez exceptionnelle, on va laisser les Molenbeekoïes juger ce que vous venez de dire à l'instant.

**M. le Président :**

Comme en 2018.

**M. El Khannouss :**

Et donc oui, ne vous inquiétez pas, on vous rappellera ça en temps utile. Vous savez, 2024 c'est très prochainement. Et sachez-le, sachez-le, tous les chiffres que vous avez donnés sont faux et erronés. Je possède les décisions du collège, de votre collège que vous avez votées d'ailleurs pour chaque recrutement et je vais vous démontrer que ce que vous dites est faux. Ça se trouve dans les collèges, le nombre des personnes qui ont été engagées. C'est écrit noir sur blanc et donc c'est une obligation légale. Vous savez, de prendre décision au sein du collège auquel vous avez participé d'ailleurs, et les chiffres que vous nous donnez ne correspondent pas du tout à la réalité, sachez-le. Donc, vous êtes en train ici de véhiculer des faussetés, des données erronées qui ne correspondent pas du tout à la réalité.

Vous savez, je ne peux pas perdre mon temps plus que ça. Moi, je le vous le répète, nous sommes ici pour contrôler votre travail qui pose un véritable problème. Et tout ce que nous avons évoqué ici au sein de son conseil est fondé. D'ailleurs, je vous rappelle, puisque vous dites que je raconte des fake news, que pour l'histoire des tapis, c'est le ministre de tutelle qui non seulement a annulé les décisions du collège, mais a exigé que vous remboursiez les 35.000 €. Je tiens à vous le dire, vous avez fait un recours devant la tutelle qui a dépassé les 60 jours. Non, non, parce que vous dites que je raconte des fake news. Donc moi, je rappelle à nos concitoyens que vous avez été condamné par le ministre de tutelle. Ce n'est pas Ahmed El Khannouss, je ne suis pas ministre. On fera les procédures nécessaires pour vous obliger à rendre des comptes, sachez-le. Voilà, je resterai là. L'incident est clos.

**M. le Président :**

Merci. L'incident est clos. C'est moi qui le dis. Merci beaucoup.

**22. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Addi, Conseillère communale PTB\*PVDA, relative à l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur le budget des écoles. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Addi, gemeenteraadslid PTB\*PVDA, over de gevolgen van de stijging van de energieprijzen voor het schoolbudget. (Aanvullend)**

---

*Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.  
Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgezet in een schriftelijke vraag.*

*Ahmed El Khannouss quitte la séance / verlaat de zitting.  
Michel Eylenbosch quitte la séance / verlaat de zitting.  
Dirk De Block quitte la séance / verlaat de zitting.  
Taoufik Hamzaoui quitte la séance / verlaat de zitting.  
Abdelkarim Haouari quitte la séance / verlaat de zitting.*

**M. le Président :**

Nous ne sommes plus en nombre, voilà, donc la séance, malheureusement, ne peut plus se tenir puisque nous n'avons plus le quorum. Nous constatons que nous n'avons plus le quorum.